



SECURITY COUNCIL OFFICIAL RECORDS

T W E L F T H Y E A R

772nd MEETING: 20 FEBRUARY 1957
 ème SEANCE: 20 FEVRIER 1957

D O U Z I E M E A N N E E

CONSEIL DE SÉCURITÉ DOCUMENTS OFFICIELS

N E W Y O R K

TABLE OF CONTENTS

	<u>Page</u>
Provisional agenda (S/Agenda/772)	1
System of interpretation	1
Adoption of the agenda	1
The India-Pakistan question: letter dated 2 January 1957 from the Minister for Foreign Affairs of Pakistan addressed to the President of the Security Council (S/3767, S/3787) (continued)	1

TABLE DES MATIERES

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/772)	1
Système d'interprétation	1
Adoption de l'ordre du jour	1
Question Inde-Pakistan: lettre, en date du 2 janvier 1957, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Ministre des affaires étrangères du Pakistan (S/3767, S/3787) [suite]	1

Relevant documents not reproduced in full in the records of the meetings of the Security Council are published in quarterly supplements to the Official Records.

Symbols of United Nations documents are composed of capital letters combined with figures. Mention of such a symbol indicates a reference to a United Nations document.

*
* *

Les documents pertinents qui ne sont pas reproduits in extenso dans les comptes rendus des séances du Conseil de sécurité sont publiés dans des suppléments trimestriels aux Documents officiels.

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

SEVEN HUNDRED AND SEVENTY-SECOND MEETING

Held in New York, on Wednesday, 20 February 1957, at 10.30 a.m.

SEPT CENT SOIXANTE-DOUZIEME SEANCE

Tenue à New-York, le mercredi 20 février 1957, à 10 h. 30.

President: Mr. Gunnar JARRING (Sweden).

Present: The representatives of the following countries: Australia, China, Colombia, Cuba, France, Iraq, Philippines, Sweden, Union of Soviet Socialist Republics, United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland, United States of America.

Provisional agenda (S/Agenda/772)

1. Adoption of the agenda.
2. The India-Pakistan question: letter dated 2 January 1957 from the Minister for Foreign Affairs of Pakistan addressed to the President of the Security Council

System of interpretation

1. The PRESIDENT: Before proceeding to the adoption of the agenda, I should like to inform the Security Council that there is so much work going on in the United Nations today that we will not be able to have the system of consecutive interpretation. We will have to rely upon the simultaneous interpretations. There are seven bodies holding meetings in the United Nations today and I therefore hope that the members of the Council will fully understand the situation.

Adoption of the agenda

The agenda was adopted.

The India-Pakistan question: letter dated 2 January 1957 from the Minister for Foreign Affairs of Pakistan addressed to the President of the Security Council (S/3767, S/3787) (continued)

At the invitation of the President, Mr. V. K. Krishna Menon, representative of India, and Mr. Firoz Khan Noon, representative of Pakistan, took places at the Council table.

2. Mr. Krishna MENON (India): I would like, first of all, to express my deep regret that I may have contributed to the prolongation of the proceedings of the Security Council by my inability to be present here at the last meeting. I have done the best I can to meet the convenience of the Council and the necessities of the case by coming to the meeting this morning. I also would like to express my regrets to the Foreign Minister of Pakistan for not having had the privilege of listening to his observations in person, but I have read them with great care.

Président: M. Gunnar JARRING (Suède).

Présents: Les représentants des pays suivants: Australie, Chine, Colombie, Cuba, France, Irak, Philippines, Suède, Union des Républiques socialistes soviétiques, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Etats-Unis d'Amérique.

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/772)

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Question Inde-Pakistan: lettre, en date du 2 janvier 1957, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Ministre des affaires étrangères du Pakistan.

Système d'interprétation

1. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Avant d'aborder l'adoption de l'ordre du jour, je voudrais informer le Conseil de sécurité que, étant donné le volume du travail en cours à l'Organisation des Nations Unies aujourd'hui, nous ne pourrions pas bénéficier de l'interprétation consécutive. Il faudra nous contenter de l'interprétation simultanée. Sept organes doivent en effet siéger aujourd'hui au Siège de l'Organisation des Nations Unies, et j'espère que les membres du Conseil tiendront compte de cette situation.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Question Inde-Pakistan: lettre, en date du 2 janvier 1957, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Ministre des affaires étrangères du Pakistan (S/3767, S/3787) [suite]

Sur l'invitation du Président, M. V. K. Krishna Menon, représentant de l'Inde, et M. Firoz Khan Noon, représentant du Pakistan, prennent place à la table du Conseil.

2. M. Krishna MENON (Inde) [traduit de l'anglais]: Je voudrais tout d'abord m'excuser auprès des membres du Conseil: je crains en effet d'avoir contribué à prolonger le débat faute d'avoir pu assister à la dernière séance. Cependant, je me suis efforcé de faciliter la tâche du Conseil et de me plier aux exigences de l'affaire en venant à la séance de ce matin. Je tiens aussi à dire au Ministre des affaires étrangères du Pakistan combien je regrette de n'avoir pu entendre personnellement ses observations, mais je les ai lues avec le plus grand soin.

3. On behalf of my Government I have intervened in this debate on three different occasions and made statements which go into considerable detail, all of which my Government regards as essential and relevant. The fact that the Security Council has given it the attention it has, is proof of its importance. I have read the nearly sixty pages of the Foreign Minister of Pakistan's statement and if I were going to take this on the basis of answering it paragraph by paragraph and dealing with the accusations and allegations, it would take another lengthy statement. I am sure it would not be the wish of the Security Council that I should do so. And without in any way adopting the tenor of that speech, I would like to say that I have no intention of answering the personal attacks and reflections upon my country contained in it, nor have I any intention of asking the Council to consider certain expressions used, and the reference to certain fables and so on, which my Punjabi friends would say are not in good taste and therefore I will not touch on them.

4. At the same time, since, so far as the Government of India is concerned, its position has been affected in this matter on several occasions by allowing things to pass without an attempt to place them on record, I propose to take only such categories of points that have been raised and refer to the total mis-statements of fact, and I have a responsibility to the Government of India and to this Council to correct these mis-statements because they affect the relations between our two countries, the status of this Council and the peace of the world. These mis-statements are an attempt to confuse the issue. It would be wrong for me to say they reflect any confusion in the mind of the author — that would be impolite.

5. The first of these is to ridicule the idea that the Government of India has repeatedly referred to the facts of accession, aggression, sovereignty and such other matters; and my distinguished colleague found these words—I will not say offensive—rather boring. But they are the basis of the problem. Of course if you get the basis out of the way then you can do what you like with it in your own direction. But that is the basis of the problem. It was the basis of the problem when we came here; it has continued to be the basis of the problem at every meeting of the Commission, at every meeting of the Council, in every assurance that has been given to the Government of India—which was known to the Government of Pakistan publicly—and therefore we make no apologies for this. And what is more, the Government of India will not resign from its fundamental position: that Kashmir—until something else may happen, as I said before—is an integral part of the Union of India by its Constitution, by what it has derived from the British Parliament, by the fact of international law and—if I may say so without going into legal argument—I believe the British Government has the greatest experience in this matter in its relations with Portugal. Any municipal law which is generally accepted in other parts of the world attains the status of international law even if it is not incorporated. Here is a situation which is common to great parts of systems of parliamentary

3. A trois reprises, je suis intervenu pour mon gouvernement dans le présent débat et j'ai fait des déclarations qui contiennent une foule de détails, dont chacun est, aux yeux de mon gouvernement, essentiel et pertinent. D'ailleurs, l'attention avec laquelle le Conseil de sécurité a examiné l'affaire prouve assez son importance. J'ai lu le discours du Ministre des affaires étrangères du Pakistan, qui contient près de 60 pages, et si je voulais y répondre alinéa par alinéa, si je voulais analyser les accusations et les allégations qui y figurent, il me faudrait faire à mon tour une longue déclaration. Je suis sûr que le Conseil de sécurité ne le demande pas. Sans vouloir adopter en aucune façon le ton qu'a pris le Ministre des affaires étrangères du Pakistan, je tiens à faire remarquer que je n'ai pas l'intention de relever les attaques qu'il a formulées contre moi ni de répondre aux critiques qu'il a faites sur mon pays; je n'ai pas davantage l'intention d'importuner le Conseil en examinant certaines expressions qu'il a utilisées, et — entre autres choses — certaines fables auxquelles il s'est référé, dont mes amis du Pendjab diraient qu'elles sont de mauvais goût. Je me tairai donc sur ce point.

4. D'autre part, comme à plusieurs reprises le Gouvernement indien a, en ce qui le concerne, subi un préjudice dans cette affaire en laissant les événements se produire sans essayer d'en prendre acte, je me propose de n'examiner, parmi les questions soulevées, que celles qui reposent sur une relation parfaitement erronée des faits. Ma responsabilité envers le Gouvernement indien comme envers le Conseil m'oblige à redresser ces inexactitudes parce qu'elles affectent les relations entre le Pakistan et l'Inde, tout comme elles affectent la situation du Conseil et la paix du monde. Ces erreurs ont pour objet d'obscurcir l'affaire. J'aurais tort de dire qu'elles tiennent à l'esprit confus de l'auteur, et cela serait d'ailleurs discourtois.

5. Le Ministre des affaires étrangères du Pakistan a tourné en dérision le fait que le Gouvernement indien s'est maintes fois référé aux questions d'accession, d'agression, de souveraineté, etc.; mon éminent collègue a trouvé ces termes, non pas offensants, mais plutôt ennuyeux. Ils sont cependant à la base de notre problème. Bien entendu, si on néglige cette base, on peut ensuite faire tous les raisonnements que l'on veut. Mais ces termes n'en restent pas moins la base du problème. Il en était ainsi quand nous sommes arrivés ici; il a continué à en être ainsi à chaque réunion de la Commission, à chaque réunion du Conseil, chaque fois que le Gouvernement indien a reçu des assurances — et le Gouvernement pakistanais en a eu publiquement connaissance; nous ne présenterons donc pas d'excuses à ce sujet. Qui plus est, le Gouvernement indien n'abandonnera pas sa position fondamentale selon laquelle — tout au moins jusqu'à nouvel ordre, comme je l'ai déjà dit — le Cachemire fait partie intégrante de l'Union indienne en raison de sa Constitution, de l'héritage que lui a légué le Parlement britannique et du droit international; d'ailleurs — si je puis m'exprimer ainsi sans entamer un débat juridique — je crois que le Gouvernement britannique possède en la matière une très grande expérience du fait de ses relations avec le Portugal. Toute règle de droit interne qui est généralement admise dans diverses parties du monde devient règle de droit in-

government where we, as a successor State, inherited our status, our functions and our power by parliamentary legislation and by authority conferred by the British Parliament accepted by two sides. That has been the basis of our position from the beginning. I do not want to elaborate this because I have gone into it in great detail.

6. If I correct mis-statements of fact, it is only because the Security Council should be aware that on behalf of the Government of India no statement—and I say this without qualification—has been made before the Council which is not supported by documentary evidence and if any statement is challenged we are prepared, if we are wrong, to withdraw it, but there will be no occasion for doing so.

7. Now we did make a point that Pakistan delayed its acceptance of the 13 August 1948 [S/1100, para. 75] resolution, not in order to make a point of chronology but because it was that delay which enabled Pakistan to make the military advances that it hoped to make. And in the meantime, between 13 August 1948 and 5 January 1949, many things happened and it had rejected the resolution, and the Commission says so. The Foreign Minister tells us that this is not the case. He says: "We accepted it a little later; we did the same as the others." Let me read to you what he said:

"It is very significant to note here that whereas Pakistan took a little time, a month or two—a month or two is from August to December—in asking for clarifications and then accepting, along with India, the resolution *in toto*, Mr. Krishna Menon tried to create trouble because of this two or three months delay." [770th meeting, para. 9.]

8. With great respect, what I do here is not the concern of the Foreign Minister of Pakistan. I am not a subject or a citizen of Pakistan; I represent my Government and I wish in the future he would be a little more careful in making references to me.

9. What are the facts? The facts are — and this refers to the 13 August 1948 resolution — that Pakistan took a long time. Pakistan made a reply fairly soon, but this was a reply not of acceptance but a request for clarification. The Commission said the reply had the character of a rejection. This is what the Commission said:

"The Commission observes with regret that the Government of Pakistan has been unable to accept the resolution"—that is, the resolution of 13 August 1948; these are not my words—"without attaching certain conditions beyond the compass of this resolution, thereby making impossible an immediate cease-fire and the beginning of fruitful negotiations between the two Governments and the Commission to bring about a peaceful and final settlement of the situation

ternational même si elle n'a pas été codifiée. Nous nous trouvons ici dans une situation qui est celle de beaucoup de pays à régime parlementaire: en tant qu'Etat successeur, nous tenons notre situation, nos fonctions et notre pouvoir d'une législation parlementaire et de l'autorité qu'a conférée le Parlement britannique avec l'accord des parties en cause. Tels sont les arguments sur lesquels nous nous sommes fondés dès le début. Je n'insisterai pas sur ce point, car je l'ai déjà exposé avec beaucoup de détails.

6. Si je redresse les erreurs de fait, c'est uniquement parce que le Conseil de sécurité doit savoir que les déclarations faites au Conseil par le Gouvernement indien ont toutes — sans exception — été présentées avec documents à l'appui; si on les met en cause et qu'on nous prouve que nous nous sommes trompés, nous sommes prêts à retirer ce que nous avons dit, mais pareille circonstance ne se présentera pas.

7. Nous vous insisté sur le fait que le Pakistan a retardé son acceptation de la résolution adoptée par la Commission le 13 août 1948 [S/1100, par. 75], non par souci de chronologie, mais parce que c'est ce retard qui a permis aux armées pakistanaïses d'avancer comme elles l'espéraient. Dans l'intervalle, c'est-à-dire du 13 août 1948 au 5 janvier 1949, il s'est passé bien des choses, et le Pakistan a rejeté la résolution, ce que la Commission constate. Le Ministre des affaires étrangères nous dit qu'il n'en est pas ainsi. "Nous l'avons acceptée — dit-il — un peu plus tard; nous avons fait comme les autres." Mais permettez-moi plutôt de vous lire ce qu'il a dit:

"Il importe de noter que le Pakistan a eu besoin de quelque temps — un mois ou deux (un mois ou deux qui ont duré d'août à décembre) pour demander des éclaircissements avant d'accepter, comme l'Inde, la résolution dans son ensemble, et que M. Krishna Menon a essayé de créer des difficultés à cause de ce délai de deux ou trois mois." [770ème séance, par. 9.]

8. Avec tout le respect que je lui dois, je ferai remarquer au Ministre des affaires étrangères du Pakistan que ce que je fais ici n'est pas son affaire. Je ne suis pas sujet ou citoyen pakistanaïse; je représente mon gouvernement et je souhaiterai qu'à l'avenir le Ministre soit un peu plus circonspect lorsqu'il se réfère à ma personne.

9. Que s'est-il passé en fait? En fait — et je me réfère ici à la résolution du 13 août 1948 — le Pakistan a fait traîner les choses en longueur. Le Pakistan a fait parvenir une réponse dans un délai assez bref, mais cette réponse était une demande d'éclaircissements, et non une acceptation. La Commission dit que la réponse en question avait le ton d'un refus. Voici d'ailleurs le texte de la déclaration de la Commission:

"La Commission regrette de constater que le Gouvernement du Pakistan n'a pu accepter la résolution — c'est-à-dire la résolution du 13 août 1948, et je ferai remarquer que ces termes ne sont pas de moi — sans y attacher certaines conditions qui en dépassent la portée, ce qui rend impossible l'arrêt immédiat des hostilités et le commencement de négociations utiles entre les deux gouvernements et la Commission, destinées à amener un règlement

in the State of Jammu and Kashmir." [S/1100, para. 108.]

10. There was no question of Pakistan accepting the 13 August resolution. It rejected it; and it rejected it for the simple reason that it did not want a cease-fire at that time. This is not a question of chronology only. It is a question of the reasons why this was brought about. Therefore, first of all, the facts are not as stated, and it is incorrect for the Foreign Minister of Pakistan to suggest that we have misquoted anything or misrepresented his position. We rely on the Commission's reports.

11. Now, the next point I want to deal with, not in detail, because there is not enough time, is with regard to what I call "assurances". Here I would request the members of the Security Council to study the documents which are before them; they will have the time to do so, I hope. Now the assurances that are given to India are of a categorical character, that is to say, the Prime Minister asked certain questions. "Is this 'a, b, c'? This is our understanding, 'x, y, z'. Do you agree?" And the Commission said, "Our interpretation corresponds"—whether it be Mr. Korbel or Mr. Lozano; they give a categorical statement. Therefore, there is a query and an answer which makes a complete affirmation. That is the position with regard to the assurances given to India. These assurances are part of the documents of the Security Council. They are the assurances given by the Commission, whether it be given by the Chairman or not. The assurances given to Pakistan were, I believe, with two exceptions, of an entirely different character. The Pakistan Government asked certain questions. And the Commission did not say: "We agree with this" or make certain interpretations. It did not say: "We agree with this". It said: "We do not agree with this" or "We mean something else".

12. Now the most characteristic example of this is the one to which the distinguished representative, I believe it was the United Kingdom or the United States, I forget which one, referred to the other day, about the synchronization of withdrawal. Now, the Commission told Pakistan that, "What we mean by synchronization is very different from what you mean by synchronization". Now, I do not call that an assurance. In an assurance the two pieces must fit together. In our case, they did. Every one of our assurances are of this character. And my submission is that so far as assurances are given to Pakistan we can only call them so-called assurances.

13. Secondly, the assurances given to us were published; they are not secret. Pakistan accepted the two resolutions after those assurances were known. The Government of India cannot accept the position

pacifique et définitif de la situation dans l'Etat de Jammu et Cachemire." [S/1100, par. 108].

10. Il n'était pas question pour le Pakistan d'accepter cette résolution du 13 août. Il l'a rejetée et, s'il a agi ainsi, c'est tout simplement parce qu'il ne voulait pas de suspension d'armes à cette époque. Il ne s'agit pas d'une simple question de chronologie; il faut aller au fond des choses. Tout d'abord, on peut dire que les faits ne sont pas tels qu'on les a présentés, et le Ministre du Pakistan se trompe lorsqu'il donne à entendre que nous avons donné des citations inexactes ou que nous avons présenté sa position de façon erronée. Nous nous fondons sur les rapports de la Commission.

11. Un autre point que je voudrais examiner, sans pourtant aller dans le détail, car le temps presse, se rapporte à ce que j'appellerai les "assurances". Je prierais les membres du Conseil de sécurité de bien vouloir étudier les documents dont ils sont saisis; ils disposeront, j'espère, d'assez de temps pour cela. Les assurances fournies à l'Inde sont formelles: Le Premier Ministre de l'Inde a posé certaines questions: "Est-ce que les choses doivent se passer comme ceci? Selon nous, telle disposition devrait être interprétée dans tel sens. Etes-vous d'accord?" A quoi la Commission a répondu, par le truchement de M. Korbel ou de M. Lozano: "C'est bien ainsi que nous l'entendons" — elle a fait une déclaration non équivoque. Nous nous trouvons donc en présence de questions et de réponses sur lesquelles on peut se reposer entièrement. Telle est la situation en ce qui concerne les assurances données à l'Inde. Ces assurances sont consignées dans les documents du Conseil de sécurité. C'est la Commission elle-même, que ce soit son président ou un autre membre, qui a fourni ces assurances. En revanche, les réponses fournies au Pakistan sont, à deux exceptions près, je crois, entièrement différentes. Le Gouvernement pakistanais a, lui aussi, posé certaines questions. Mais la Commission ne lui a pas répondu: "nous sommes d'accord avec vous sur ce point"; elle ne lui a pas davantage donné son interprétation du point litigieux. Au lieu de se ranger à son avis, elle lui a dit "nous ne sommes pas d'accord avec vous sur ce point", ou bien "notre point de vue est différent".

12. La réponse la plus caractéristique est celle à laquelle l'honorable représentant du Royaume-Uni — ou peut-être était-ce celui des Etats-Unis, je ne sais plus — a fait allusion l'autre jour et qui concerne la synchronisation du retrait des troupes. La Commission a dit au Pakistan: "Nous donnons au terme synchronisation un sens tout différent de celui que vous lui attribuez." Pareille réponse ne constitue pas ce que j'appelle une assurance. Pour qu'il y ait assurance, il faut que question et réponse indiquent un accord. C'est précisément ce qui s'est produit pour les questions posées par l'Inde. Les assurances qui nous ont été données ont toutes un caractère positif. Mais je prétends que les assurances fournies au Pakistan ne peuvent être considérées comme de véritables assurances.

13. Deuxièmement, les assurances qui nous ont été données l'ont été au grand jour; elles n'étaient nullement secrètes. Le Pakistan a accepté les deux résolutions après que ces assurances ont été données. Le

that one can read these documents separately from the resolutions of the United Nations Commission for India and Pakistan, which were accepted, and the assurances which were endorsed by the Security Council.

14. Then we come to another aspect which is very important. I have no personal feelings about this matter, but Mr. Noon accused me of misinterpreting the paragraph in the resolution which refers to the truce lines [770th meeting, paras. 17 ff.]. This has reference to part II, section B, paragraph 2, of the resolution, which reads as follows:

"Pending the acceptance of the conditions for a final settlement of the situation in the State of Jammu and Kashmir, the Indian Government will maintain within the lines existing at the moment of cease-fire the minimum strength of its forces which in agreement with the Commission are considered necessary to assist local authorities in the observance of law and order..." [S/1100, para. 75.]

15. We made the point that this was part of the agreement that was reached, that it was the responsibility of the Government of India for the security of the whole State. It has to go to the assistance of the local authorities. The "local authorities" was the name used exclusively for the entities in the occupied area. Subject to this, in the State of Jammu and Kashmir, the Indian Government had to maintain its forces within the lines existing at the moment of the cease-fire.

16. Now, the distinguished Foreign Minister tells us that these lines—he used the plural—refer to different cease-fire lines [770th meeting, para. 19]. I refer the Security Council to its own map. This is the map, which unfortunately does not have a page number, but it appears at the end of the third interim report of the Commission.^{1/} I do not know whether anybody can see it (indicating), that is the cease-fire line. There is only one line. There are not two cease-fire lines. I have behind me the military attaché of the delegation of India to the United Nations who spent three years in Kashmir in the campaign. What is more he has spent the whole of his military life in the Punjab—the area we are referring to. The lines that are referred to are the battle lines, the disposition of forces as they were then. There can be no other lines. There was only one cease-fire line. Does the Security Council believe that after all these months of discussion the Commission would have put in here a plural which has no meaning? Would the Commission have repeatedly stated the Government of Jammu and Kashmir, the Government of the whole State as being local authorities? The "local authorities", as I have pointed out, are the words used in relation to the occupied area. Therefore, I do not propose to go into all the dissertations in the Oxford dictionary. The meaning is very clear. At that time we were thinking in terms of a quick cease-fire. So far as we are

^{1/} See Official Records of the Security Council, Fourth Year, Special Supplement No. 7, document S/1430/Add.2.

Gouvernement indien estime qu'on ne saurait considérer ces documents indépendamment des résolutions de la Commission, qui ont été acceptées par les parties en cause; ainsi que des assurances, auxquelles le Conseil de sécurité a souscrit.

14. Nous en arrivons maintenant à un autre aspect très important de la question. Je n'en fais pas une question personnelle, mais M. Noon m'a accusé d'avoir mal interprété le paragraphe de la résolution qui concerne les lignes de suspension d'armes [770ème séance, par. 17 et suiv.]. Il s'agit du paragraphe 2 de la section B de la deuxième partie de la résolution, qui est ainsi conçu:

"En attendant que les conditions du règlement final de la situation dans l'Etat de Jammu et Cachemire aient été acceptées, le Gouvernement de l'Inde maintiendra, en deçà des lignes existant au moment de la suspension d'armes, les forces de son armée que, d'accord avec la Commission, il considérera nécessaires pour aider les autorités locales à faire respecter l'ordre public (...)" [S/1100, par. 75].

15. Nous avons montré qu'il s'agit là d'une disposition qui fait partie de l'accord intervenu, et que le Gouvernement indien était responsable de la sécurité dans l'ensemble de l'Etat. Le Gouvernement indien doit aider les autorités locales. L'expression "autorités locales" a été utilisée exclusivement pour désigner les autorités de la zone occupée. Sous cette réserve, dans l'Etat de Jammu et Cachemire, le Gouvernement indien devait maintenir les forces de son armée en deçà des lignes existant au moment de la suspension d'armes.

16. Le distingué Ministre des affaires étrangères nous dit que ces lignes — il emploie le mot au pluriel — concernent différentes lignes de suspension d'armes [770ème séance, par. 19]. Je renvoie le Conseil de sécurité à sa propre carte: cette carte ne porte malheureusement pas de numéro de page, mais elle figure à la fin du troisième rapport provisoire de la Commission.^{1/} Je ne sais si les membres du Conseil peuvent voir la ligne de suspension d'armes (la montrant du doigt), mais ils constateront qu'il n'y a qu'une ligne. Il n'y en a pas deux, il n'y en a qu'une. Derrière moi se trouve l'attaché militaire de la délégation indienne auprès des Nations Unies. Il a passé trois ans au Cachemire durant la campagne. De plus, toute sa vie militaire s'est écoulée au Pendjab, c'est-à-dire dans la région dont nous parlons actuellement. Les lignes dont il est question sont celles du front. Elles suivent la disposition des forces telles qu'elles étaient déployées alors. Il n'y a pas de doute possible: il n'y a qu'une ligne de suspension d'armes. Le Conseil de sécurité peut-il croire qu'après des mois de discussion, la Commission aurait choisi un pluriel qui n'aurait aucun sens? La Commission aurait-elle à plusieurs reprises désigné le Gouvernement du Jammu et Cachemire, le gouvernement de tout l'Etat, par le terme "autorités locales"? L'expression "autorités locales", comme je l'ai déjà indiqué, est utilisée pour désigner les autorités de la zone occupée. Je n'ai

^{1/} Voir Procès-verbaux officiels du Conseil de sécurité, quatrième année, Supplément spécial No 7, document S/1430/Add.2.

concerned, there has been no attempt to mislead the Council. We have never misled the Council and we do not intend to do so. If our case is bad at any point, we are prepared to accept that decision. There is only one cease-fire line, which therefore establishes the position.

17. What is more, later on, Mr. Korbelt, who was Chairman of the Commission, said that the responsibility for law and order, which includes security, is that of the Government of India. This is another part of the assurances which are in your documents, so you cannot get away from that one.

18. We come next to the question of incorporation. The Foreign Minister of Pakistan was surprised that we brought this matter up just now. Though he said that I—presumably the Government of India—make trouble, we do not chase trouble. We know that de facto this territory has been under the authority of Pakistan since the cease-fire and the deterioration of the situation, since it disregarded the injunctions of the Security Council and acted as though to reap the fruits of invasion. But it was only when Pakistan took an overt illegal action that the Indian Parliament sat up and took notice. It was not as though the Government made this difficulty. The Indian Parliament naturally turned around and asked: how is it that a neighbouring State has a right to part of a territory that, under the Indian Constitution, is Indian? No country represented here would permit that. Pakistan accepted Chitral's accession, which it had no right to do, because Chitral had no right to accede as it was only a feudatory State. There is all this reference to how the people of Chitral will vote. You know that it is a very dangerous thing for a gentleman to come here and tell us how people are going to vote, because that knocks the bottom out of free elections, if anybody announces how people will vote before the vote is taken. That is why we did not bring up Chitral until the Pakistan Constitution was enacted.

19. Then, the representative of Pakistan informed the Council—I will try to make this as brief as I can—that the incorporation of Kashmir is provided for in article 203 of the Constitution of Pakistan [770th meeting, para. 25]. There it says that when the issue is decided, Kashmir shall become part of Pakistan. My submission is that that reference is to the part of Kashmir which it does not have. That incorporation refers to that part of Kashmir. That is what article 203 is for. The present thing is covered by article 1, clause (2), sub-clause (c), of the Constitution of Pakistan. I think I circulated it. I am speaking from memory. I believe it definitely says that every area under Pakistan administration is part of the State of Pakistan. And this area is under Pakistan's administration — so it is de facto and this

donc pas l'intention de citer longuement l'Oxford Dictionary. Le sens de la résolution est parfaitement clair. A l'époque, nous espérions une suspension d'armes rapide. Nous n'avons jamais cherché, en ce qui nous concerne, à induire le Conseil en erreur, et nous n'en n'avons aucunement l'intention. Si nous avons eu des torts, nous sommes prêts à les reconnaître. Il n'y a qu'une seule ligne de suspension d'armes, ce qui démontre le bien-fondé de notre position.

17. De plus, M. Korbelt, qui était président de la Commission, a déclaré que, en ce qui concerne le respect de l'ordre public, qui comprend le maintien de la sécurité, c'est le Gouvernement indien qui en assume la responsabilité. Cette déclaration a fait également partie des assurances qui nous ont été données; elle se trouve dans vos documents, et il est impossible de la nier.

18. Je passe ensuite à la question du rattachement. Le Ministre des affaires étrangères du Pakistan s'est déclaré surpris que nous soulevions cette question maintenant. D'après lui je chercherai à créer des difficultés, autrement dit le Gouvernement indien chercherait à créer des difficultés. Tout au contraire. Nous savons que le territoire en question a, en fait, été sous l'autorité du Pakistan depuis la suspension d'armes et l'aggravation de la situation, depuis que le Pakistan a fait fi des injonctions du Conseil de sécurité et a agi comme s'il cherchait à récolter les fruits de l'invasion. Mais ce n'est que lorsque le Pakistan s'est livré à un acte ouvertement irrégulier que le Parlement indien a commencé à s'inquiéter. Ce n'est pas le Gouvernement indien qui a soulevé des difficultés. Il était naturel que le Parlement indien s'émeuve et demande de quel droit un Etat voisin peut diviser un territoire qui, d'après la Constitution indienne, est indien. Aucun membre du Conseil ne tolérerait cela. Le Pakistan a accepté le rattachement du Chitral, mais il n'en avait pas le droit, car le Chitral n'est qu'un Etat vassal qui ne pouvait se déclarer pour l'union avec le Pakistan. Le Ministre pakistanais a longuement parlé de la manière dont le peuple du Chitral allait voter. Je ne vous apprendrai rien en vous disant qu'il est toujours dangereux de venir exposer ici comment une population va voter; en effet, si quelqu'un peut nous annoncer les résultats d'un vote avant qu'il n'ait eu lieu, on se demande vraiment en quoi de pareilles élections sont libres. Nous n'avons soulevé la question du Chitral qu'après la proclamation de la Constitution pakistanaise.

19. Le représentant du Pakistan a dit au Conseil — et je vais essayer cette fois d'être aussi bref que possible — que la question du rattachement du Cachemire est traitée à l'article 203 de la Constitution pakistanaise [770ème séance, par. 25]. Il est dit dans cet article que le Cachemire deviendra partie intégrante du Pakistan lorsque la question sera réglée. Or, je prétends que cette disposition se réfère à une partie du Cachemire que le Pakistan ne possède pas. Le rattachement qui est envisagé s'applique à cette partie-là du Cachemire. Tel est l'objet de l'article 203. Quant au cas qui nous occupe, il est visé par l'alinéa c du paragraphe 2 de l'article premier de la Constitution pakistanaise. Je pense en avoir fait distribuer le texte aux membres du Conseil. Je ne l'ai pas sous les yeux, mais je crois me rappeler qu'il précise

has been stated by the Commission. What is more, it is administered by Pakistan. There is a Minister of Kashmir Affairs. There is no question that this is under Pakistan administration.

20. If it is contended, as it is sought to be implied in a later paragraph, that we cannot ask these people to have elections because they are independent, does the Security Council believe that these people are capable of raising forty-five battalions of artillery and infantry with modern equipment, part of which was supplied to Pakistan itself by foreign countries? Are they capable of bringing these armies to that level? What is more, there is a submission made by their own administration, not ours, which the Pakistan Government regards as the national movement in the "Azad" area, their memorandum to the Constituent Assembly of Pakistan [S/PV.762/Add.1, annex III, sect. 1], complaining about the way they are being treated. The phrase, I believe, is that they cannot even appoint a peon—peon means a porter, a messenger, something of that kind—in "Azad" Kashmir. That is the position about incorporation.

21. Then there is a reference in three different places which is very vital to us in regard to what we consider as the essential in any kind of election or plebiscite—that is, freedom from religious propaganda. That is to say, no one shall be subjected to the threat or to the fear that he will suffer disabilities in another world if he votes in this way, that way or the other way. This is not only against the character of a secular State, but against the whole conception of the United Nations. It is embodied in our various declarations, and I have quoted them. The Foreign Minister of Pakistan said that the Government of India can claim no credit for this, which was done by the British Government in 1920. Well, the British Government did a lot of good things as well as a lot of evil things. They did a lot of good things and when we adopted them they became ours. But in fact, that is not the case. The wording of the election law I read out to you is our own. I am not sure that the British wording was not better phrased, but here it was ours. However, that is not the main point. The main point is that I am surprised and rather worried about the fact that the Foreign Minister of Pakistan made a difference, a distinction—and I do hope that some of his very trusted friends will listen to this—which either the United States or the United Kingdom has not made in any plebiscite for over thirty years—between an election and a plebiscite [770th meeting, para. 32]. He suggests that it is right in an election not to appeal to these things, but that in a plebiscite you can appeal to anything. If that is so, then we know where we are.

que toute région administrée par le Pakistan fait partie de cet Etat. Or, la région en cause est bien de facto sous administration pakistanaise, comme l'a constaté la Commission. Elle est d'ailleurs administrée par les Pakistanais. Il y a au Pakistan un Ministre des affaires du Cachemire. Il n'y a pas de doute que cette région se trouve sous administration pakistanaise.

20. Si l'on prétend, comme on a essayé de le faire ultérieurement, que nous ne pouvons pas demander à ces populations d'organiser des élections parce qu'elles sont indépendantes, je demanderai au Conseil de sécurité s'il croit que ces populations sont capables de lever à elles seules 45 bataillons d'artillerie et d'infanterie dotés d'un équipement moderne, dont une partie a d'ailleurs été fournie au Pakistan même par des pays étrangers. Ces populations peuvent-elles entretenir des armées sur ce pied? De plus, l'administration du Cachemire "azad" elle-même — et non la nôtre — administration que le Gouvernement pakistanaise considère comme représentant le mouvement national dans la région "libre", se plaint, dans un mémorandum adressé à l'Assemblée constituante du Pakistan [S/PV.762/Add.1, annexe III, sect. 1], de la façon dont ses agents sont traités. Elle affirme — et je crois que ce sont ses termes mêmes — qu'elle ne peut même pas nommer le moindre "péon" (commis-sionnaire, portier, ou quelque chose d'approchant) dans le Cachemire "azad". Telle est la situation en ce qui concerne le rattachement.

21. Le Ministre de affaires étrangères du Pakistan a également fait allusion en trois endroits différents — et ceci est essentiel à nos yeux — à ce que nous considérons comme la condition fondamentale de toute élection ou plébiscite: l'absence de propagande religieuse. En d'autres termes, nul ne doit être amené, par des menaces ou par la persuasion, à craindre que, s'il vote dans un sens plutôt que dans un autre, il en subira les conséquences dans un autre monde. Pareille attitude est non seulement inadmissible dans un Etat laïque, mais elle constitue une négation de la notion même de l'Organisation des Nations Unies. Or, cette condition est consacrée dans un certain nombre de nos dispositions légales, que j'ai déjà citées. Mais le Ministre des affaires étrangères du Pakistan affirme que le Gouvernement indien ne peut s'enorgueillir de ces dispositions, car elles ont été adoptées par le Gouvernement britannique en 1920. Certes, s'il a fait beaucoup de mal, le Gouvernement britannique a fait aussi beaucoup de bien, mais les dispositions louables que nous avons adoptées sont devenues nôtres. D'ailleurs, les choses se sont passées différemment en l'occurrence. Le texte de la loi électorale que je vous ai cité est notre œuvre propre. Il est possible que le texte britannique soit mieux rédigé, mais celui que j'ai cité a été rédigé par nous. Au reste, il s'agit là d'un détail. L'important — et ceci m'a surpris et même troublé — est que le Ministre des affaires étrangères du Pakistan — et j'espère que certains de ses bons amis écouteront ce que je vais dire — a établi une distinction entre élection et plébiscite [770ème séance, par. 32], que ni les Etats-Unis d'Amérique ni le Royaume-Uni n'ont faite dans aucun des plébiscites qui se sont déroulés sous leurs auspices depuis plus de 30 ans. Le Ministre donne à entendre qu'on ne doit pas re-

22. The next point to which I want to refer is the charge levelled against us in regard to the 5 January 1949 resolution [S/1196, para. 15]. I will state on behalf of my Government that the 5 January 1949 resolution elaborates part III of the resolution of 13 August 1948. It is not a separate document or a separate agreement. After five months of negotiation, the Commission said: "If part I and part II are observed, we will then come to part III. Then the two Governments confer. This is a plan upon which you can work." I think nobody put it better than the representative of Colombia, whose speech I read: "it is not enough to draw up a contract; it has to be signed by both parties". [771st meeting, para. 11.] Here, however, it goes farther than that. This is merely a working plan. It is like an architect's blueprint. If all the blueprints made by architects were buildings, then I am afraid the world would be overbuilt. That is the position.

23. I want to go back to the Commission. The Commission talks about the 5 January 1949 resolution. Mr. Lozano, who was Chairman of the Commission, makes a reference to this which is contained in the third interim report of the United Nations Commission for India and Pakistan:

"Mr. Lozano explained that the proposals did not supersede part III of the resolution of 13 August, but were an elaboration of it.—that is exactly what the Government of India said.—"They did, however, take priority over the consideration of alternative methods..."

That is to say, the Government of India has suggested that while it is true we are discussing plebiscites, if we want a settlement, why do we not consider everything else? Therefore, Mr. Lozano said in effect, "Let us get through with this plebiscite business and see whether we cannot do it in this way. If we cannot do it in this way, we will do it in some other way". The statement of Mr. Lozano continues as follows:

"... and every effort had to be made towards putting these proposals into effect. It was in this connexion that Mr. Lozano expressed the view that if the Plebiscite Administrator should find a plebiscite impossible for "technical or practical reasons", he or the Commission would then recommend to the Security Council a solution different from that of a plebiscite and acceptable to the Governments of India and Pakistan." 2/

24. This makes it quite clear that the 5 January 1949 resolution has no life. I think that is the only way to put it. It is inanimate without part III of the 13 August 1948 resolution. The 13 August resolution has the character I have mentioned to you. It is an obligation

2/ *Ibid.*, document S/1430/Add.1, annex 8, point 1.

courir à des pressions religieuses dans une élection mais que, dans un plébiscite, on peut utiliser n'importe quel argument. Nous savons donc maintenant à quoi nous en tenir.

22. Je passe maintenant à l'accusation portée contre nous à propos de la résolution du 5 janvier 1949 [S/1196, par. 15]. Je déclare au nom de mon gouvernement que cette résolution reprend en détail la troisième partie de la résolution du 13 août 1948. Elle ne constitue pas un document isolé, ni un accord différent. Après cinq mois de négociations, la Commission a déclaré: "Si les première et deuxième parties sont mises en œuvre, nous pourrions passer à la troisième partie. Il appartiendra aux gouvernements de se consulter à ce sujet. Il s'agit là d'un programme de travail satisfaisant." Personne, à mon avis, n'a mieux décrit la situation que le représentant de la Colombie: "Il ne suffit pas de rédiger un contrat; il faut encore le faire signer aux parties." [771ème séance, par. 11.] Cependant, il y a plus, dans l'affaire qui nous occupe. Le plan de la Commission n'est qu'un programme de travail. C'est un peu comme un projet d'architecte. Si tous les plans d'architectes étaient réalisés, il y aurait, je le crains, trop d'édifice dans le monde — et cela s'applique au cas qui nous intéresse.

23. Je me propose maintenant de revenir aux décisions prises par la Commission. M. Lozano, président de la Commission, a évoqué la résolution du 5 janvier 1949, dans le troisième rapport provisoire de la Commission des Nations Unies pour l'Inde et le Pakistan:

"M. Lozano a expliqué que ces propositions n'avaient pas pour objet de remplacer la troisième partie de la résolution du 13 août, mais qu'elles en constituaient un prolongement. (C'est exactement ce qu'a dit le Gouvernement de l'Inde.) Elles avaient cependant le pas sur l'examen d'autres méthodes..."

En d'autres termes, le Gouvernement de l'Inde a suggéré que, s'il était vrai que nous examinions la question du plébiscite, cela ne nous empêchait pas de chercher en même temps d'autres solutions puisque nous désirions aboutir à un règlement. C'est pourquoi la déclaration de M. Lozano revenait à dire: "Tentons jusqu'au bout l'expérience du plébiscite afin de voir si elle nous mènera à une solution; si ce n'est pas le cas, nous pourrions alors essayer quelque autre moyen." M. Lozano poursuivait en ces termes:

"... et il ne fallait négliger aucun effort pour leur donner effet. C'est à ce propos que M. Lozano a déclaré que, si l'Administrateur du plébiscite constatait que des "raisons d'ordre technique et pratique" rendaient impossible la réalisation d'un plébiscite, il appartiendrait alors à lui ou à la Commission de recommander au Conseil de sécurité une autre solution, acceptable pour les Gouvernements de l'Inde et du Pakistan" 2/.

24. Il est clair d'après cela que la résolution du 5 janvier 1949 est, si j'ose dire, sans vie. Elle n'a aucune force sans la troisième partie de la résolution du 13 août 1948 — résolution dont j'ai déjà souligné la nature. Il nous appartient, après que les première

2/ *Ibid.*, document S/1430/Add.1, annexe 8, point 1.

upon us, after parts I and II are performed, after law and order is restored, to confer with the other side about the fair means of a plebiscite. Now, how can you get away from that?

25. My colleagues tell me in private that this is against that, and that is against that. I want them to answer this question. Just because one promises to discuss a plan, does it mean that one agrees to the principles of it? No. We said: "If the plebiscite comes, we shall do it this way, that way or the other way".

26. Great play has been made both by the Foreign Minister of Pakistan and by his friends of the fact that the first paragraph of the 5 January 1949 resolution refers to a plebiscite and they say that it is on this basis that this programme rests in order that this may be done, and a certain course may be followed. Therefore I refer you to the quotation I have just read out. I do so because I do not want the Security Council to be left in any doubt. We would sooner lose a point than try to mislead the Council. If our position was the other way, we would not have been in such a situation.

27. With regard to the withholding of information, the Pakistan Government did not convey to the Security Council the information it should have conveyed and the Commission time after time has said that this makes a difference.

28. Let us take the point that the United States and the United Kingdom are so obsessed about: demilitarization. I do not use the word "obsessed" except in a very textual sense. Sir Pierson Dixon is a classical scholar and has an accurate mind, and so he would not mind.

29. It is said that demilitarization is the crux of the matter. Now I invite you to read statement after statement of the Commission where it said that the whole of this demilitarization question has been bedeviled by the fact that, after the acceptance of these documents, i.e., even after 13 August 1948 and even after 5 January 1949, the Commission came to know about the build-up of the "Azad" forces, about the creation of an army, about the annexation of the territory, about the occupation of the northern areas. In fact, Pakistan disregarded all the resolutions from 17 January 1948 onwards. I cannot understand this very un-Anglo-Saxon procedure of taking up a thing at one end and forgetting the whole background of it.

30. The whole of the demilitarization procedures have been bedeviled by this, and that has arisen from the fact that the Security Council was not informed. The Security Council was informed, I think, on 15 January 1948 that the Pakistan Government was not concerned with these marauding raids. It denied our charges. The Pakistani said they were not there, but soon afterwards the Commission found them there. The information about the "Azad" forces was also not given. What did the Commission say about it? It said, "This constitutes a material change in the situation". A material change

et deuxième parties auront été appliquées, après que l'ordre et le droit auront été rétablis, d'examiner avec l'autre partie les moyens d'organiser un plébiscite impartial. Est-il d'autre moyen d'agir?

25. Dans des conversations privées, certains collègues me signalent diverses contradictions. Je leur demande de répondre à cette question: si l'on promet de discuter un plan, cela signifie-t-il que l'on est d'accord avec les principes qui y sont exposés? Certes non. Nous avons dit que, si le plébiscite devait avoir lieu, nous l'organiserions de la manière qui serait décidée.

26. Le Ministre des affaires étrangères du Pakistan et ses amis ont beaucoup insisté sur le fait que le premier point de la résolution du 5 janvier 1949 a trait à un plébiscite, et ils disent que l'on a établi le programme sur cette base afin qu'il soit possible d'accomplir quelque chose et d'adopter une certaine méthode. C'est pourquoi je vous demande de vous reporter à la citation que je viens de lire. Je vous le demande parce que je désire ne laisser subsister aucun doute dans l'esprit des membres du Conseil de sécurité. Nous préférierions essayer un échec plutôt que d'induire le Conseil en erreur. Si nous avions agi autrement, nous ne nous trouverions pas actuellement dans une telle situation.

27. En ce qui concerne la dissimulation de renseignements, le Gouvernement du Pakistan n'a pas fourni au Conseil de sécurité les renseignements qu'il était tenu d'apporter, et la Commission a répété à plusieurs reprises que c'était là un fait qui modifiait la situation.

28. Passons maintenant à la question qui obsède particulièrement les Etats-Unis et le Royaume-Uni, à savoir la démilitarisation. J'emploie le mot "obséder" dans son sens strictement littéral, et j'espère que sir Pierson Dixon, qui est un érudit à l'esprit précis, n'y verra pas d'objection.

29. On nous dit que la démilitarisation représente le fond du problème. Je vous invite à lire l'une après l'autre les déclarations de la Commission où il est dit que la question de la démilitarisation a été entièrement faussée par le fait qu'après l'acceptation des documents, c'est-à-dire même après le 13 août 1948 et le 5 janvier 1949, la Commission a été informée de l'établissement des forces "azad", de la création d'une armée, de l'annexion du territoire et de l'occupation des régions du Nord. En fait, dès le 17 janvier 1948, le Pakistan n'a tenu compte d'aucune des résolutions adoptées. Je ne peux comprendre cette méthode, si peu anglo-saxonne, qui consiste à n'enviesager les événements que sous un seul aspect en négligeant de considérer l'ensemble de la question.

30. La procédure concernant la démilitarisation a été complètement faussée du fait que le Conseil de sécurité n'a pas été informé de l'évolution de la situation. Je crois savoir que le Conseil de sécurité a été informé, le 15 janvier 1948, que les raids de pillards ne concernaient pas le Gouvernement du Pakistan et qu'il repoussait nos accusations. Pourtant, peu de temps après, la Commission a pu vérifier le bien-fondé de nos accusations. Aucun renseignement n'a été donné non plus en ce qui concerne les forces "azad". La Commission, à ce sujet, a

is a change that goes to the root of the matter. When you have a material change, how can you go on playing about with the words that were written down without taking that into account? That is why the further assurances were to come.

31. I should like, therefore, to request the Council to read the assurances given by Mr. Lozano to the Government of India in regard to large-scale disarming and disbandment of "Azad" Kashmir forces and the wording used to the Pakistan Government which unfortunately, if I may say so, for him, the Foreign Minister of Pakistan has quoted. Mr. Lozano said, "The disbandment is not contemplated by the resolution". In other words, what he said was, "When the resolution was written, you did not tell us about this; we did not know; and that is why we had to give the assurances". This habit the Council has been led into of treating the two sides on the same footing is what has bedeviled the whole situation. What are given to us are assurances. They are protocols to a document. So far as Pakistan is concerned the position is different. What the Commission told Pakistan was that the resolution did not contemplate the disbandment of the "Azad" forces. The resolution could not, because the Commission did not know the forces were there. In other words, he is telling them politely, "If you had told us, it would have been there in the resolution".

32. On 19 August 1948, the Foreign Minister of Pakistan, in a memorandum attached to a letter of the same date to the Chairman of the Commission, stated:

"While the Security Council was still engaged on the consideration of the Kashmir case, India was steadily building up its armed forces in Jammu and Kashmir. This building-up process did not cease on 21 April 1948, but was continued and intensified. The Indian Army mounted a big offensive in the beginning of April, thereby causing a material change in the situation."—(The Commission has not said this.) "This offensive action has continued ever since. The publicly declared intention of the Government of India was to secure a military decision in Jammu and Kashmir, thus presenting the United Nations Commission with a fait accompli. This situation not only put in jeopardy the entire population of the areas under the "Azad" Kashmir Government, and led to a big influx of refugees into Pakistan, but also constituted a direct threat to Pakistan's security. It was this which compelled the Government of Pakistan to move their troops into certain defensive positions." [S/1100, annex 26, appendix, para. 4.]

33. This is the defence for its invasion and the fact that it was hidden from the Security Council. This is the Foreign Minister's statement. What is the Commission's answer? The Commission said, in the letter of 27 August 1948 from the Chairman of the Commission:

déclaré que ce fait amenait un changement important dans la situation. Un changement important est celui qui modifie l'essence même de la question. Comment peut-on s'attarder sur des questions de mots quand ceux-ci ont été écrits sans tenir compte d'un tel changement? C'est pourquoi nous attendions que d'autres assurances nous soient données.

31. Je demande donc au Conseil de prendre connaissance des assurances données par M. Lozano au Gouvernement de l'Inde au sujet du désarmement général et de la dissolution des forces du Cachemire "azad", et des paroles adressées au Gouvernement du Pakistan, paroles que, malheureusement pour lui, s'il m'est permis de parler ainsi, le Ministre des affaires étrangères du Pakistan a rappelées. M. Lozano a dit que la résolution n'envisageait pas la dissolution des forces "azad". En d'autres termes, il a dit que, lorsque la résolution avait été rédigée, la Commission n'était pas informée de l'existence de ces forces; c'est pourquoi des garanties devaient être données. L'habitude prise par le Conseil de traiter les deux parties sur un pied d'égalité a faussé entièrement la situation. Ce qui nous a été donné, ce sont des assurances, garanties par un document. En ce qui concerne le Pakistan, la situation est différente. La Commission a dit au Pakistan que la résolution n'envisageait pas la dissolution des forces "azad", mais elle ne le pouvait pas puisque la Commission ne savait pas que ces forces existaient. En d'autres termes, M. Lozano dit poliment au Gouvernement du Pakistan: "Si vous nous aviez appris l'existence de vos forces, nous en aurions tenu compte dans le libellé de la résolution."

32. Le 19 août 1948, le Ministre des affaires étrangères du Pakistan, dans un mémorandum joint à une lettre adressée le même jour au Président de la Commission, a déclaré ce qui suit:

"Au moment même où le Conseil de sécurité examinait le cas du Cachemire, l'Inde continuait de renforcer ses armées dans l'Etat de Jammu et Cachemire. Loin de mettre fin à ce renforcement, le 21 avril 1948, l'Inde l'a, au contraire, poursuivi et intensifié. L'armée indienne a déclenché une grande offensive au début d'avril amenant ainsi un changement important dans la situation. (La Commission n'a pas dit cela.) Cette offensive se poursuit toujours. L'intention du Gouvernement de l'Inde, publiquement proclamée, était d'obtenir, dans l'Etat de Jammu et Cachemire, une décision par les armes et de mettre, par là, la Commission des Nations Unies devant un fait accompli. Cette situation, non seulement mettait en danger toute la population des régions dépendant du Gouvernement du Cachemire "azad" et provoquait l'entrée massive de réfugiés dans le Pakistan, mais constituait encore une menace directe à la sécurité de ce pays. C'est pourquoi le Gouvernement du Pakistan se vit dans l'obligation de placer ses troupes sur certaines positions défensives." [S/1100, annexe 26, appendice, par. 4]

33. Telles sont les paroles du Ministre des affaires étrangères; elles sont destinées à excuser l'invasion et le fait qu'elle a été cachée au Conseil de sécurité. Quant à la réponse de la Commission, nous la trouvons dans une lettre du 27 août 1948 rédigée par le Président de la Commission:

"The Security Council's resolution of 21 April 1948, which sets forth the terms of reference of the Commission, was adopted with cognizance of the presence of Indian troops in the State of Jammu and Kashmir. The presence of Pakistani troops in Jammu and Kashmir, however, constitutes a material change in the situation inasmuch as the Security Council did not contemplate the presence of such troops in that State, nor was it apprised thereof by the Government of Pakistan. The Commission cannot accept the statement in the memorandum that the Commission's description in this respect is 'one-sided and inadequate'." [Ibid., annex 27, appendix, para. 4.]

34. I ask you whether that is not, in polite language, a statement by the Commission, as regards the Security Council's resolution and the legitimacy of the Indian troops in Kashmir, that the incursion of Pakistani elements was concealed from the Security Council, that this was a misdemeanor, an offence against the Security Council and the Charter and therefore constituted a material change, and that it repudiated the undertaking given to the Council itself. This is part of the Commission's statement, and I do not see how the Security Council can overlook it.

35. There are two references to military aid, in one of which our friends of the United Kingdom come in for a reference. There is a reference to the military aid to Pakistan and the economic aid to India [770th meeting, paras. 56 ff.]. I am very sorry to have to go into this, because the arrangements between the United States and ourselves, and in the same category the arrangements with Pakistan, are bilateral. They are published documents, and I hope the representative of the United States will not mind my saying that the greater part of the development expenditure in India is our own money, raised from the banks and by way of loans and in other ways; but when the generous aid from the United States comes, it is for specified purposes and we cannot divert it. What is more, it is part of the policy of the Government of India, from which it does not deviate, that for every dollar that is given as aid the Government of India contributes many times more. Otherwise it would not go into the project, because India does not want any project to become dependent upon foreign aid. Therefore, it is wrong to suggest that the economic aid that comes from anywhere else, whether we build plants through the Germans or the Russians or the Americans or the British by long-term loans or what not, enables us to divert our resources. With a few exceptions, this economic aid is not in reference to the feeding of our people, but is in reference to future projects. Therefore, it is not as though we take it from a till and give it somewhere else. I think that this is a gross perversion of the facts and something that my Government cannot let pass unchallenged. I think that it is a slur on the United States Government, which is extremely careful so far as we are concerned as to the way in which the money is spent. We are anxious that it should know exactly where the money goes, because we have no desire to divert any foreign aid, no matter from what country it comes, whether it be under the Colombo Plan or under

"Lorsque le Conseil de sécurité a adopté la résolution du 21 avril 1948 qui fixe le mandat de la Commission, il était au courant de la présence de troupes de l'Inde dans l'Etat de Jammu et Cachemire. Cependant, la présence de troupes du Pakistan dans l'Etat de Jammu et Cachemire modifie sensiblement la situation puisque le Conseil de sécurité n'envisageait pas la présence de ces troupes dans cet Etat et que le Gouvernement du Pakistan ne l'en avait pas informé. La Commission ne peut accepter la déclaration figurant dans le mémorandum de ce gouvernement suivant laquelle l'exposé des faits que la Commission a présenté à cet égard est "unilatéral et inexact". [Ibid., annexe 27, appendice, par. 4.]

34. Dans cette déclaration, pour ce qui est de la résolution du Conseil de sécurité et de la légitimité de la présence des troupes indiennes au Cachemire, la Commission n'a pas craint de dire, en termes mesurés, que l'incursion des éléments pakistanais avait été cachée au Conseil de sécurité, que c'était là une faute, une offense contre le Conseil de sécurité et la Charte des Nations Unies; la Commission a ajouté que la situation s'en trouvait sensiblement modifiée, et que cela contrevenait à l'engagement pris envers le Conseil lui-même. Tout cela figure dans la déclaration que j'ai citée, et je ne vois pas comment le Conseil de sécurité peut n'en pas tenir compte.

35. L'aide militaire accordée au Pakistan et l'aide économique accordée à l'Inde ont été mentionnées [770ème séance, par. 56 et suiv.]; à ce propos nos amis du Royaume-Uni ont été mis en cause. Je regrette d'avoir à examiner cette question, car les dispositions intervenues entre les Etats-Unis d'Amérique et nous-mêmes, ainsi que les dispositions auxquelles le Pakistan est partie, sont bilatérales. Elles font l'objet d'accords qui ont été publiés, et j'espère que le représentant des Etats-Unis ne verra pas d'objection à ce que je déclare que la plus grande partie des sommes consacrées en Inde à la mise en valeur du pays sont constituées par de l'argent indien, fourni par les banques, provenant d'emprunts, etc.; et que, lorsque les Etats-Unis accordent généreusement leur aide, c'est à des fins précises dont nous ne saurions nous écarter. Qui plus est, le Gouvernement de l'Inde a pour règle — et il entend continuer à l'appliquer — de fournir plusieurs dollars pour chaque dollar qui lui est accordé à titre d'aide. C'est à cette seule condition que l'Inde utilise cette aide à la mise en œuvre de ses projets, car elle ne veut pas dépendre pour ceux-ci de l'assistance étrangère. Il est donc faux de prétendre que l'aide économique, d'où qu'elle vienne — que nous construisions nos usines grâce à l'aide que nous consentent les Allemands, les Russes, les Américains ou les Anglais, sous forme de prêts à long terme ou sous toute autre forme — nous permet de détourner nos ressources pour nous procurer du matériel militaire. Avec quelques exceptions, cette aide économique n'est pas destinée à nourrir notre peuple, mais à mettre des projets en œuvre. Aussi les choses ne se passent pas comme si l'on prenait aux uns pour donner aux autres. J'estime qu'il s'agit là d'une déformation grossière des faits, que mon gouvernement ne peut laisser passer sans la relever d'un affront au Gouvernement des Etats-Unis qui, en ce qui nous concerne, est très attentif à la manière

a United Nations plan, to any other purpose. To make a statement of that kind I think is a very unfriendly act to a neighbouring country which is trying its best to live in friendly relations with its neighbour.

36. Military aid to Pakistan, on the other hand, is another matter. There are no published figures on this aid. We have some idea of it, however. No one knows the quantity of this aid, and, what is more, it is very difficult to calculate the quantity of this aid in dollar terms because a great part of this equipment is material which was left over from the Second World War and which is good enough for use in fighting against us. All we can say is that the quantum of United States aid, as the Prime Minister of India stated several times last week, is very considerable and is so considerable as to challenge our security.

37. I have stated more than once in the Security Council, and I must repeat it now, that we do not question the assurances of the United States Government that this aid is not given for that purpose. But we deny that the United States is capable of preventing the receiver from using it for whatever purpose it wants. That is our position.

38. Reference has been made to our purchase of bombers in the United Kingdom [770th meeting, para. 57]. The purpose of all this is to create an atmosphere to show that we are embarking upon a large-scale invasion. I am very sorry that this reference has been made, because these Canberra bombers from the United Kingdom have been the subject of negotiation for two or two and one half years. In fact, I believe that I started the negotiation myself. The negotiations have been going on for a very long time. The British are very slow in deliveries because of their own commitments and everything else, and we are very particular about getting them on terms that are suitable to us. The bargaining goes on and the arrangements go on, and all this was finalized the other day. The Government of India deeply regrets that from some source in the United Kingdom not connected with the Government, the information leaked out into the Press at the time when this discussion was taking place. It has been synchronized purely from a propaganda point of view. This transaction constitutes a normal replacement. When the British left, there were other bombers which belonged to the period of ten to fifteen years ago. If one has an air force one might as well have it equipped with modern aircraft. That is all there is to it. It constitutes an ordinary replacement for the bomber force of the Indian Air Command.

39. Reference was also made to India's retention of large quantities of military material that were left in India by the British [770th meeting, para. 59]. I am asked to make an emphatic repudiation of this statement and to express our surprise that the Foreign Minister of Pakistan, even though his relations with his Govern-

dont nous utilisons les sommes qu'il nous accorde. Nous tenons à ce qu'il connaisse exactement l'emploi qui est fait de cette aide, car nous n'avons nullement le désir de détourner aucune aide étrangère, de quel que pays qu'elle vienne, qu'elle soit accordée aux termes du plan de Colombo, ou d'un plan des Nations Unies, et à quelque fin que ce soit. J'estime qu'une déclaration telle que celle qui a été faite constitue un geste tout à fait inamicale à l'égard d'un pays qui n'a négligé aucun effort pour entretenir avec son voisin des relations cordiales.

36. L'aide militaire au Pakistan est une autre question. Aucun chiffre n'a été publié, mais nous avons quelques notions sur son importance. Personne ne connaît exactement l'importance de cette aide, et d'ailleurs il est très difficile de l'évaluer en dollars, car une grande partie consiste en matériel datant de la deuxième guerre mondiale, et encore bien assez bon pour être employé à nous combattre. Tout ce que nous pouvons affirmer, c'est que l'aide des Etats-Unis, ainsi que le Premier Ministre de l'Inde l'a déclaré à plusieurs reprises la semaine dernière, est assez importante pour que notre sécurité s'en trouve menacée.

37. J'ai déjà déclaré plus d'une fois devant le Conseil de sécurité, et je répète aujourd'hui encore, que nous ne mettons pas en doute les assurances du Gouvernement des Etats-Unis lorsqu'il prétend ne pas accorder son aide à de telles fins. Mais nous nions que les Etats-Unis soient en mesure d'empêcher ceux qui la reçoivent de l'employer comme ils l'entendent. Telle est notre position.

38. On a également parlé de nos achats de bombardiers au Royaume-Uni [770ème séance, par. 57]. De telles déclarations ont pour objet de faire croire à l'opinion que nous préparons une invasion de grande envergure. Je regrette vivement qu'une telle déclaration ait été faite car ces bombardiers Canberra, en provenance du Royaume-Uni, ont fait l'objet de négociations qui ont duré plus de deux ans. En fait, je crois avoir moi-même entamé ces négociations. Celles-ci se sont poursuivies pendant très longtemps; les Britanniques n'ont livré les appareils que très lentement, en raison notamment des engagements qu'ils avaient pris par ailleurs; pour notre part nous désirions obtenir des conditions qui nous satisfassent. Nous avons marchandé, nous avons discuté, et les négociations se sont terminées l'autre jour. Le Gouvernement de l'Inde regrette profondément que des informations à ce sujet, de source anglaise non gouvernementale, se soient fait jour dans la presse au moment où ces négociations étaient en cours. Ces faits ont été associés pour des motifs de pure propagande. Quand les forces britanniques sont parties, nous avions des bombardiers vieux de 10 ou 15 ans. Si un pays dispose d'une force aérienne, encore faut-il que celle-ci soit équipée d'appareils modernes. Il s'agissait simplement de remplacer les bombardiers de l'armée aérienne indienne.

39. On a dit également que l'Inde détenait d'importantes quantités de matériel militaire laissé par les forces britanniques [770ème séance, par. 59]. On m'a demandé de réfuter catégoriquement cette déclaration et d'exprimer notre surprise de ce que le Ministre des affaires étrangères du Pakistan, bien qu'il n'oc-

ment in an official capacity are recent, should have been guilty of this statement. The moment that partition was decided upon, we set up a Partition Council in which our two sides were represented, and arrangements were made. What was due to Pakistan, we have given to Pakistan. What could not be given, we have paid for. I think, if anything, the balance was the other way round. Therefore, there is no truth whatsoever in that statement, and, I am sure that if there was any truth in it, that would have motivated the British to do something about it.

40. Repeated references were made about Indian troop movements. The purpose of all this was to convey the impression—not so much to the Security Council but to the world—that India was preparing for aggressive action. It is not a secret that India has an army, and we hope it is a good army if the time should come to test its strength. There is nothing very secret about these troop movements apart from the normal secrecy which the military maintains. It is not usual to refer to troop movements in a public debate of this character, and, quite frankly, I do not know how much of this is what the United States would call classified information. However, since we have been challenged on this, we might as well speak of it.

41. I am authorized by the Prime Minister of India to state that the whole orientation of this in the sense of troop concentrations anywhere is entirely false. I have stated this once before.

42. Reference was made [770th meeting, paras. 66 and 67] to the movement of the 166th Brigade (5th Division), from Dalhousie (Punjab, India) to Pathankot on the Indo-Pakistan border. This is a normal process which has taken place from British times—it has certainly taken place from independence times. That movement had nothing to do with this particular year. It is something which takes place at this season. It is the normal process of moving the troops in this season of the year. We could not keep them at Dalhousie at this time. It is quite a normal practice for a brigade, upon completion of its training, to return to its permanent location.

43. Reference has been made to the 123rd Brigade. All I can say is this: there has been no addition whatsoever to the strength on the East Punjab and West Pakistan border. I submit this is a solemn statement on behalf of the Government of India—we have not indulged in any troop concentrations; in fact, our normal defence against Pakistan, if there should be any trouble, would be by our armed police. It has not always been satisfactory, but it is far better to take the risks of being hit once or twice rather than to take the risk of a general scuffle.

44. Reference was made to the 27th Division. Here again there has been no change whatsoever—no change in the formation, no change in the units, no change in the strength.

cupe son poste que depuis peu de temps, ait pu se rendre coupable d'une telle assertion. Au moment où le partage a été décidé, nous avons créé un Conseil du partage au sein duquel les deux parties étaient représentées et des dispositions ont été prises. Nous avons donné au Pakistan ce qui lui revenait, et ce que nous n'avons pu donner, nous l'avons payé. Si une des parties a été lésée, ce n'est pas le Pakistan. C'est pourquoi une telle déclaration ne contient aucun élément de vérité, et je suis persuadé que, s'il en était autrement, cela aurait provoqué une intervention du Gouvernement britannique.

40. A plusieurs reprises, on a parlé des mouvements de troupes indiennes. L'intention de ces déclarations était de créer l'impression — non pas tant auprès des membres du Conseil de sécurité, mais auprès de l'opinion publique mondiale — que l'Inde préparait une agression. Ce n'est un secret pour personne que l'Inde a une armée, et nous espérons qu'elle se montrerait excellente si les circonstances l'obligeaient à faire ses preuves. Il n'y a aucun secret dans les mouvements de ses troupes si ce n'est celui qui entoure normalement les questions militaires. Il n'est guère d'usage dans un débat public de cette nature de parler de mouvements de troupes et, en toute sincérité, je ne sais pas dans quelle mesure ces informations n'entrent pas dans ce que le représentant des Etats-Unis appellerait la catégorie des renseignements d'ordre confidentiel. Cependant, puisque la question a été posée, nous devons répondre.

41. Je suis autorisé par le Premier Ministre de l'Inde à déclarer que tout ce qui a été dit en matière de concentration de troupes, où que ce soit, ne repose sur aucun fondement. Je l'ai déjà dit et je le répète.

42. On a parlé [770ème séance, par. 66 et 67] des mouvements de la 166ème brigade (5ème division) de Dalhousie (Pendjab) à Pathankot, sur la frontière indo-pakistanaise. Il s'agit là d'un déplacement normal de troupes qui s'effectuait déjà à l'époque des Britanniques; il a eu lieu plus d'une fois depuis l'indépendance. Ce mouvement n'a pas eu lieu que cette année: il est en quelque sorte saisonnier puisqu'il a lieu tous les ans à la même époque. En effet, nous ne pouvons garder ces troupes à Dalhousie à cette époque. Ce déplacement constitue donc une pratique habituelle pour une brigade qui, après avoir terminé sa formation militaire, retourne à son lieu de stationnement permanent.

43. On a parlé également de la 123ème brigade. Tout ce que je puis dire, c'est qu'il n'a été procédé à aucun renforcement des effectifs sur la frontière entre le Pendjab oriental et le Pakistan occidental. Je tiens à déclarer d'une manière solennelle au nom du Gouvernement de l'Inde que nous n'avons opéré aucune concentration de troupes; en réalité, si des désordres devaient se produire, notre défense contre le Pakistan serait assurée par la police armée. Une telle action n'a pas toujours été satisfaisante, mais mieux vaut courir le risque d'essayer un ou deux revers que celui de provoquer une lutte généralisée.

44. On a parlé également de la 27ème division. Là non plus, aucune modification n'a été apportée ni dans la formation, ni dans les unités, ni dans les effectifs.

45. Reference has been made to the 2nd Armoured Brigade. My colleague, the Maharaja of Patiala, who sits behind me, knows that this armoured brigade has been in Patiala for the last six years.

46. The Security Council was informed that the First Armoured Division is now in Jhansi, presumably banking on the fact that the Security Council would not be familiar with the map of India without looking at it, for Jhansi is very far from the Pakistan border. In fact, this regiment had been at Jullundhar before it was moved farther away to Jhansi.

47. I note a mark of impatience on the faces of some members, which I can quite well understand. I did not want all these details to be given, but when a Government is charged with the concentration of troops and preparing for war, it is necessary to clarify the position. We have done nothing in that direction, even though we have knowledge through our intelligence service of the preparations on the other side and the danger which we are facing. We do not want to be put in the position before the world that we have gone into mobilization and we do not want our people—and this is our greater concern—to get into a war fever. For those reasons there have been no changes whatsoever and I repudiate every one of the insinuations contained in those statements.

48. I come now to the question of censorship of the Press mentioned by the representative of Pakistan [770th meeting, paras. 80 ff.]. I hope that the United Kingdom representative will have something to say on this score. I should like to ask him, through the President, the following question: if a United Kingdom national had been manhandled, would not the United Kingdom Government have taken some action in the matter—privately, publicly or otherwise? Perhaps the representative of the United Kingdom would tell us sometime whether his Government has any reason to protest.

49. It is significant that the United Kingdom newspapers which have been quoted by the Foreign Minister of Pakistan are of a particular character—and it is not my intention here to use invectives, because I am polite. The "Daily Mail" and the "Daily Express" have been quoted by the Foreign Minister of Pakistan: The Kashmir Government has looked into this matter. It has denied a report broadcast by the BBC and the Pakistan Radio (there is a relationship between the BBC and the Indian Radio and the Pakistan Radio; and, therefore, when the Pakistan Radio broadcasts something, the BBC picks it up as normal news) to the effect that two British correspondents who visited Kashmir were attacked by hostile crowds and were unable to leave their hotel.

50. The Press Note issued by the Kashmir Government reads as follows:

"There is no truth in the report broadcast by BBC and Pakistan Radio that two British correspondents visiting Kashmir had been attacked by hostile crowds and were now unable to leave their hotel.

45. On a parlé de la 2ème brigade blindée. Mon collègue, le maharajah de Patiala, assis derrière moi, sait bien que cette brigade blindée se trouve à Patiala depuis six ans.

46. Le Conseil de sécurité a été informé de ce que la 1ère division blindée se trouve maintenant à Jhansi; on comptait vraisemblablement sur le fait que le Conseil de sécurité ne connaissait pas très bien les lieux, car en fait Jhansi se trouve très loin de la frontière pakistanaise. En réalité, ce régiment était stationné à Jullundhar avant d'être déplacé à Jhansi, qui se trouve plus loin.

47. Je remarque certains signes d'impatience sur le visage de quelques-uns des membres du Conseil, ce que je comprends parfaitement. Je n'avais pas l'intention de donner tous ces détails, mais lorsqu'un gouvernement est accusé de concentrer des troupes et de se livrer à des préparatifs militaires, il doit répondre. Nous ne nous sommes pas rendus coupables de ce dont on nous accuse, bien que nous soyons au courant, grâce à nos services de renseignements, des préparatifs auxquels se livre notre adversaire et du danger qui nous menace. Nous ne voulons pas, aux yeux du monde, être accusés d'avoir mobilisé et, chose plus importante, nous ne voulons pas que notre peuple soit atteint d'une psychose de guerre. C'est pourquoi nous n'avons pas changé notre attitude; et je repousse toutes les insinuations contenues dans les déclarations du représentant du Pakistan.

48. J'en arrive maintenant à la question de la censure de la presse, soulevée par le représentant du Pakistan [770ème séance, par. 80 et suiv.]. J'espère que le représentant du Royaume-Uni aura quelque chose à dire sur ce point. J'aimerais lui poser, par l'intermédiaire du Président, la question suivante: si un ressortissant du Royaume-Uni avait été malmené, le Gouvernement du Royaume-Uni n'aurait-il pas entrepris à ce sujet des démarches — privées, publiques, ou autres? Peut-être le représentant du Royaume-Uni nous dira-t-il si son gouvernement a lieu de protester.

49. Il est significatif que les journaux britanniques cités par le Ministre des affaires étrangères du Pakistan sont d'un caractère particulier — parce que je suis poli, je m'abstiendrai d'utiliser ici d'autres épithètes. Le Ministre des affaires étrangères du Pakistan a cité le "Daily Mail" et le "Daily Express". Le Gouvernement du Cachemire a examiné la question. Il a démenti un rapport diffusé par la BBC et par la radio pakistanaise (la BBC a un accord avec la radio indienne et la radio pakistanaise, si bien que, lorsque la radio pakistanaise diffuse une nouvelle, la BBC la reprend dans ses informations) selon lequel deux correspondants britanniques en visite au Cachemire auraient été attaqués par une foule hostile et n'auraient pas pu quitter leur hôtel.

50. Voici le communiqué de presse publié par le Gouvernement du Cachemire:

"Le rapport diffusé par la BBC et la radio pakistanaise et selon lequel deux correspondants britanniques en visite au Cachemire auraient été attaqués par une foule hostile et n'auraient pu quitter leur hôtel est absolument faux.

"The two correspondents who arrived in Srinagar last week have been afforded all facilities and treated with the utmost courtesy by all concerned. They have been moving about freely interviewing people. The allegation that the two correspondents were attacked by hostile crowds is presumably based on a minor incident which took place a few days back when there was a demonstration in Srinagar in connexion with the Security Council's latest resolution on Kashmir"—and I suggest that demonstrations take place in this country, too, when there are draft resolutions before the United Nations. Our people are allowed to demonstrate. No one was manhandled. The two correspondents, accompanied by a State Government information officer, were going in a jeep when they were caught up in the midst of a group of demonstrators. It is true that the demonstrators were excited, but at no stage were the correspondents attacked or hurt in any way. All the same they were afforded adequate protection by the police. The allegation made in the BBC report that "they were kicked and punched and red-hot charcoal poured from braziers" is absolutely baseless.

"The two newsmen continue to enjoy the various facilities extended to them and have been visiting places. On Sunday"—that is, two days afterwards—"they went to Moghul Gardens and today they have gone out duck-shooting."—I submit that the correspondents could not have been very badly burned if they were able to go out duck shooting. I continue to quote:

"The Jammu and Kashmir Government wishes to make it clear that foreign visitors to Kashmir can, as in the past, look forward to all facilities and courtesy due to them as tourists."

51. In fact, the Kashmir Government has a vested interest in this matter. A considerable part of its revenue comes from the tourist trade, and it therefore does not want to make any difficulty for anyone wishing to come to Kashmir.

52. I shall not repudiate everything else that has been said by the Foreign Minister of Pakistan in this respect. I would only say that all the United Kingdom newspapers which have been quoted by him are newspapers which, for more than a generation, have attacked Indian independence. These newspapers have been against the national movement in India. This does not, of course, mean that the United Kingdom Government or the British people are against that movement. In every country there must be different organs of opinion. But the fact remains that the newspapers quoted by the Foreign Minister of Pakistan have been against Indian independence and have been particularly bad in reporting the news so far as we are concerned. I have no doubt that some of these reporters wrote one story for

"Ces deux correspondants, qui sont arrivés à Srinagar la semaine dernière, se sont vu accorder toutes les facilités requises et ont été traités par tout le monde avec la plus grande courtoisie. Ils ont pu se déplacer en toute liberté et interroger la population. L'affirmation selon laquelle ces deux correspondants auraient été attaqués par une foule hostile est probablement fondée sur un incident sans importance qui s'est produit il y a quelques jours lors d'une manifestation qui a eu lieu à Srinagar à la suite de l'adoption par le Conseil de sécurité de sa dernière résolution relative au Cachemire. (Je crois qu'il se produit aussi des manifestations aux Etats-Unis d'Amérique, lorsque l'Organisation des Nations Unies est saisie de certains projets de résolution. Notre peuple a le droit de manifester, et personne n'a été molesté.) Les deux correspondants étaient accompagnés par un fonctionnaire du Département d'Etat à l'information et circulaient en jeep lorsqu'ils se sont trouvés au milieu d'un groupe de manifestants. Il est exact que ces manifestants étaient surexcités, mais à aucun moment les deux correspondants n'ont été molestés ni maltraités en aucune façon. Pourtant, la police leur a assuré une protection adéquate. L'information publiée dans le rapport de la BBC et selon laquelle la foule les avait "frappés à coups de pied et à coups de poings et avait renversé sur eux des braseros de charbon de bois incandescent" est absolument dénuée de fondement.

"Les deux journalistes continuent à jouir des diverses facilités qui leur ont été accordées et à visiter la région. Dimanche — c'est-à-dire deux jours après ces incidents — ils se sont rendus aux Moghul Gardens et aujourd'hui ils sont allés à la chasse aux canards." — Je suppose que s'ils étaient en mesure d'aller chasser le canard, les deux correspondants n'avaient pas dû être brûlés très gravement. Je reprends ma citation:

"Le Gouvernement du Jammu et Cachemire désire indiquer clairement que les visiteurs étrangers qui viennent au Cachemire peuvent s'attendre, comme par le passé, à trouver toutes les facilités et toute la courtoisie auxquelles ils ont droit en tant que touristes."

51. En fait, le Gouvernement du Cachemire s'intéresse beaucoup au tourisme. Une partie importante de ses revenus provient de cette source, et il ne tient donc nullement à créer des difficultés à ceux qui désirent venir au Cachemire.

52. Je ne vais pas réfuter toutes les autres affirmations qui ont été faites par le Ministre des affaires étrangères du Pakistan à ce sujet. Je me contenterai de rappeler que tous les journaux britanniques qu'il a cités sont des journaux qui, depuis plus d'une génération, sont hostiles à l'indépendance de l'Inde. Ces journaux sont contre le mouvement national en Inde. Cela ne veut pas dire, bien entendu, que le Gouvernement du Royaume-Uni ou le peuple britannique le soient également. Dans tous les pays, il faut des journaux pour exprimer les différentes opinions. Il n'en reste pas moins que les journaux cités par le Ministre des affaires étrangères du Pakistan ont toujours été opposés à l'indépendance de l'Inde et ont toujours rapporté les nouvelles relatives à notre pays

the newspapers and told a different story to other people. These are the facts.

53. At this stage, I should like to read out to the Council extracts from a syndicated column by Mr. Elmore Philpott, a Canadian Member of Parliament, which appeared in the Canadian Press a few days ago. We have ascertained that Mr. Philpott is a gentleman of high repute, whose opinions are respected. In his weekly column, Mr. Philpott accused the Western Press as a whole of being unfair to Prime Minister Nehru so far as his stand on Kashmir is concerned. Mr. Philpott said:

"It never was true that the Indian Army 'seized' Kashmir, as many American newspapers are now stating with complete disregard for actual facts."

54. Recounting the sequence of events in which "Kashmir was actually invaded by wild mountaineer tribesmen on 22 October 1947, the orgy of violence and destruction" that went on and the signing of the instrument of accession by the Ruler of Kashmir, Mr. Philpott said:

"While it is true that the Ruler of Kashmir was Hindu, it is equally true that the victims of the invasion of Kashmir were mostly Muslims"—I would remind members of the Council that I have already informed them of this fact—"and the whole Muslim population of the Valley of Kashmir was frantically appealing for protection from wild invaders. . . The Indian Army at that time was still under the command of the British officers."—the Commander-in-Chief was General Lockhart—"A combat team of 335 men was flown in in one of the most timely and clever airborne operations of our times. A small force arrived literally in the nick of time to save Kashmir, not so much for India as from violence of the mountaineer invaders. It was considerably later when the Kashmir trouble degenerated into actual war between India and Pakistan. For weeks or even months after the original outbreak, the Pakistan Government tried to convince the world that it had no direct part in the events in Kashmir. Time after time the United Nations arbitrators have found that Pakistan has no 'locus standi' in Kashmir on any basis of legality . . .

"Nehru told me in 1951 that he was completely in earnest about permitting a free vote in Kashmir. But he insisted that Pakistan must meet certain prior conditions including complete withdrawal of her armed forces from all disputed territory before the vote."

de façon particulièrement défavorable. Je suis persuadé que certains des reporters ont écrit une version de l'histoire pour les journaux et ont relaté la chose de façon différente lorsqu'ils en ont parlé à d'autres personnes. Voilà les faits.

53. J'aimerais maintenant lire au Conseil de sécurité quelques extraits d'un article de M. Elmore Philpott, membre du Parlement canadien, qui a paru simultanément dans un certain nombre de journaux canadiens il y a quelques jours. Nous nous sommes assurés que M. Philpott était une personne d'excellente réputation, dont les avis sont respectés. Dans son article hebdomadaire, M. Philpott a accusé la presse occidentale d'être dans l'ensemble injuste à l'égard du Premier Ministre de l'Inde en ce qui concerne son attitude à l'égard du Cachemire. M. Philpott écrivait:

"il n'a jamais été exact que l'armée indienne 's'est emparée' du Cachemire, comme de nombreux journaux américains le déclarent à l'heure actuelle avec la plus complète indifférence pour la réalité."

54. Rapportant le déroulement des événements au cours desquels "le Cachemire a été effectivement envahi le 22 octobre 1947 par des tribus sauvages de montagnards, l'orgie de violence et de destruction" qui s'ensuivit et la signature de l'instrument d'accession par le souverain du Cachemire, M. Philpott déclarait:

"S'il est vrai que le Cachemire était gouverné par un hindou, il est également vrai que les victimes de l'invasion du Cachemire étaient pour la plupart des musulmans (les membres du Conseil me permettront de leur rappeler que c'est là un fait dont je les ai déjà informés) et que toute la population musulmane de la vallée du Cachemire demandait désespérément à être protégée contre les sauvages envahisseurs (. . .). A l'époque, l'armée indienne était encore sous le commandement d'officiers britanniques. (Son commandant en chef était le général Lockhart.) Un groupe de combat de 335 hommes fut amené par avion au cours d'une des opérations aéroportées les plus opportunes et les plus habiles de notre époque. Une petite formation militaire arriva littéralement juste à temps pour sauver le Cachemire, non pas tellement pour que le Cachemire restât à l'Inde que pour le protéger de la violence des montagnards qui l'envahissaient. Ce ne fut que bien plus tard que les événements du Cachemire dégénèrent en guerre véritable entre l'Inde et le Pakistan. Pendant des semaines ou même des mois après ces violences initiales, le Gouvernement du Pakistan essaya de convaincre le monde qu'il ne jouait aucun rôle direct dans les événements du Cachemire. A maintes et maintes reprises, les médiateurs de Nations Unies ont constaté que le Pakistan n'a légalement aucun droit à faire valoir sur le Cachemire (. . .).

"Nehru m'a affirmé en 1951 qu'il parlait tout à fait sérieusement lorsqu'il disait qu'il permettrait un vote libre au Cachemire. Mais il a souligné que le Pakistan devrait au préalable satisfaire à certaines conditions, y compris le retrait total de ses forces armées de tous les territoires en litige avant le vote."

55. I have already stated our position with regard to the use of a United Nations force. I shall refer to this question again when we reach the stage of discussing the draft resolution.

56. I have no desire to go into the anecdotes and fables mentioned by the Foreign Minister of Pakistan. I would only say that I deeply regret the way he has chosen to treat this subject, so far as we are concerned. The Security Council must be the judge as to the manner in which we have presented the facts, as we see them, and have sought to rely on the available documents.

57. At this stage, I should like to make the position of the Government of India clear beyond any possible doubt. Whatever I say in this connexion must be viewed in the background of history—which has been submitted to the Council on many, many occasions—and in the light of all the points that have been outlined to the Council with respect to the position of Kashmir, which is not a no-man's-land.

58. When, on 1 January 1948, we submitted a formal complaint to the Security Council under Chapter VI of the Charter, we were not asking the Council to settle a territorial dispute. I would ask members of the Security Council whether they can show me any evidence anywhere to prove that a suggestion of this kind was made. We came to the Security Council to ask its assistance in obtaining, under Chapter VI of the Charter, the end of an aggression. We informed the Council that, if that were not done, other consequences would follow. Without withdrawing that position, I would say this: at the request of the Security Council and of some of Mr. Jarring's predecessors as Presidents of the Council, we expressed our willingness to consider various methods for a pacific settlement. And I would emphasize that we brought this matter to the Council under Chapter VI of the Charter—a fact which seems to have been forgotten. We could have invoked Chapter VII, but we preferred to invoke Chapter VI. Under the specific methods for a pacific settlement, various plans have been suggested. I would submit to the Council that the essence and basis of all these procedures—whether resolutions of the Security Council, requests we have made, or caveats we have entered and accepted—is that, whatever may happen in the future, the territory of Kashmir is an integral part of the Union of India, that an aggression has taken place, that the Jammu and Kashmir Government is a sovereign Government, that India is responsible for the security and internal order of Kashmir, that peaceful conditions must be restored before anything else can be done, and that the accession is a continuing accession, capable of termination by the Government of India. Furthermore, we have obtained assurances, which are incorporated in a resolution passed by the Security Council itself, that the only legal authority that can do anything in the State of Jammu and Kashmir is the sovereign authority; this has been emphasized time and time again. Thus, all of the procedures which have been before us have been pacific procedures. In the pursuit of the carrying out of these pacific procedures, two resolutions have been adopted.

55. J'ai déjà précisé notre attitude en ce qui concerne l'emploi d'une force des Nations Unies. Je reviendrai sur la question à nouveau lorsque nous en arriverons à la discussion du projet de résolution.

56. Je n'ai nullement l'intention d'entrer dans le détail des anecdotes et des affabulations qu'a mentionnées le Ministre des affaires étrangères du Pakistan. Je dirai simplement que, en ce qui nous concerne, nous regrettons profondément la manière dont il a décidé de traiter la question. Il appartient au Conseil de sécurité de juger la manière dont nous avons présenté les faits, tels qu'ils nous apparaissent, et dont nous nous sommes appuyés sur les documents qui sont à notre disposition.

57. A ce stade du débat, je voudrais définir très nettement la position du Gouvernement de l'Inde. Il faut envisager tout ce que je dis à ce sujet en fonction de l'historique de l'affaire — qui a déjà été exposé au Conseil à maintes et maintes reprises — et à la lumière de tous les points qui ont été soulignés ici quant à la situation du Cachemire, qui n'est pas un "no-man's-land".

58. Lorsque, le 1er janvier 1948, nous avons soumis au Conseil de sécurité une plainte officielle en application du Chapitre VI de la Charte, nous ne demandions pas au Conseil de régler un différend territorial. Je voudrais demander aux membres du Conseil de sécurité s'ils peuvent me montrer une preuve quelconque que nous avons fait une démarche de ce genre. Nous sommes venus demander l'aide du Conseil de sécurité afin d'obtenir, conformément au Chapitre VI de la Charte, qu'une agression prenne fin. Nous avons fait savoir au Conseil que, si l'on n'agissait pas, on s'exposerait à de graves conséquences. Sans rien changer à notre attitude, j'aimerais ajouter qu'à la demande du Conseil de sécurité et de certains des présidents du Conseil qui ont précédé M. Jarring, nous nous sommes déclarés prêts à étudier diverses méthodes en vue d'aboutir à un règlement pacifique. Et je tiens à souligner que nous avons soumis cette question au Conseil conformément au Chapitre VI de la Charte, ce que l'on paraît avoir oublié. Nous aurions pu invoquer le Chapitre VII, mais nous avons préféré invoquer le Chapitre VI. Afin de parvenir à un règlement pacifique de la question, on a suggéré divers plans inspirés des méthodes spécifiques. Je désire déclarer au Conseil qu'en ce qui concerne ces procédures — qu'il s'agisse des résolutions du Conseil de sécurité, des demandes que nous avons faites, ou des oppositions que nous avons formulées et acceptées — et quoiqu'il puisse arriver à l'avenir, les faits essentiels et fondamentaux sont les suivants: le territoire du Cachemire fait partie intégrante de l'Union indienne, une agression a eu lieu, le Gouvernement du Jammu et Cachemire est un gouvernement souverain, l'Inde est responsable de la sécurité et de l'ordre intérieur du Cachemire, la paix doit être rétablie avant toute autre action, et l'accession est une accession continue, à laquelle le Gouvernement de l'Inde peut mettre fin. En outre, nous avons obtenu des assurances, qui ont été inscrites dans une résolution adoptée par le Conseil de sécurité lui-même, à savoir que la seule autorité légale qui puisse légitimement agir dans l'Etat de Jammu et Cachemire est l'autorité souveraine; ce fait a été souligné à

59. The Government of India therefore requests the Security Council to consider, after nine years, whether these pacific procedures have been followed or if they have been violated. Of course, there are minor violations in all procedures; there are minor violations by either side. But are they violations that go to the root of them? That is the first point. The second is whether these procedures are vitiated by the concealment of facts and therefore the whole basis of the approach disappears. Therefore, the Government of India asks compliance with part I, paragraph B of the 13 August 1948 resolution, which is not observed by the Pakistan Government, and is therefore a violation of the cease-fire order.

60. The Foreign Minister of Pakistan said that if there were violations of the cease-fire order, the observers would report the violations [770th meeting, para. 73]. In fact, they do; there are violations; sometimes there are violations from our side—somebody goes this way or that way; sometimes they come in. They are reported and the matter is settled. But it is definitely laid down in the cease-fire agreement which concerns the observers that they have nothing to do with political questions. This is a political question. And this is what it says. Part I, paragraph B, reads as follows:

"The High Commands of the Indian and Pakistani forces agree to refrain from taking any measures that might augment the military potential of the forces under their control in the State of Jammu and Kashmir." [S/1100, para. 75.]

61. The Government of India categorically states that since the adoption of the 5 January 1949 resolution, Pakistan has introduced into the territory of Kashmir occupied by it very large quantities of military equipment; it has trained a considerable army, it has created airfields and has made it a base of attack against us, endangering our security. Therefore, before we proceed any further, before we even talk about part II, the Security Council, I submit, has a duty in regard to this resolution. There has been a tendency to talk about this as though this is what we undertook with Pakistan, and Pakistan undertook it with us. The Security Council told us, "You people settle this on this plan". Therefore, the Security Council took over. Therefore, their moral responsibility is certain and whatever legal responsibilities can be brought to its door under the Charter—it must see that this is carried out. The Government of India is entitled to ask today, after nine years, why the matériel brought in after the cease-fire order, apart from all questions of demilitarization, is not removed.

maintes et maintes reprises. Ainsi, toutes les procédures qui nous ont été proposées étaient des procédures pacifiques. Afin de les mettre en application, deux résolutions ont été adoptées.

59. C'est pourquoi le Gouvernement de l'Inde demande au Conseil de sécurité d'examiner si, durant les neuf années écoulées, on a appliqué ces procédures pacifiques ou si l'on ne s'y est pas conformé. Naturellement, l'application de toute procédure est marquée par des violations mineures; les deux parties en commettent. Mais s'agit-il de violations qui affectent ces procédures dans leur fondement? Tel est le premier point. La seconde question est celle de savoir si ces procédures sont viciées par la dissimulation de certains faits et si, par conséquent, toute la base des discussions disparaît. Le Gouvernement de l'Inde demande donc que soit respecté le paragraphe B de la première partie de la résolution du 13 août 1948, à laquelle le Gouvernement pakistanais ne s'est pas conformé, violant ainsi la suspension d'armes.

60. Le Ministre des affaires étrangères du Pakistan a déclaré que, si la suspension d'armes était violée, les observateurs feraient rapport à ce sujet [770ème séance, par. 73]. C'est ce qu'ils font; des violations sont commises; parfois ces violations sont commises de notre côté — quelqu'un vient par ici ou par là — parfois c'est l'autre côté qui est coupable. Les faits sont signalés et la question est réglée. Mais il est stipulé d'une manière précise dans l'accord relatif à la suspension d'armes, qui traite des observateurs, que ceux-ci n'ont rien à voir avec les questions politiques. Il s'agit d'une question politique. Voici ce qui est dit dans la résolution. Le paragraphe B de la première partie est libellé comme suit:

"Les hauts commandements des forces de l'Inde et du Pakistan acceptent de s'abstenir de toutes mesures qui pourraient augmenter le potentiel militaire des forces placées sous leurs ordres dans l'Etat de Jammu et Cachemire." [S/1100, par. 75.]

61. Le Gouvernement de l'Inde déclare catégoriquement que, depuis l'adoption de la résolution du 5 janvier 1949, le Pakistan a introduit dans la partie du territoire du Cachemire qu'il occupe des quantités très importantes de matériel militaire. Il a formé une armée considérable, il a créé des aérodromes et a fait de ce territoire une base d'attaque contre nous, compromettant ainsi notre sécurité. C'est pourquoi, avant d'aller plus loin, avant de parler de la deuxième partie, je dirai que le Conseil de sécurité a un devoir à remplir à l'égard de cette résolution. On a eu tendance à parler de l'accord comme s'il s'agissait d'une chose que nous avons faite avec le Pakistan et que le Pakistan a faite avec nous. Le Conseil de sécurité nous a dit: "Vous réglerez cette question sur ce plan." Le Conseil de sécurité a donc pris l'affaire en main. Il est certain, dès lors, qu'il a assumé une responsabilité morale et que, quelles que soient les responsabilités d'ordre juridique qui puissent lui incomber aux termes de la Charte, il doit y faire face. Le Gouvernement de l'Inde est en droit, après neuf années, de demander aujourd'hui pourquoi, indépendamment de toutes les questions touchant la démilitarisation, on ne retire pas le matériel introduit après la suspension d'armes.

62. Secondly, Part B does not require any action. In fact, it does not call for any action from India at all. It is an action the Pakistan Government has to take not only in pursuance of this resolution, but also in pursuance of the resolution of 17 January 1948,^{3/} which they not only violated but acted in such a way as to conceal the facts from the Security Council. Any Government that is guilty of concealing material facts is out of court before the Security Council. Therefore, the Government of India requests the Security Council to interest itself in its responsibility as one of the parties to this matter and to point out that paragraph B of part I of the 13 August 1948 resolution is being violated.

63. Paragraph E of the agreement states:

"The Government of India and the Government of Pakistan agree to appeal to their respective peoples to assist in creating and maintaining an atmosphere favourable to the promotion of further negotiations." [Ibid.]

64. I have made statements and produced evidence before the Council many times. I did not have too much difficulty because the Foreign Minister of Pakistan himself produced evidence by his statement. His first speech was an ultimatum to the Government of India. Here are reports from the Press in Pakistan which refer to the preparation of tribesmen for the invasion of Kashmir, and these were not non-Pakistani. Baluchistan is part of Pakistan. These are persons who are in an official position in relation to all of this.

65. I quote from "Dawn" of 7 February 1957. The "Dawn" correspondent at Quetta wrote as follows under a Quetta dateline of 6 February:

"A deputation of Afghan Pawindas of the Tarak tribe today waited upon the Political Agent of the Quetta-Pishin area and offered their services for the liberation of their Kashmiri brethren.

"They said that the Tarak tribesmen were ready to sacrifice their all to liberate their Kashmiri brethren from the Bharati—that is us—"tryanny."

"The deputation consisted of Malik Khurram Khan Taraki, Malik Akko Khan and Malik Abdullah Khan Hotak."

66. Here is another article from "Dawn" with a Rawalpindi dateline of 8 February 1957. Rawalpindi is in the Punjab. The article states:

"In the event of the Security Council's failure to bring Bharat—that is India—"to reason, we shall not hesitate to revive the liberation war to free our enslaved brethren on the other side of the cease-fire line", says a resolution passed recently at a representative gathering in Skardu...

^{3/} Official Records of the General Assembly, Third Session, Supplement No. 2, chap. 5, sect. C.

62. Deuxièmement, le paragraphe B n'exige pas que l'on prenne des mesures. En fait, il ne prévoit nullement que l'Inde soit dans l'obligation de prendre une mesure quelconque. C'est le Gouvernement pakistanais qui doit prendre des mesures, non seulement en vertu de cette résolution, mais aussi aux termes de la résolution du 17 janvier 1948^{3/}, qu'il a violée; en outre, il a agi de manière à dissimuler les faits au Conseil de sécurité. Un gouvernement coupable de dissimuler des faits matériels n'a pas qualité pour se présenter devant le Conseil de sécurité. Le Gouvernement de l'Inde demande donc au Conseil de sécurité de s'acquitter de ses responsabilités en tant que partie à cette affaire et de déclarer que se commet actuellement une violation du paragraphe B de la première partie de la résolution du 13 août 1948.

63. Le paragraphe E de l'accord stipule:

"Le Gouvernement de l'Inde et le Gouvernement du Pakistan acceptent de faire appel à leurs peuples respectifs pour qu'ils aident à créer et à maintenir une atmosphère favorable au développement de nouvelles négociations." [Ibid.]

64. J'ai fait à de nombreuses reprises des déclarations à ce sujet devant le Conseil, et j'ai fourni des preuves. Cela n'a pas été trop difficile pour moi, car c'est le Ministre des affaires étrangères du Pakistan qui, par sa déclaration, a donné lui-même la preuve. Son premier discours a été un ultimatum au Gouvernement de l'Inde. Voici des extraits de la presse pakistanaise qui ont trait aux préparatifs de certaines tribus en vue de l'invasion du Cachemire; il ne s'agit pas de non-Pakistans. Le Baloutchistan fait partie du Pakistan. Il s'agit de personnes qui ont officiellement pris position à l'égard de toutes ces questions.

65. Je cite un extrait du "Dawn" du 7 février 1957. Le correspondant du "Dawn" à Quetta écrivait ce qui suit dans une dépêche envoyée de cette ville et datée du 6 février:

"Une délégation de Pawindas afghans de la tribu Tarak s'est présentée aujourd'hui chez l'agent politique de la région de Quetta-Pishin et a offert ses services pour la libération de ses frères du Cachemire.

"Elle a déclaré que les hommes de la tribu Tarak étaient disposés à se sacrifier tous pour libérer leurs frères du Cachemire de la tyrannie des Bharati" — c'est de nous qu'il s'agit.

"La délégation était composée de Malik Khurram Khan Taraki, de Malik Akko Khan et de Malik Abdullah Khan Hotak."

66. Voici un autre extrait du "Dawn", envoyé de Rawalpindi (Rawalpindi est situé dans le Pendjab) et daté du 8 février 1957:

"Si le Conseil de sécurité ne parvient pas à mettre le Bharat — c'est l'Inde — à la raison, nous n'hésiterons pas à recommencer une guerre de libération pour délivrer nos frères qui vivent sous le joug, de l'autre côté de la ligne de cessez-le-feu", déclare une résolution adoptée récemment au cours d'une réunion tenue à Skardu (...)

^{3/} Documents officiels de l'Assemblée générale, troisième session, Supplément No 2, chap. 5, sect. C.

"We are much perturbed at seeing our brethren in occupied Kashmir marooned into an unconstitutional accession..."

67. Here is another article from "Dawn" with a Quetta dateline of 9 February 1957:

"Mir Habibullah Khan Nausherwani"—I suppose he is the head of the place, the former ruler of the Kharan State—"today said that he, along with his tribesmen, was ready to sacrifice their all for liberation of Kashmir. He has requested the Additional Commissioner, Kalat Division, to convey his offer to the Pakistan Government."

68. The duty of any civilized Government today, when a citizen of that kind offers to attack a neighbouring country, is to have him taken under its law. Pakistan owes an obligation to the international community, when any citizen of theirs makes statements of this kind, to take action against him. But, instead of that, our information is that very considerable concentrations are taking place and, as I have stated before in the Security Council, the pattern is exactly the same as it was in 1947.

69. It is our duty under the Charter—and I say this with all the feeling I personally have and that my Government has about war—if our territory is invaded to resist that invasion. And I am directed by the Government of India to repeat what it has said before: that any invasion of any part of India is the invasion of the whole of India. The Government of India would regard an attack on Kashmir as an attack on India and would take action accordingly. That was its position from the very beginning because Kashmir is part of India. Therefore, any attack on Kashmir is an attack on the whole of India. We came here on the last occasion to save ourselves from this position. We said to the Security Council: "This attack means we have to invade Pakistan. We do not want to do that. Please ask them to go away". And this is the result.

70. Therefore, in the first instance, the Government of India seeks from the Security Council some consideration. Instead of concentrating all its attention on matters which are incidental to so many things happening beforehand, and which are not integral to the settlement, it should obtain the observance of these conditions or declare them aggressors. Pakistan has to withdraw and it does not require any action from anyone else. I read out to you the Commission's report that it knew that the Indian forces were there and the responsibility they had for the defence of India. Therefore, with regard to part I, paragraphs B and E of the resolution of 13 August 1948, the Government of India requests that this action be taken. The Government of India requests that note be taken of the fact that, according to its constitutional procedures, according to its public opinion and according to constitutional and international law, the attack on any part of a country is an attack on the whole.

"Nous sommes très inquiets lorsque nous voyons nos frères du Cachemire occupé victimes d'un rattachement inconstitutionnel (...)."

67. Voici encore un autre extrait du "Dawn"; il est daté du 9 février 1957 et a été envoyé de Quetta:

"Mir Habibullah Khan Nausherwani — je suppose que c'est le chef de cette région, l'ancien souverain de l'Etat de Kharan — a déclaré aujourd'hui qu'il était prêt, ainsi que les hommes de sa tribu, à tous les sacrifices pour la libération du Cachemire. Il a demandé au commissaire adjoint, division de Kalat, de transmettre son offre au Gouvernement pakistanais."

68. Lorsqu'un citoyen de cette catégorie propose d'attaquer un pays voisin, le devoir de tout gouvernement civilisé, de nos jours, est de lui appliquer la rigueur de sa loi. Le Pakistan est tenu envers la communauté internationale de prendre des mesures contre tout citoyen de ce pays qui fait des déclarations de ce genre. Mais, au lieu de cela, l'Inde a été informée que des concentrations très importantes avaient lieu et, comme je l'ai déclaré auparavant devant le Conseil de sécurité, la situation est exactement la même qu'en 1947.

69. Si notre territoire est envahi, nous avons pour devoir, en vertu de la Charte des Nations Unies, de résister à cette invasion. Je le dis avec tous les sentiments que j'éprouve personnellement — les sentiments qu'éprouve mon gouvernement — au sujet de la guerre. Et le Gouvernement de l'Inde me charge de répéter ce qu'il a déclaré auparavant: l'invasion d'une partie quelconque de l'Inde équivaut à une invasion de l'Inde tout entière. Le Gouvernement de l'Inde considérerait une attaque contre le Cachemire comme une attaque dirigée contre l'Inde, et il prendrait des mesures en conséquence. Tel a été le point de vue qu'il a défendu dès le début, car le Cachemire fait partie de l'Inde. C'est pourquoi toute attaque contre le Cachemire équivaut à une attaque contre l'Inde tout entière. Nous sommes venus ici, la dernière fois, afin de défendre ce point de vue. Nous avons dit au Conseil de sécurité: "Cette attaque signifie que nous devons envahir le Pakistan. Nous ne désirons pas le faire. Demandez-leur de s'en aller." Et voilà le résultat.

70. C'est pourquoi le Gouvernement de l'Inde demande en premier lieu au Conseil de sécurité de lui témoigner quelque considération. Au lieu de concentrer toute son attention sur des questions liées à tant d'événements qui se sont produits précédemment et qui ne sont pas essentielles au règlement, il devrait faire en sorte que ces conditions soient remplies, ou déclarer que le Pakistan est l'agresseur. Le Pakistan doit retirer ses forces, et il n'est pas nécessaire que quelqu'un d'autre prenne des mesures. Je vous ai donné lecture de l'extrait du rapport de la Commission indiquant que celle-ci savait que les forces indiennes se trouvaient dans le territoire et qu'elles avaient pour tâche d'assurer la défense de l'Inde. C'est pourquoi le Gouvernement de l'Inde a demandé que l'on prenne cette mesure en ce qui concerne les paragraphes B et E de la première partie de la résolution du 13 août 1948. Le Gouvernement de l'Inde demande qu'il soit pris note du fait que, selon sa procédure constitutionnelle, suivant le vœu de l'opinion publique du

71. With regard to the remainder, I have gone into details very many times about the withdrawal of Pakistani troops. Part II, section A, paragraph 1 of the 13 August 1948 resolution states:

"As the presence of troops of Pakistan in the territory of the State of Jammu and Kashmir constitutes a material change in the situation since it was represented by the Government of Pakistan before the Security Council, the Government of Pakistan agrees to withdraw its troops from that State." [S/1100, para. 75.]

72. I submit that that is not a conditional offer. It is an offer *per se* because it is more or less a penance for concealing facts from the Security Council. The Pakistanis have come here and said: "We are not invading; our troops are not there." When they were found out, the Commission dealt with them politely and merely said that it was a material change.

73. The Foreign Minister of Pakistan has quoted Sir Owen Dixon [770th meeting, paras. 48 to 52], whose opinions have not been favourable to us, but he is a high judicial luminary, and to suggest that he made an observation in order to get India's agreement—that is the phrase that was used—is, I say, a very serious statement to make about the Chief Justice of Australia. But I have quoted the whole of the paragraph—so has the representative of Pakistan. What does it say? In effect it says the following: "I cannot go into this question of aggression. I am not going into it, but, irrespective of that, I say there has been violation of international law when they crossed this territory."

74. That is not to say that this is conditional upon something else. What he was saying was this: whether there were previous factors, as Sir Mohammed Zafrullah Khan urged in the Council, or whether there were other matters to be considered, first of all, he was not entitled to go into them but, without all that, he would say: "there has been violation of territory"; there was a breach of international law, which is aggression. And I submit that to suggest that Sir Owen Dixon said this only in order to persuade my Prime Minister to agree to something is, in my view, a reflexion on character which, we regret, has been made about the Chief Justice of Australia.

75. Therefore, part II, section A, paragraph 1 has to be observed, and that observance, I submit to the Security Council, does not require any action from anybody else; and what is more, it is an action that is called for precedent to anything. Therefore, paragraphs B and E of part I and section A of part II are conditions, are actions that have to be taken by the Government of Pakistan out of consideration for the agreements which it has entered into; furthermore, and above all, in pursuance of the resolution of 17 January 1948 and, even further, in pursuance of respect

pays et en vertu du droit constitutionnel et international, une attaque lancée contre une partie quelconque d'un pays équivaut à une attaque contre l'ensemble de ce pays.

71. Pour le reste, j'ai, à de très nombreuses reprises, parlé en détail du retrait des troupes pakistanaises. Le paragraphe 1 de la section A de la deuxième partie de la résolution du 13 août 1948 est libellé comme suit:

"Attendu que la présence de troupes du Pakistan dans le territoire de l'Etat de Jammu et Cachemire modifie de façon considérable la situation telle qu'elle avait été exposée au Conseil de sécurité par le Gouvernement du Pakistan, ce dernier accepte de retirer ses troupes de cet Etat." [S/1100, par. 75.]

72. Je prétends qu'il ne s'agit pas là d'une offre conditionnelle. C'est une offre au sens absolu du terme, car c'est plus ou moins une pénalité pour avoir dissimulé des faits au Conseil de sécurité. Les Pakistanais sont venus et ont dit: "Nous n'envahissons pas; nos troupes ne sont pas là." Lorsqu'on s'est aperçu qu'elles y étaient, la Commission s'est contentée de dire poliment qu'il y avait là un changement matériel.

73. Le Ministre des affaires étrangères du Pakistan a cité [770ème séance, par. 48 à 52] sir Owen Dixon, dont les avis ne nous ont pas été favorables — mais il est l'un des flambeaux de la science juridique — et suggérer qu'il a fait une remarque en vue d'obtenir l'accord de l'Inde — ce sont les termes qui ont été employés — est, à mon avis, faire une assertion bien grave au sujet du "Chief Justice" d'Australie. Mais j'ai — de même que le représentant du Pakistan — cité l'ensemble du paragraphe. Qu'y trouvons-nous? Ce qu'il dit revient à ceci: "Je ne puis aborder cette question d'agression. Mais, indépendamment de cela, je considère qu'il y a eu violation du droit international quand les troupes ont traversé ce territoire."

74. Nous voyons que cette appréciation n'est subordonnée à rien d'autre. Ce que sir Owen Dixon disait était ceci: qu'il y ait eu ou non des facteurs antérieurs, comme l'a soutenu sir Mohammed Zafrullah Khan devant le Conseil, que d'autres questions dussent ou non être considérées, questions que, tout d'abord, il ne lui appartenait pas de traiter, le fait essentiel, c'est celui-ci: "il y a eu violation du territoire"; il y a eu violation du droit international, c'est-à-dire agression. Et prétendre que sir Owen Dixon a prononcé ces paroles à seule fin de persuader le Premier Ministre de l'Inde de donner son accord sur un point déterminé, c'est, je le dis avec regret, faire injure au premier magistrat d'Australie.

75. Par conséquent, le paragraphe 1 de la section A de la deuxième partie doit être mis en œuvre, et son application, je me permets de le dire au Conseil de sécurité, n'implique aucune action de la part de qui que ce soit; elle est, en outre, la condition préalable de toute action ultérieure. Par conséquent, les paragraphes B et E de la première partie de la résolution, et la section A de la deuxième partie, sont des conditions, des mesures qui doivent être prises par le Gouvernement du Pakistan, par respect des accords auxquels il a souscrit, et d'autre part — et surtout — en

for international law and behaviour, because, assuming for argument's sake that there are flaws in our title, how did Pakistan come into Kashmir? It came in only by invasion.

76. What has the Security Council done about asking Pakistan how it incorporated this territory? What has the Security Council done about asking these people whether the populations in Gilgit or in the western areas, in so-called "Azad" Kashmir, or in Baltistan, have a vote? Can they express themselves? Why do they not have these things? Is there any economic development? No, they have been prevented by occupation; and the efforts of the Kashmir Government and our Government have been to try to bring political liberty and economic emancipation to the area.

77. So the next point which I wish to make is that part II, section A, paragraph 1 of the resolution has to be carried out. The same applies to paragraph 2 as well. Then comes paragraph 3, on which the Foreign Minister of Pakistan entered a caveat when he spoke last and which I have explained today. There is no doubt whatever from the wording of this paragraph and the supporting documents in this matter that the administration of this area must be by local authorities; that is to say, there should be no Pakistani interference. It is not Pakistan's sovereign territory, and it is the duty of the Government of India, under subsequent paragraphs, to go to the assistance of the people there if there should be danger of invasion.

78. I make a further request to the Security Council. Faced as we are with this present situation, in which there is a campaign of hatred, the Government of India believes—and I hope that the Security Council believes—that, apart from all agreements, it is a basic condition that no pacific procedures are possible except in a pacific atmosphere, and, therefore, observance of Part I, paragraph E becomes fundamental to any procedure. How can there be a plebiscite or anything else without pacific procedures? How can there be pacific procedures under threats of war and of "Jihad" (holy war), and the invasion of our country, and name-calling all the time? Unless there is an alteration in the situation, it is quite impossible to achieve any settlement or any approach towards a pacific settlement. In any dispute that is important, and, therefore, it is more important with us.

79. We are quite prepared at all times to seek methods of conciliation. The Government of India, therefore, desires me to state that, having regard to the security of India, its north-western borders today are threatened by an army which is out of proportion to what it was before—and I repudiate the assertion by the Foreign Minister of Pakistan that his country's Army is one-third the size of India's Army, and I am prepared to substantiate it in any place. I repudiate the suggestion that its equipment is anything like that and,

application de la résolution du 17 janvier 1948, et, plus encore, par respect du droit international et des normes qui régissent les rapports des nations entre elles. Car, en admettant, pour les besoins de la discussion, que nos titres peuvent ne pas être incontestables, comment le Pakistan est-il entré au Cachemire? Il y est entré uniquement par l'invasion.

76. Qu'a fait le Conseil de sécurité pour questionner le Pakistan sur l'incorporation de ce territoire? Qu'a-t-il fait pour demander au Pakistan si les populations du Gilgit, des régions occidentales, du prétendu "Cachemire azad", ou du Baltistan, jouissaient du droit de vote? Ces populations ont-elles la liberté de s'exprimer? Pourquoi ne bénéficient-elles pas de ces avantages? Constate-t-on une amélioration de la situation économique? Non, l'occupation les en a privées, et les efforts du Gouvernement du Cachemire et de mon propre gouvernement ont visé à apporter à la région la liberté politique et l'émancipation économique.

77. Le point suivant que je voudrais établir est donc que ce paragraphe 1 de la section A de la deuxième partie de la résolution doit être appliqué. Cela vaut aussi pour le paragraphe 2. Nous en arrivons au paragraphe 3, sur lequel le Ministre des affaires étrangères du Pakistan a formulé une mise en garde lors de sa dernière intervention et que j'ai moi-même expliqué aujourd'hui. Du libellé du paragraphe et des documents connexes, il ressort sans l'ombre d'un doute que l'administration de cette région incombe aux autorités locales. Cela signifie qu'il ne doit pas y avoir d'ingérence pakistanaise. La souveraineté pakistanaise ne s'y exerce pas et le Gouvernement de l'Inde, en vertu des paragraphes ultérieurs, a le devoir de venir en aide à la population si elle se trouve menacée d'invasion.

78. Je dois adresser une autre requête au Conseil de sécurité. Dans la situation présente, caractérisée par une campagne de haine, le Gouvernement de l'Inde croit — et j'espère que le Conseil de sécurité le croit aussi — que, indépendamment de tout accord, une condition fondamentale est qu'aucune procédure pacifique n'est possible si ce n'est dans une atmosphère de paix; c'est pourquoi l'observation du paragraphe E de la première partie est essentielle dans toute procédure. Comment peut-il y avoir un plébiscite, ou toute autre consultation, en l'absence de procédure pacifique? Comment peut-il y avoir une procédure pacifique sous des menaces de guerre, de "djihad" (guerre sainte), lorsqu'on envahit notre pays et que l'on profère constamment à notre égard des insultes? Si cet état de choses persiste, tout règlement ou toute tentative de règlement pacifique est parfaitement impossible. Cela est important dans tout différend, et plus important encore dans le cas qui nous occupe.

79. Nous sommes prêts à tout moment à rechercher des méthodes de conciliation. Au nom du Gouvernement de l'Inde, je dois donc déclarer que, du point de vue de la sécurité de l'Inde, ses frontières du Nord-Ouest sont aujourd'hui menacées par une armée, une armée hors de proportion avec ce qu'elle était auparavant; à cet égard, je conteste l'assertion du Ministre des affaires étrangères du Pakistan que l'armée de son pays est trois fois inférieure, en importance, à celle de l'Inde et je suis prêt à apporter, où l'on voudra,

what is more, we desire to point out that the imbalance that has been created has resulted in insecurity for us and, therefore, the Security Council has the responsibility for implementing the basis on which all these considerations have taken place. The Government of India alone is responsible for the security of this territory. Therefore, when the time comes—if it should ever come—we should be free to protect our frontiers. That would not be aggression. But, at the same time, I repeat the solemn undertaking that I gave in the Security Council: the Government of India will not move one soldier nor fire a bullet across the cease-fire line in order to assert its legal, constitutional, moral and political rights. It is still prepared to pursue the path of conciliation, the path of negotiation, the efforts of the Security Council or the influence of time; but that does not mean that we shall surrender any of our rights, because if this happened to us, our country would be Balkanized and, strange as it may seem, we have a patriotic fervor about its unity.

80. Therefore, I request that the Security Council would not think that we have not made any specific request in this matter. We believe that the pacific settlement of this difficulty, the resolving of this problem—as it was rightly called by the representative of Colombia in his amendment [S/3791/Rev.1]—is possible in terms of a different outlook. That outlook cannot be one where the aggressor and the aggressed are treated on equal terms. It is, in our submission, an error to take the view, whoever takes it, that the aggression question has been disposed of. That would be a very dangerous precedent for the Security Council to establish, that, because of the passage of time, somebody can reap the fruits of invasion. The position of my Government—whether it be here, or in the Middle East, or in Central Europe, or anywhere else—is that no invading power, no invasion, can be permitted to reap rewards for invasion. That is our position in regard to Kashmir.

81. A great deal has been said about the moral position involved in this, and I submit—and I want to submit this with no reservations whatsoever—that the position which we have taken in regard to Kashmir will stand any test of morality. I would like to look at any Government and ask whether, at a time when its army was marching victoriously, it would stop it in order to avoid further bloodshed. I do not say that no other Government would have done so; all I am saying is that our Government has done as well as any other.

82. In regard to Kashmir, we have come here to pursue pacific methods, we are now pledging ourselves not to use force in order to assert our political, constitutional and moral rights, and we point out that within the territory which we are now administering, we have brought the benefits of human rights and civilized existence and, in spite of the fact that Pakistan has the territory, we have taken half a million people who have fled from "Azad" Kashmir—Moslems—since Pakistan

la preuve de ce que j'avance. Je conteste l'assertion qu'il en irait de même de son armement et, de plus, je désire souligner que, du déséquilibre ainsi créé, il est résulté pour nous un état d'insécurité. Il appartient donc au Conseil de sécurité de mettre en œuvre les principes sur lesquels sont fondées toutes les considérations qui précèdent. Le Gouvernement de l'Inde seul a la responsabilité de la sécurité de ce territoire. Par conséquent, lorsque le moment viendra de protéger nos frontières — s'il doit jamais venir — nous devons être libres de nous défendre. Cela ne serait pas une agression. Mais, en même temps, je renouvelle l'engagement solennel que j'ai pris devant le Conseil de sécurité: le Gouvernement de l'Inde ne fera pas avancer un seul soldat, ne tirera pas une seule balle à travers la ligne de cessez-le-feu, pour appuyer ses droits juridiques, constitutionnels, moraux et politiques. Il demeure prêt à suivre la voie de la conciliation, la voie de la négociation, à seconder les efforts du Conseil de sécurité, à favoriser l'action du temps; mais cela ne signifie pas que nous renoncerons à l'un quelconque de nos droits — ou alors notre pays serait en quelque sorte "balkanisé" et, pour étrange que cela puisse paraître, le souci de son unité nous anime d'une ferveur patriotique.

80. Je ne voudrais donc pas que le Conseil suppose que nous n'avons pas formulé, dans cette affaire, de requête précise. Nous croyons que le règlement de cette difficulté, que la solution de ce problème — comme l'appelle à juste titre le représentant de la Colombie dans le texte de son amendement [S/3791] — est possible, si l'on accepte de l'envisager d'un point de vue différent. Ce point de vue ne peut être celui des personnes qui traitent sur le même pied l'agresseur et sa victime. Quiconque considère comme réglée la question de l'agression commet, à notre sens, une erreur. Le Conseil de sécurité établirait un bien dangereux précédent s'il prouvait qu'il est permis à quelqu'un, parce que le temps s'est écoulé, de recueillir les fruits d'une invasion. Qu'il s'agisse du pays qui nous occupe, du Moyen-Orient, de l'Europe centrale ou d'ailleurs, mon gouvernement estime que l'on ne peut permettre à aucun envahisseur de retirer de l'invasion un bénéfice. Telle est notre position dans le cas du Cachemire.

81. On a beaucoup parlé de l'aspect moral de cette affaire, et je prétends — cette fois sans formuler aucune espèce de réserve — que l'attitude que nous avons adoptée en ce qui concerne le Cachemire est rigoureusement conforme à tous les principes de la moralité. Je voudrais regarder en face n'importe quel gouvernement et lui demander si, alors que son armée poursuit une marche victorieuse, il l'arrêterait pour éviter de nouvelles effusions de sang. Je ne dis pas qu'aucun gouvernement ne l'aurait fait, tout ce que je prétends, c'est que notre gouvernement s'est comporté aussi bien que n'importe quel autre.

82. En ce qui concerne le Cachemire, nous sommes venus ici pour y employer des moyens pacifiques. Nous nous engageons maintenant à ne pas employer la force pour appuyer nos droits politiques, constitutionnels et moraux. Nous soulignons que, dans le territoire que nous administrons aujourd'hui, nous avons apporté les bienfaits des droits de l'homme et de la vie civilisée et, en dépit du fait que le Pakistan possède ce territoire, nous avons recueilli un demi-million de

occupied it, because of a reign of terror there. I use these words because they have been used against us. And I ask, do you think that it is possible to have an Iron Curtain in a country where in the holiday season 60,000 visitors, including 5,000 Americans, come in? Can you keep any place private where American visitors go in? Therefore, I submit that we have listened to all this patiently. I submit that it is very wrong—and I particularly look to my friend who is smiling at me—to make use of this forum as a forum for maligning a Government which is trying to follow civilized standards. Our people have the right to vote, to express themselves. That cannot be said of the other side.

83. Therefore, these are the requests that we make to the Security Council. It cannot be said that the position taken by India was one where it was evading its commitments. In order that there may be no doubt about it, may I say that the Government of India will at no time resile from any international engagement into which it has entered. But it is not sufficient for the daily Press to say what that international engagement is—it is not sufficient even for Member Governments—without getting all the facts of the question. There appears to be a difference of opinion on this. Fortunately for us a Colombian was Chairman of the Commission. So the representative of Colombia has taken some interest in the matter. I ask the members of the Council to read these documents. Let the Security Council say that the assurances that have been given, after very grave discussion, with the Prime Minister, by the Chairman of the Commission, on behalf of the United Nations, have no value. If pacts are not to be observed, why should one pact alone be observed?

84. There is one further point I desire to make, and since there is some possibility, Mr. President, of your going out to what is unfortunately called the sub-continent, I would like to state the following: what is the present position? The present position is that two or three clauses of the cease-fire agreement are observed. That is to say, not desiring to try conclusions or to assert our rights by force, and Pakistan also being apparently satisfied with the territory that it has illegally absorbed, for the time being, there is no fighting at the present time. But what is the exact position? I would like the representative of the Philippines to think about this because there are some doubts about it. What the Security Council is doing by the draft resolution [S/3787] is trying to hold the ring for aggression; that is to say, it is because of the security that is provided by the cease-fire line that all this has taken place on the other side. The Security Council's resolution, our respect for the Observer Group, and our desire not to use force in order to assert our rights, are being used as holding the ring for the invader. It is behind this wall, it is behind this cease-fire line that the annexation has taken place. How do I explain to my people why the members of the Security Council, sitting around this table, had not a word to say

personnes — des musulmans — qui ont fui le Cachemire "azad" depuis que le Pakistan l'a occupé, parce qu'il était soumis à un règne de terreur. Si je me sers de ces mots, c'est parce qu'ils ont été employés contre nous. Et je vous demande si vous croyez que l'on puisse abaisser un "rideau de fer" dans un pays où pénètrent, à l'époque des vacances, 60.000 visiteurs, dont 5.000 Américains? Est-il possible de garder un secret dans un lieu que fréquentent des visiteurs américains? Nous avons écouté tout cela avec beaucoup de patience. Je dis qu'il est très regrettable — et je m'adresse particulièrement à un ami qui me regarde en souriant — de voir utiliser cette tribune pour calomnier un gouvernement qui s'efforce d'observer les principes de la vie civilisée. Nos populations ont le droit de vote, celui de s'exprimer. On n'en peut dire autant de l'autre camp.

83. Telles sont donc les demandes que nous présentons au Conseil de sécurité. Il n'est pas possible de prétendre que l'attitude qu'adopte l'Inde est telle qu'elle lui permet d'échapper à ses obligations. Afin qu'aucun doute ne subsiste à cet égard, permettez-moi de dire que le Gouvernement de l'Inde ne refusera jamais d'assumer les obligations découlant d'un engagement international auquel il a souscrit. Mais la presse quotidienne n'est pas en mesure d'interpréter un engagement international tant qu'elle n'a pas pris connaissance de tous les faits pertinents; et il en va de même pour les gouvernements des Etats Membres. Il semble qu'une divergence de vues existe en cette matière. Heureusement pour nous, la Commission a été présidée par un Colombien. Le représentant de la Colombie a donc pris quelque intérêt à l'affaire. Je demande aux membres du Conseil de lire ces documents. Que le Conseil de sécurité dise que les assurances qui ont été données, après une discussion très grave avec le Premier Ministre, par le Président de la Commission, au nom de l'Organisation des Nations Unies, n'ont aucune valeur. Si les pactes n'ont pas un caractère obligatoire, pourquoi faudrait-il en observer un en particulier?

84. Je désire soulever encore un autre point, et puisqu'il y a quelque apparence, Monsieur le Président, que vous soyez appelé à vous rendre dans cette partie du monde que l'on désigne du terme fâcheux de "sous-continent", je voudrais déclarer ceci: quelle est la position actuelle? La position actuelle est que deux ou trois clauses de l'accord de cessez-le-feu sont respectées. C'est-à-dire que, l'Inde n'ayant pas l'intention de juger la question ou d'affirmer ses droits par la force, et le Pakistan de son côté étant apparemment satisfait des gains territoriaux qu'il a illégalement réalisés, il n'y a pour l'instant aucun combat dans la région. Mais quelle est la situation exacte? Je voudrais que le représentant des Philippines y réfléchisse, car certains doutes semblent subsister. Le projet de résolution soumis au Conseil de sécurité [S/3787] aurait pour effet de laisser le champ libre à l'agresseur. En effet, c'est grâce à la protection qu'assure la ligne de cessez-le-feu que tous ces événements se sont déroulés de l'autre côté de la ligne. La résolution du Conseil de sécurité, le respect que nous éprouvons pour le groupe d'observateurs et notre volonté de ne pas recourir à la force pour affirmer nos droits, sont exploités pour laisser le champ libre à l'envahisseur. C'est derrière ce mur, c'est derrière

about the illegal annexation of some 42,200 square miles of our territory?

85. As I said before, whatever may be the defects in our title, how do these people come in? They have no right to be there at all. And the Commission said so a hundred times over. The Foreign Minister of Pakistan says that the Plebiscite Administrator was not at the beck and call of the Jammu and Kashmir Government; he was not to take orders. But may I say something in this connexion as a parallel. We have an Election Commissioner in India. He is paid out of the Indian revenues, but he does not take orders from the Indian Government. He is appointed by the Indian Government, but he does not take orders from the Indian Government. We have High Court Judges in India who are appointed by the President. They are paid out of Indian revenues, but they do not take orders from the Government of India. But the reason why it has been put down that the only constitutional authority that could appoint the Plebiscite Administrator is the Jammu and Kashmir Government, is the assertion by the Security Council, things being as they are, of the sovereignty of the Jammu and Kashmir Government in this matter.

86. That takes us to the draft resolution. There has been a great deal of criticism of our attitude, fortunately not in our area. Here I wish to take the opportunity of expressing our appreciation to the Press in Burma, Ceylon and Indonesia—I have not had the opportunity to read the Manila Press—and increasingly, if I may say so, in Australasia. It takes a long time—there is a lot of water between us—for the appreciation of the position we have taken. We believe today, in spite of any attitudes that may be taken for the time being, that we are subscribing fully to the principles of the United Nations Charter. We are resisting the attempt to capitalize from an invasion. We are begging of the Council not to allow the police force which it has put in there—which is what the Observer Group is; it does not matter what its size is, it is respected—to be there as the ring for aggression, behind which there can be a build-up from the ill-gotten gains of a country that has violated international law, that has concealed facts from the Security Council, that has thrown to the winds all canons of decent behavior.

87. There is one small matter to which I desire to refer before concluding. There has been an attempt in this unfortunate statement, this very ill-conceived statement, contained in the verbatim record of the 770th meeting, to put every delegation around this table at loggerheads with us. In this connexion, reference has been made to some discourteous observation that I made in connexion with the representative of Iraq [770th meeting, paras. 99 and 100]. Of course, certain newspapers in some countries will naturally be only glad to say so. But I must say, in defence of my colleague, that he did keep on saying that he did not understand the language which he was using very well. I do not believe that myself. I did not say that; he said that. Incidentally, may I say that I have spoken to the representative of Iraq and it is up to him to say what he thinks. But so far as I can understand, he does not take the same

la ligne de cessez-le-feu, que l'annexion s'est faite. Comment puis-je expliquer au peuple indien que les membres du Conseil de sécurité n'ont trouvé rien à dire de l'annexion illégale de quelque 42.200 milles carrés de notre territoire?

85. Comme je l'ai déjà dit, quels que soient nos droits, comment tous ces gens sont-ils venus? Ils n'ont aucun droit de se trouver là, et la Commission l'a répété maintes fois. Le Ministre des affaires étrangères du Pakistan a dit que l'Administrateur du plébiscite n'était pas aux ordres du Gouvernement du Jammu et Cachemire et qu'il n'avait pas d'instructions à recevoir de lui. Je voudrais, à ce propos, établir un parallèle. Nous avons chez nous un Commissaire aux élections. Il est nommé et rétribué par le Gouvernement de l'Inde, mais il ne reçoit pas d'ordres de ce gouvernement. Les juges de la Cour suprême sont nommés par le Président. Ils sont rétribués par le Gouvernement de l'Inde, mais ne reçoivent pas d'ordres du gouvernement. S'il a été décidé que la seule autorité constitutionnelle peut officiellement nommer l'Administrateur du plébiscite à ses fonctions, c'est parce que le Conseil de sécurité a reconnu, la situation étant ce qu'elle est, la souveraineté du Gouvernement du Jammu et Cachemire en cette matière.

86. Voyons maintenant le projet de résolution. On a beaucoup critiqué notre attitude, mais fort heureusement pas dans notre région. Je voudrais saisir cette occasion pour remercier la presse de Birmanie, de Ceylan et d'Indonésie — je n'ai pas encore eu le loisir de lire la presse des Philippines — en fait, toute la presse de l'Asie australe. De vastes étendues d'eau nous séparent de ces pays, et il faut un certain temps pour juger la position que nous avons adoptée. Quelle que soit l'attitude actuelle, nous sommes convaincus que nous nous conformons aux principes énoncés dans la Charte des Nations Unies. Nous résistons à la tentation d'exploiter l'invasion. Nous demandons au Conseil de ne pas permettre à un pays qui a violé le droit international, qui a caché la vérité au Conseil, qui a fait bon marché de toutes les règles de la bienséance, de se servir de la force de police que le Conseil a envoyée au Cachemire — c'est-à-dire du groupe d'observateurs, qui, bien qu'il ne soit pas numériquement important, jouit du respect général — comme d'un mur derrière lequel il pourra consolider des avantages mal acquis.

87. Avant de terminer, je voudrais dire encore un mot à propos d'un détail. On constate, d'après cette regrettable, cette très inopportune déclaration qui figure dans le compte rendu sténographique de la 770ème séance, que l'on a cherché à dresser contre nous tous les membres du Conseil. On a parlé [770ème séance, par. 99 et 100] d'une observation discourtoise que j'aurais faite à propos du représentant de l'Irak. Naturellement, certains journaux de certains pays ne manqueront pas de relever ce fait. Mais je dois dire, à la décharge de mon collègue, qu'il a déclaré n'avoir qu'une connaissance imparfaite de la langue qu'il parlait fort bien. Je ne crois pas cela quant à moi. Mais ce n'est pas moi qui ai dit cela, c'est lui. J'ajoute que je me suis entretenu avec le représentant de l'Irak et il lui appartient de dire ce qu'il pense. Mais si je comprends bien, il

view, and I have no desire to enter into a controversy about it. But since it is written down in the document and will be broadcast in the Arab Press, I want to make this position perfectly clear. What did I say? I will read the whole paragraph, because it refers to Sweden also. I said the following:

"Now we come to the draft resolution before the Council. There were two suggestions made by the President in his capacity as representative of Sweden. I have not referred to the observations made by the representative of Iraq except to say"—and these are the important words—"that the presentation he has made does not represent the facts of the situation." [769th meeting, para. 119.]

88. So far as I know, there is nothing unparliamentary in it. It simply says that I do not agree with him. They are not the facts and they do not tally with the facts. But that is not the sentence that the representative of Pakistan quarrels with. The sentence reads:

"It ignores the circumstances but, at the same time, I pay tribute and express my appreciation of his desire to be kindly on the side on which he is not neutral and that is all I can say." [Ibid.]

89. I am the side on which he is not neutral, so far as I am concerned. I am entitled to say that. I am entitled to say what is the orientation of his view. He does not quarrel with that. I pay my tribute and express my appreciation of his courtesy, and then I went on to say:

"One must stick to the truth even when one wants to be polite." [Ibid.]

90. That "one" refers to me, to Krishna Menon, and not to him. I have to be truthful even if I want to be polite. I am polite in saying that I pay tribute and express appreciation, but at the same time I must say that this does not represent the facts. Now this is plain ordinary English as I was taught, and I propose to go to the representative of the United Kingdom afterwards and find out if I am wrong about this.

91. If I may say so, if there was any trouble in this matter, this is really a matter between the delegation of Iraq and ourselves, and it is not part of the atmosphere of the Charter to try and make trouble between various members especially in the present conditions in the Middle East and in regard to political alignments in which Iraq is involved and with which we are in disagreement. I have spoken to the representative of Iraq and I would like his countrymen to know that it is far from my mind to be discourteous, and I would be severely reprimanded by my Government if ever I was discourteous to him. Not that that would happen. There was no such thing intended; no such meaning is conveyed by these words, and I am prepared to think that the Foreign Minister of Pakistan may have, in his general disposition to find fault with what I have said, been led into error. I do not want to attribute motives to him.

n'est pas de mon avis et je ne désire pas entamer une controverse à ce sujet. Etant donné toutefois que ce que j'ai dit est consigné dans le document en question et sera diffusé par la presse des pays arabes, je voudrais préciser ma position. Qu'ai-je dit exactement? Je vais donner lecture du passage en entier parce qu'il y est également fait mention de la Suède. J'ai déclaré:

"J'en arrive maintenant au projet de résolution dont le Conseil est saisi. Deux suggestions ont été faites par le Président en sa qualité de représentant de la Suède. Je ne dirai rien des observations du représentant de l'Irak, si ce n'est — et voici les mots importants — que son exposé ne donne pas une idée exacte de la situation". [769ème séance, par. 119.]

88. Autant que je puisse en juger, il n'y a là rien qui soit contraire à l'usage parlementaire. J'ai dit simplement que je n'étais pas d'accord avec le représentant de l'Irak. Ce qu'il a dit n'expose pas les faits et ne correspond pas aux faits. Mais ce n'est pas le passage auquel le représentant du Pakistan a trouvé à redire. Ce passage, le voici:

"(...) et ne tient pas compte des circonstances. Cependant, je tiens à le féliciter et à le remercier des efforts qu'il a fait pour se montrer bienveillant envers une partie à l'égard de laquelle il n'est pas neutre; c'est là tout ce que je puis dire." [Ibid.]

89. La partie envers laquelle le représentant de l'Irak n'est pas neutre, c'est l'Inde. J'ai le droit de le dire. J'ai le droit de dire de quel côté penche son opinion. Le représentant de l'Irak, d'ailleurs, ne le conteste pas. J'ai exprimé mon appréciation de sa courtoisie, et j'ai ajouté:

"Il faut respecter la vérité, si désireux que l'on soit d'observer les règles de la politesse." [Ibid.]

90. Cet "on", c'est moi, Krishna Menon, et non pas lui. Je dois m'en tenir à la vérité même si je veux être poli. Je suis poli lorsque je dis que je rends hommage au représentant de l'Irak et que je lui exprime mon appréciation, mais, en même temps, j'ai le devoir de dire qu'il n'a pas retracé exactement la situation. Je me suis exprimé en anglais courant, celui que l'on m'a enseigné, et je demanderai tout à l'heure au représentant du Royaume-Uni si je fais erreur en l'occurrence.

91. Quoi qu'il en soit, l'incident concerne la délégation de l'Irak et la mienne. Il n'est pas conforme à l'esprit de la Charte de jeter la discorde entre les Etats Membres, étant donné particulièrement la situation qui règne actuellement au Moyen-Orient et les alliances politiques de l'Irak au sujet desquelles nous sommes en désaccord. Je me suis entretenu avec le représentant de l'Irak; je voudrais que ses compatriotes sachent que je n'ai eu aucunement l'intention de manquer de courtoisie et que je serais sévèrement réprimandé par mon gouvernement si je m'étais montré discourtois, à son égard. Tel n'a pas été le cas. Je n'en ai eu nulle intention; ce que j'ai dit n'a rien de discourtois, et je suis disposé à croire que le Ministre des affaires étrangères du Pakistan, étant généralement enclin à critiquer ce que je dis, a été induit en erreur. Je ne veux pas lui attribuer d'autres motifs.

92. Therefore, in so far as the matter has been stated, I would, through you, Mr. President, ask the representative of Iraq to accept this explanation—not the explanation saying that it was erroneously meant in the beginning, but the explanation of the facts so that his people may know about them.

93. That brings me to the end of my observations in this regard. With respect to the draft resolution itself, I have spoken at length. Our position remains unchanged. The Government of India cannot be a party to the introduction of foreign troops on the sovereign territory of India and the whole of our case rests, has rested and will rest upon the view that Kashmir is a constituent State of the Indian Union. Any soldier who sets foot on Kashmir soil, whether it be in the illegal occupation by Pakistan or under the administration of the Jammu and Kashmir Government as part of the Union, will in our view be violating the sovereignty of the territory unless it is with the permission of the Government of the Union of India, because defence and foreign affairs are the concern of the Government of India.

94. Secondly, I should like the Security Council, apart from these considerations, to take very seriously into account what it is really proposing. Here is a territory where, until now—although there are a lot of people who do not like us—there have been no communal disturbances. There are perhaps individuals making trouble, but apart from that there have never been any Hindu-Moslem difficulties in Kashmir. Progress is taking place but very large sections of people are against any unsettlement of affairs or interference with them, and it is necessary in the present conditions for the Government to put an enormous amount of effort into reconstruction. Does anyone believe that if the forces of the Kashmir police and militia, and the supporting forces of the Indian Army—who did not go to Kashmir against the Kashmir people, but went there against the invaders who committed plunder and rapine mostly against the Moslems and the Christians but on others too, of course—does anyone believe that when those forces are withdrawn it will be possible for such a modicum of troops as may be produced by the Secretary-General to maintain order in the territory? Would they ever be able to have anything other than the character of an army of occupation? Would not this mean that those troops would take over the Government of the country under a military administration? What would happen in the Pakistan areas of Kashmir. I am stating my position, which the Pakistan Government denies. We see that the Pakistan side of Kashmir is seething with discontent. The effects of oppression are coming out and the territory is split from top to bottom on this issue. There is a considerable demand for union with the rest of India, because on the other side can be seen, if nothing else, prosperity, opportunity and, what is more, the right to elect one's own rulers.

95. It is not a small thing that in a feudal state of that type in five years time they have not only displaced the old Maharaja and done away with the dynasty but have elected the other man who has to seek suffrage every five years. Therefore, any conception that the authors

92. Je voudrais donc, Monsieur le Président, demander par votre intermédiaire au représentant de l'Irak d'accepter cette explication — non pas l'explication qu'il y a eu à l'origine une erreur d'intention, mais l'explication tirée des faits, afin que ses compatriotes puissent les connaître.

93. J'en ai ainsi terminé de mes explications sur ce point. En ce qui concerne le projet de résolution dont le Conseil est saisi, j'en ai déjà longuement parlé, et l'attitude de ma délégation à son sujet n'a pas varié. Le Gouvernement de l'Inde ne peut laisser pénétrer des troupes étrangères sur le territoire souverain de l'Inde; toute notre position repose, comme elle l'a toujours fait et continuera à le faire, sur cette considération que le Cachemire est un des Etats constituant l'Union indienne. Tout soldat qui mettrait le pied au Cachemire sans la permission du Gouvernement de l'Union indienne — que ce soit dans la région occupée illégalement par le Pakistan ou dans celle qui dépend du Gouvernement du Jammu et Cachemire, membre de l'Union — violerait, selon nous, la souveraineté du territoire, car la défense et les affaires étrangères relèvent de la compétence du Gouvernement indien.

94. Je voudrais aussi que, en dehors de toutes ces considérations, le Conseil de sécurité se rende compte de la grave portée de sa proposition. Voici un territoire où, jusqu'à présent, et bien qu'il s'y trouve de nombreuses personnes qui ne nous aiment pas, il n'y a pas eu de désordres d'inspiration religieuse. Il y a peut-être des individus qui suscitent des troubles, mais il n'y a jamais eu de difficultés entre hindous et musulmans. On enregistre des progrès; une très large fraction de la population s'oppose à toute modification de la situation ou à toute ingérence, et, en l'état actuel des choses, le gouvernement doit faire un très gros effort en vue de la reconstruction. Qui croirait que si les forces de police et la milice du Cachemire et les forces de l'armée indienne qui les soutiennent — et ces forces ne sont pas allées au Cachemire pour y lutter contre le peuple, elles y sont allées pour combattre les envahisseurs qui s'y livraient au pillage et à la rapine, au détriment des musulmans, des chrétiens et de tous les autres — qui croirait, dis-je, que si ces forces étaient retirées, le petit noyau de troupes internationales que le Secrétaire général pourrait réunir suffirait à maintenir l'ordre dans le territoire? Pourrait-il jamais faire figure d'autre chose que d'une armée d'occupation? Cela ne signifierait-il pas que ces troupes gouverneraient le pays sous une administration militaire? Que se passerait-il dans les régions pakistanaïses du Cachemire? Je voudrais ici vous exposer mes vues, qui sont réfutées par le Gouvernement du Pakistan. Nous constatons que la partie pakistanaïse du Cachemire est en proie au mécontentement. On y voit les effets de l'oppression, et le territoire est déchiré à tous les échelons sur cette question. Nombreux sont ceux qui demandent l'union avec le reste de l'Inde, car ils voient de l'autre côté, à tout le moins, la prospérité, des débouchés, et, qui plus est, le droit d'élire des dirigeants.

95. Il faut observer — et ce n'est pas un fait négligeable dans un état féodal de ce genre — qu'en cinq ans, non seulement on a détrôné le vieux maharajah et l'on s'est débarrassé de sa dynastie, mais encore on l'a remplacé par un homme qui doit chercher les

of the resolution may have in their minds that they are undertaking some simple operation, something which is practicable, is mistaken and it is my duty as the representative of a Member State of the United Nations to remind them that their conception is one which is totally impracticable and is calculated to create trouble in the country, to throw it into civil strife and bring back the memories of foreign occupation.

96. To take foreign troops into any country that has formerly been colonial is to rub wounds which are only just beginning to heal, and there can be no question at any time that this can happen. The Government of India cannot depart from any of the basic positions that I have stated. Equally, it will not depart from its determination to follow the paths of conciliation and that is why we have said that if our distinguished President, under the authority of the Security Council or in his private capacity, were to come to India, our hospitality would be open to him. That hospitality, however, does not extend to the terms you are seeking to impose upon us. They are two different things.

97. Therefore, with certain alterations—if the Security Council found itself a way to follow the line taken by the representative of Colombia, it might be that some other way would be opened. If the Council is still relying on the resolutions of 13 August 1948 and 5 January 1949, making the reservation that we have no intention of violating the cease-fire line, if it is still relying on those, then start with part I. Let Sir Pierson Dixon address his mind to part I on the subject of demilitarization. We have no objection to the word demilitarization if it means that to start with. The other day I read out to you a passage from Oppenheim which pointed out that any treaty which a country might enter into was bound by considerations of security, and it is our duty in the present condition not to refrain from informing the Security Council of the threats, of the ultimatums, of the mobilization of troops, of this propaganda of hatred and of the enormous quantity of military material which is being flown into the area.

98. I wish to make one final point before I conclude, and this largely relates to the moral position which people have spoken about. We do not seek to take up a moral position in the world, but newspapers speak about it. We are only one country among eighty; we have no special position of any kind and we must ourselves be able to judge the situation. Reference has been made to arbitration—such reference has been made several times, not only by the representative of Pakistan, but also by others and it has been stated, with some degree of distress of mind, that at one time we refused to go to arbitration. Again, arbitration is a word, like plebiscite, which can be bandied about. I have never heard of a plebiscite being taken in one of the constituent units of a union. I should like to draw your attention to the fact, which I have set out before, that the arbitration tribunal in this particular case was asked to set down the questions that it was going to arbitrate upon—and that is unusual procedure. But over and above that, certain other things happened. First of all, in making

suffrages tous les cinq ans. Si, par conséquent, les auteurs du projet de résolution peuvent avoir l'impression qu'ils entreprennent une opération facile, ne présentant pas trop d'obstacles pratiques, ils ont tort; il est de mon devoir, en tant que représentant d'un Etat Membre des Nations Unies, de leur rappeler que leur conception n'est absolument pas transposable dans les faits, qu'elle suscitera des troubles dans le pays, le plongera dans la guerre civile et fera renaître les souvenirs de l'occupation étrangère.

96. Introduire des troupes étrangères dans un pays qui est une ancienne colonie, c'est rouvrir des plaies qui ne font que commencer à guérir, et il ne peut donc pas en être question. Le Gouvernement de l'Inde ne peut abandonner aucune des positions fondamentales que j'ai indiquées. Il reste néanmoins tout aussi décidé que par le passé à suivre la voie de la conciliation, et c'est pourquoi nous avons dit que si le Président du Conseil de sécurité devait venir dans l'Inde, soit au nom du Conseil, soit en son nom personnel, nous serions tout disposé à lui faire bon accueil. Mais nous n'irons pas jusqu'à accepter les conditions que l'on cherche à nous imposer. Ce sont là deux choses différentes.

97. Si, sous réserve de certaines modifications, le Conseil de sécurité trouvait un moyen de s'engager dans la voie indiquée par le représentant de la Colombie, peut-être de nouvelles perspectives apparaîtraient-elles. Mais si le Conseil continue à s'appuyer sur les résolutions du 13 août 1948 et du 5 janvier 1949, étant entendu que nous n'avons aucune intention de violer la ligne du cessez-le-feu, il faut alors commencer par la première partie de la résolution du 13 août. Je demande à sir Pierson Dixon de réfléchir à cette première partie, qui traite de démilitarisation. Nous n'avons aucune objection à élever contre ce terme, s'il s'agit seulement d'un commencement. Je vous ai lu, l'autre jour, un passage d'Oppenheim où il était dit que tout traité signé par un pays était subordonné à des considérations de sécurité, et il est de notre devoir, dans la situation actuelle, de ne pas manquer d'informer le Conseil de sécurité des menaces, des ultimatums, de la mobilisation de troupes, de la propagande haineuse que l'on fait dans la région, et de l'énorme quantité de matériel militaire qui y est envoyé par avion.

98. Je voudrais aborder une autre question avant de conclure; il s'agit surtout de l'attitude morale, dont on a parlé. Nous ne cherchons pas à nous poser en défenseurs de la morale dans le monde, quoi qu'en dise la presse. Nous ne sommes qu'un Etat parmi quatre-vingts; nous n'adoptons d'attitude particulière d'aucune sorte, mais voulons pouvoir juger nous-mêmes de la situation. On a parlé d'arbitrage, on en a même parlé à plusieurs reprises — le représentant du Pakistan et certains autres l'ont fait — et l'on a dit, avec une certaine amertume, que nous l'avions refusé. "Arbitrage" est un mot qui, comme "plebiscite", prête à controverse. Je ne sais pas qu'un plebiscite se soit jamais déroulé dans l'un des éléments constitutifs d'une union. Je tiens à ce sujet à vous faire observer — je l'ai d'ailleurs déjà fait — qu'en l'espèce on invitait le tribunal d'arbitrage à préciser les questions sur lesquelles il aurait à se prononcer, ce qui était singulier. Mais il n'y a pas que cela. Tout d'abord, en proposant cet arbitrage, la Commission sortait de son mandat.

these proposals for arbitration, the Commission was acting *ultra vires*. It had no authority to do that; its business was conciliation and there was violent disagreement in the Commission itself on the suggestion, which was only adopted by a small majority.

99. There is another matter to which I have not drawn attention largely out of courtesy to the United States and to the United Kingdom, but if you will push us, then we have to speak. This arbitration was a secret offer of the Commission, but before it was presented to the Government of India and the Government of Pakistan it was placed at the disposal of the United States and the United Kingdom, and President Truman and Prime Minister Attlee, in a synchronized action, publicly intervened. I know both those gentlemen personally, and have had many dealings with Prime Minister Attlee, but the intervention made by the United Kingdom and the United States was of such a character that no self-respecting government could have accepted it. However, be that as it may, here was a secret offer made by the Commission, which was not under the orders of the United States, the United Kingdom or any other member of the Security Council, but was independent; why were its terms given to these two Governments and why were they asked to put pressure upon us and why was that pressure put in the terms in which it was put? What is more, the verbatim text of the secret arbitration memorandum came into the hands of the British High Commissioners in New Delhi and Karachi at the same time as, or even sooner than, it was officially presented to the Government of India. How do we sell this to our people, even if we wanted to?

100. We have ceased to be a British dominion—to the advantage of both of us. This arbitration offer was published and was known to the High Commissioners, in Karachi and New Delhi, even before we knew anything about it. And though much pressure was put on the Chairmen at the time to make an investigation into the integrity of these proceedings, nothing was done. That is the position about arbitration.

101. Now I say that because our main position with regard to arbitration is normally as provided for under the Charter, if we should avail ourselves of it the procedure must conform to international practice. It is not international practice for the arbitrator to decide what are the terms on which he is going to arbitrate. The parties must decide between themselves, or there must be some terms of reference; otherwise, the whole basis of judicial proceedings disappears. Now this is elementary law. It is ordinary international practice. These papers were before me when I addressed myself to this matter. I thought it would pass over. Indeed, if only the distinguished representative from Pakistan had not referred to it again I would not have brought it back. After all it is his business to do everything he can to present his case. But there were doubts in the minds of other members of the Security Council.

Elle n'avait aucun pouvoir pour le faire; elle avait un rôle de conciliation, et il y a eu un violent désaccord en son sein à propos de cette suggestion, qui n'a été retenue qu'à une faible majorité.

99. Il est une autre question sur laquelle je n'ai pas voulu attirer l'attention du Conseil, surtout par courtoisie à l'égard des Etats-Unis d'Amérique et du Royaume-Uni, mais, si l'on me force à l'aborder, je le ferai. La proposition d'arbitrage était une proposition secrète, mais, avant même d'être soumise aux gouvernements de l'Inde et du Pakistan, elle a été communiquée aux Etats-Unis et au Royaume-Uni; le président Truman et M. Attlee, premier ministre, en ont fait état publiquement en même temps. Je les connais l'un et l'autre personnellement, et j'ai eutres souvent des rapports avec M. Attlee, mais l'intervention du Royaume-Uni et des Etats-Unis présentait un caractère tel qu'aucun gouvernement soucieux de sa dignité ne pouvait l'accepter. Pourquoi les termes de cette proposition secrète présentée par la Commission, organe indépendant, qui n'était aux ordres ni des Etats-Unis, ni du Royaume-Uni, ni d'aucun autre membre du Conseil de sécurité, ont-ils été transmis aux deux gouvernements, et pourquoi leur a-t-on demandé de faire pression sur nous? Et pourquoi cette pression s'est-elle exercée comme elle l'a fait? De plus, le texte complet du mémorandum secret relatif à l'arbitrage en question a été communiqué aux hauts-commissaires britanniques à New-Delhi et à Karachi au moment même, ou, plus exactement, avant qu'il ne fût officiellement remis au Gouvernement de l'Inde. Comment aurions-nous pu faire accepter cette offre à la population de l'Inde, même si nous l'avions voulu?

100. Nous ne sommes plus un dominion britannique, pour le plus grand avantage des deux pays. Cette offre d'arbitrage a été rendue publique et a été transmise aux hauts-commissaires de Karachi et de New-Delhi avant que le Gouvernement de l'Inde n'en sache rien. Bien que l'on ait beaucoup insisté à l'époque auprès des présidents pour qu'ils fassent une enquête sur les conditions dans lesquelles la proposition avait été présentée, rien n'a été fait. Telle est la situation en ce qui concerne l'arbitrage.

101. Je donne ces précisions parce que notre attitude à l'égard de l'arbitrage consiste, conformément à la Charte, à accepter une telle procédure si elle est conforme à la pratique internationale. Or, il ne s'agit pas de cette pratique que l'arbitre se prononce lui-même sur les questions qui seront soumises à son arbitrage. C'est aux parties d'en décider ou, en tout cas, le mandat du tribunal doit être fixé; autrement, la procédure perd toute valeur juridique. C'est là un principe de droit élémentaire. C'est une pratique internationale courante. Ces documents étaient devant moi lorsque j'ai parlé de la question, mais je n'avais pas l'intention de m'y arrêter. Je pensais qu'on en ferait abstraction. Si le représentant du Pakistan n'en avait pas parlé, je n'en aurais pas parlé moi non plus. Chacun, après tout, fait de son mieux pour exposer sa thèse. Et il y avait doute sur ce point dans l'esprit d'un certain nombre de membres du Conseil de sécurité.

102. Here is India which is pleading for conciliation, and in many cases in these buildings has used its efforts in a moderate way in that direction, when it comes to itself refuses to accept arbitration. Putting it in that way, and that is how it appears elsewhere, it looks very bad. Therefore, we had to review the facts. First, it was not an arbitration as usually understood. Secondly, there were pressures of this kind. The action was *ultra vires*. What is more it was done in a way in which no Government could sit back and say: "We are not going to accept orders from anybody else". We regarded the intervention made at that time as improper, and we said so. We had no quarrel with it because it was done in the best of motives. Both these gentlemen concerned are very good friends of India. And there the matter rested. Why it should be resuscitated at this stage, I do not know.

103. I apologize to the distinguished representatives of the United States and the United Kingdom for referring to this matter, but they will appreciate that it cannot be one way; even this worm turns sometimes. I say once again that I have spoken on behalf of the Government of India not in defence, but as plaintiff in this action. We are plaintiffs in this action, we invoke the provisions of the Charter. We asked the Pakistanis to come here with us for a joint settlement. They refused; Prime Minister Liaquat Ali Khan refused. On 22 December 1947 we terminated all that. We came here to take advantage of the provisions of the Charter. We asked this Council to ask Pakistan to withdraw from this aggression and to do what was necessary. It is quite true we did not ask you to brand Pakistan as aggressor. But is that a fault on our side? If it is a fault then we plead guilty to it. It is a fault which we would not be ashamed of being guilty again. But we came here to ask you to prevent the development of events which would lead to war between our two countries—for they had been fighting for several months—soldiers who had belonged to the same divisions, the same companies, were on either side killing each other.

104. So far as we were concerned, that is why we agreed to the 13 August 1948 resolution without any trouble. Pakistan dragged on for five months so it could get military advantages. I want to remind you again that we withdrew from those advanced positions. Does anybody around this table believe that in 1947, soon after the British left India, the Indian Army was not in a position to establish a military decision right up to the frontiers of Kashmir? I do not think anybody believes that.

105. Therefore, we came here under Chapter VI for conciliation. I think it is a poor service to the Charter, it is a poor service to the confidence that the vast majority of the peoples of our country share, and I make bold to believe from what I have seen in the newspapers that the vast population in our part of the world

102. L'Inde, qui a plaidé la conciliation dans de nombreux cas à l'Organisation des Nations Unies et a déployé des efforts modérateurs en ce sens, refuserait-elle d'accepter l'arbitrage lorsque ses intérêts sont en jeu? Si l'on présente ainsi les choses, et c'est ce que l'on fait parfois, l'impression que l'on donne est très mauvaise. C'est pourquoi j'ai dû faire cette mise au point. Tout d'abord, il ne s'agissait pas d'arbitrage tel qu'on l'entend habituellement. En second lieu, une pression a été exercée sur nous. Ensuite, la proposition dépassait la compétence de la Commission. Enfin, elle a été présentée d'une manière inacceptable pour tout gouvernement peu disposé à obéir aux ordres de l'étranger. Nous avons estimé que l'intervention en question était choquante, et nous l'avons dit. Si nous n'avons pas protesté, c'est parce que la proposition procédait des meilleures intentions et que les deux hommes d'Etat en cause sont de bons amis de l'Inde. Nous en sommes restés là. Je me demande pourquoi on ressuscite maintenant cette proposition.

103. Je m'excuse auprès des représentants des Etats-Unis et du Royaume-Uni d'avoir dû évoquer cette question, mais ils se rendront compte que les concessions ne peuvent pas être toujours demandées aux mêmes et que notre patience a des limites. Je répète que j'ai parlé au nom du Gouvernement de l'Inde non comme défendeur, mais comme demandeur, en cette affaire. Nous sommes les demandeurs en cette affaire et nous invoquons les dispositions de la Charte. Nous avons demandé aux Pakistanais de venir négocier ici avec nous un règlement mutuellement acceptable. Ils ont refusé; le Premier Ministre, M. Liaquat Ali Khan, a refusé. Le 22 décembre 1947, nous avons fait autre chose. Nous sommes venus ici pour invoquer les dispositions de la Charte. Nous avons demandé au Conseil d'inviter le Pakistan à se retirer des territoires envahis et de faire le nécessaire. Il est parfaitement vrai que nous ne vous avons pas demandé de condamner le Pakistan comme agresseur. Mais y a-t-il là une faute de notre part? Si c'est une faute, nous plaiderons coupable sur ce point. C'est une faute que nous n'aurions pas honte de commettre de nouveau. Nous sommes venus vous demander de mettre un terme à des événements qui pouvaient conduire à la guerre entre nos deux pays, car des combats se livraient depuis plusieurs mois et des soldats qui avaient appartenu aux mêmes divisions, et parfois aux mêmes compagnies, s'entre-tuaient.

104. C'est la raison pour laquelle nous avons, en ce qui nous concerne, accepté sans difficulté la résolution du 13 août 1948. Le Pakistan a fait traîner les choses pendant cinq mois afin d'obtenir des avantages militaires. Je désire vous rappeler à nouveau que nous nous sommes retirés de certaines positions avancées. Y a-t-il à cette table quelqu'un qui pense qu'en 1947, lorsque les Anglais eurent quitté l'Inde, l'armée indienne n'était pas capable d'obtenir une décision militaire qui nous eût conduits jusqu'aux frontières du Cachemire? Je ne le crois pas.

105. Nous sommes donc venus ici à des fins de conciliation, conformément au Chapitre VI de la Charte. C'est rendre un mauvais service à la Charte, un mauvais service à la confiance qu'elle inspire à la grande majorité de la population de mon pays, et je dirai même — car la plus grande partie de la population de

shares this view, it is poor service to all of them to leave this matter in such a way that the original factors are forgotten. And then the Security Council fixes its mind upon two words, "plebiscite" and "demilitarization"—two disembodied ghosts, who must seek sustenance in a large number of misrepresentations.

106. What is more, we ask the Security Council to give us the answer that we can give to our people. What is the value of the assurances given to us by the Commission, on the basis of which alone, and I repeat, on the basis of which alone we accepted these documents? My Government would never have accepted the documents except in the light of those assurances. What would have been the answer of my distinguished colleague of the Philippines, if at that time we said: "Oh, no, your assurance is not good enough for us". Then we would have been told: "You are unreasonable". Were these private assurances? No, they are in the form of publications in the same way as are the official records of the Security Council.

107. I ask the Security Council to reconsider the submission made by General Romulo the other day [768th meeting, para. 101] that we were not correct in thinking that there was something casual about the way in which this was treated. That is not so. But we are conscious of the multitude of people involved. If there is one thing in our country today, our people, large or small, leaders, big or high or low, they are conscious of the pulse of public opinion. There is this enormous political, civil, social consciousness in our country. We would not by any step we might take, however unpopular we may be at the time, however much we may appear not to be listening to the majority that speaks here, we will not throw our hand in on the side of violence—and this procedure is the promotion of violence. There is a duty laid upon you today: not for injunctions upon us but injunctions upon them to withdraw from the territory, to stop this campaign of hatred, to rescind the provisions of their Constitution, to restore the local authorities, to place them under the United Nations Commission in order to enable the Government of India to protect the frontiers of India and the trade routes as are necessary. These are the obligations that rest on the Security Council. This is my submission.

108. Mr. BARCO (United States of America): The Security Council began its renewed consideration of the Kashmir problem on 16 January. Since then, we have met eleven times and we have had a very thorough airing of this complicated problem.

109. The United States has listened with great attention to the statements of the representatives of India and Pakistan. The Council, as a whole, has shown an enlightened and constructive attitude toward the solution of the problem in the proper spirit of conciliation.

110. The Soviet Union, however, apparently does not look at this problem in the same way as the other members of the Council. While it has been our hope that the United Nations, through the draft resolution

l'Asie, d'après ce que j'ai vu dans les journaux, partage mon opinion — un mauvais service à rendre à tous, que de laisser la question en l'état et d'oublier comment elle a surgi. L'attention du Conseil de sécurité est maintenant absorbée par deux mots — "plébiscite" et "démilitarisation" — deux ombres désincarnées auxquelles on donne une apparence de vie par une déformation des faits.

106. J'ajoute que nous demandons au Conseil de sécurité de nous donner une réponse que nous puissions justifier devant notre peuple. Quelle est la valeur des assurances que nous avons reçues de la Commission et sur la base desquelles — je répète: sur la seule base desquelles — nous avons accepté ces documents? Mon gouvernement n'aurait jamais accepté les documents en question si ces assurances n'avaient pas été données. Qu'aurait dit mon distingué collègue le représentant des Philippines si nous avions déclaré: "Eh bien, non; vos assurances ne nous suffisent pas." On nous eût dit: "Vous n'êtes pas raisonnables." Etaient-ce des assurances données en privé? Non, elles ont été publiées, au même titre que les documents officiels du Conseil de sécurité.

107. Je prie le Conseil de sécurité de ne pas croire, quoi qu'en ait dit l'autre jour le général Romulo [768ème séance, par. 101], que nous avons tort de penser qu'il y avait quelque chose de superficiel dans la manière dont la question était étudiée. Il n'en est rien. C'est que nous sommes conscients de l'importance du nombre de personnes dont il s'agit. Mes compatriotes, influents ou non, sont, comme leurs dirigeants à tous les échelons, conscients de l'opinion publique. Il y a dans mon pays une grande conscience politique, sociale et civique. Au risque de nous faire critiquer ici parce que nous semblons ne pas accéder aux désirs d'une majorité, nous ne prêterons jamais la main à la violence, et ce qu'on nous demande de faire la favoriserait. Le devoir qui nous incombe aujourd'hui n'est pas de nous adresser des injonctions, mais d'ordonner à l'autre partie de se retirer de ce territoire, de mettre fin à sa campagne de haine, d'abroger certaines dispositions de sa Constitution, de rétablir les autorités locales, de les placer sous l'autorité de la Commission des Nations Unies, afin de permettre au Gouvernement de l'Inde de protéger comme il convient les frontières de l'Inde et les voies commerciales. Ce sont là les obligations qui s'imposent au Conseil de sécurité. Voilà ce que j'avais à dire.

108. M. BARCO (Etats-Unis d'Amérique) [traduit de l'anglais]: Le Conseil de sécurité a repris l'examen du problème du Cachemire le 16 janvier. Depuis lors, nous nous sommes réunis 11 fois et nous avons discuté ce problème compliqué d'une manière très complète.

109. La délégation des Etats-Unis a écouté avec une grande attention les déclarations faites par les représentants de l'Inde et du Pakistan. Le Conseil a, d'une manière générale, fait preuve d'une attitude éclairée et constructive en cherchant à résoudre le problème dans un esprit de conciliation.

110. La délégation de l'Union soviétique ne semble pas, cependant, envisager la question de la même manière que les autres membres du Conseil. Alors que nous espérons que l'Organisation des Nations Unies

tabled by Australia, Cuba, the United Kingdom and the United States [S/3787], could assist the parties in taking a forward step, the position of the Soviet representative has been essentially negative.

111. Let me examine the amendments the representative of the USSR has put forward [S/3789]. First, under the Soviet Union amendments, all mention of previous resolutions, either of the Security Council or of the United Nations Commission for India and Pakistan, is eliminated. The Council would therefore be asked to ignore the obligations to which both India and Pakistan are committed in the United Nations Commission resolutions as well as a large number of Security Council resolutions which are still valid.

112. Second, under the Soviet Union amendments, all mention of the importance of achieving demilitarization is eliminated. Now, the cease-fire is in effect. But it is the failure to reach agreement on the terms of a truce that has prevented further progress toward a plebiscite. The elimination of emphasis on demilitarization would ignore the fact that this is the key point at which progress has been blocked.

113. Third, under the Soviet Union amendments, all mention of the proposal for a United Nations force is deleted. We continue to believe with the other members of the Council that this idea deserves consideration and that it should be one of the elements borne in mind by the President of the Security Council in his discussions with the parties, in accordance with the terms of the draft resolution. While the President would have sufficient scope to take this proposal into consideration on the basis of the statement of the representative of Pakistan, we believe a clear reference to it in the draft resolution is desirable.

114. Fourth, the Soviet Union amendments imply that while the Security Council has heard the statements of the representatives of India and Pakistan, it has not considered them. This is an odd reflection on the work of the Council. The United States and, I believe, other members have considered the statements of the parties, and the draft resolution reflects conclusions based on their consideration.

115. Fifth, under the Soviet Union amendments, the word "dispute" is changed into the word "situation". While the security Council used the word "situation" in its earliest resolutions, it has subsequently used the word "dispute" consistently. This was the word used in the resolution of 24 January 1957 [S/3779] and, in our opinion, reflects the facts.

116. Finally, under the Soviet Union amendments, the terminal date for the mission of the President is deleted. We have no strong views on the exact date, but we do think that we must move forward expeditiously. We would not think that the President should be asked to take on this difficult assignment without a definite terminal date, and we consider 15 April 1957 to be a reasonable date on which to ask him to report.

pourrait, grâce au projet de solution présenté par l'Australie, Cuba, le Royaume-Uni et les Etats-Unis [S/3787], aider les parties à faire un pas en avant, la position du représentant de l'URSS a été essentiellement négative.

111. Permettez-moi d'examiner les amendements qu'a présentés l'URSS [S/3789]. Premièrement, selon l'Union soviétique, on devrait supprimer toute mention des résolutions antérieures, soit du Conseil de sécurité, soit de la Commission des Nations Unies pour l'Inde et le Pakistan. Le Conseil serait ainsi invité à ne pas tenir compte des obligations imposées à l'Inde et au Pakistan par des résolutions de la Commission des Nations Unies et par un grand nombre de résolutions du Conseil de sécurité qui sont toujours valables.

112. Deuxièmement, selon l'Union soviétique, on supprimerait toute mention de l'importance que présente la démilitarisation. Le cessez-le-feu est actuellement en vigueur, mais l'impossibilité de parvenir à un accord sur les conditions d'une trêve a empêché tout nouveau progrès dans la voie d'un plébiscite. Ne plus accorder d'importance à la démilitarisation serait méconnaître le fait qu'il y a là un point essentiel qui a arrêté tout progrès.

113. Troisièmement, selon l'Union soviétique, on supprimerait toute mention de la proposition d'envoi d'une force des Nations Unies. Nous continuons à croire, avec les autres membres du Conseil, que cette idée mérite d'être examinée et pourrait constituer un des éléments que le Président du Conseil de sécurité devra avoir présents à l'esprit dans les entretiens qu'il aura avec les parties, conformément au projet de résolution. Même si la déclaration du représentant du Pakistan offre au Président un motif suffisant pour prendre cette proposition en considération, nous pensons qu'il est souhaitable qu'une mention directe en soit faite dans le projet de résolution.

114. Quatrièmement, les amendements de l'Union soviétique laissent entendre que, si le Conseil de sécurité a entendu les déclarations du représentant de l'Inde et du Pakistan, il ne les a pas étudiées. Il y a là une critique étrange des travaux du Conseil. La délégation des Etats-Unis et, je pense, d'autres membres du Conseil ont étudié les déclarations des parties, et le projet de résolution correspond à des conclusions résultant de cette étude.

115. Cinquièmement, selon l'Union soviétique, le mot "différend" devrait être remplacé par le mot "situation". Si le Conseil de sécurité a employé le mot "situation" dans ses premières résolutions, il a ensuite constamment fait usage du mot "différend". C'est le terme qui a été employé dans la résolution du 24 janvier 1957 [S/3779] et qui, à notre avis, correspond aux faits.

116. Enfin, selon l'Union soviétique, on supprimerait la date de la fin de la mission du Président. Nous n'avons pas d'opinion fermement arrêtée quant à la date exacte, mais nous pensons qu'il faut faire diligence. Nous ne pensons pas que l'on doive demander au Président d'assumer cette tâche difficile sans lui en indiquer clairement le terme, et nous jugeons raisonnable de lui demander de nous présenter son rapport au plus tard le 15 avril 1957.

117. The draft resolution which has been presented by Australia, Cuba, the United Kingdom and the United States is a carefully balanced whole. The Soviet Union amendments would destroy that balance. The explanation of the amendments made by the representative of the Soviet Union on 18 February [770th meeting, paras. 134 ff.] revealed that his objectives were contrary to those of other members of the Council. The representative of the Soviet Union does not want to have a plebiscite held under United Nations auspices, nor does he want even to consider the possibility of United Nations forces helping the parties to achieve demilitarization. This is something apparently alien to the instincts of the Soviet Union. He has told us that the serious problem with which the Security Council is faced is, to use his words, an "artificial hue and cry" [ibid., para. 136], and he premises his willingness to have the President of the Security Council examine the "situation in Kashmir" [ibid., para. 143], as he put it, by characterizing that situation as one which has already been settled. In the light of these considerations and his own comments that he wants to interrupt the Council's consideration of the problem for some time, we cannot consider his amendments as a serious attempt to further the work of the Council, and we cannot accept them.

118. With respect to the amendments introduced by the representative of Colombia [S/3791/Rev.1], I would like to reiterate simply that we conceive the resolution as an integrated whole. We appreciate the constructive approach which, as always, the representative of Colombia has shown here. However, we have doubts about the desirability of the changes embodied in his amendments, and we think that the terminology in the four-Power draft resolution is more likely to lead to constructive results.

119. The four-Power draft resolution is designed to assist India and Pakistan to carry out the obligations they have assumed and which they have reaffirmed before this Council.

120. The United States and I know the Security Council as a whole want to be helpful in resolving this dispute. The United States values its friendship with India and Pakistan. Reference has been made here to our relationship with Pakistan. The United States is glad to be associated with Pakistan in collective security arrangements and to be assisting it in a co-operative defence effort. We have always attempted to approach the Kashmir problem on its merits, and we do not believe that our collaboration with Pakistan in area defence affects the merits of this case. We seek to assist both India and Pakistan—and I say this with great sincerity—in finding a just and equitable solution of the Kashmir problem. We continue to hope that a settlement can be achieved in a manner satisfactory to both. We again urge them to co-operate to that end. We believe that the four-Power draft resolution will assist them, and we urge its adoption.

117. Le projet de résolution présenté par l'Australie, Cuba, le Royaume-Uni et les Etats-Unis constitue un ensemble soigneusement équilibré. Les amendements de l'Union soviétique détruiraient son équilibre. Les explications sur ces amendements, données le 18 février par le représentant de l'Union soviétique [770ème séance, par. 134 et suiv.] ont montré que ses objectifs sont à l'opposé de ceux des autres membres du Conseil. Le représentant de l'Union soviétique ne désire pas qu'un plébiscite ait lieu sous les auspices des Nations Unies et il ne veut même pas non plus envisager la possibilité de l'emploi d'une force des Nations Unies pour aider les parties à aboutir à la démilitarisation. Il y a là, apparemment, quelque chose qui répugne d'instinct à l'Union soviétique. Son représentant nous a dit que le grave problème devant lequel se trouve le Conseil de sécurité était, pour reprendre ses paroles, "une agitation artificielle" [ibid., par. 136], et il accepte que le Président du Conseil de sécurité examine ce qu'il appelle "la situation qui s'est créée au Cachemire" [ibid., par. 143], en définissant cette situation comme une affaire déjà réglée. Pour ces raisons et aussi parce qu'il désire interrompre l'examen du problème par le Conseil pendant quelque temps, nous ne pouvons considérer ses amendements comme un effort sérieux pour aider le Conseil dans sa tâche, et nous ne pouvons les accepter.

118. En ce qui concerne les amendements présentés par le représentant de la Colombie [S/3791], je voudrais simplement répéter que nous considérons le projet de résolution comme formant un tout. Nous savons gré au représentant de la Colombie d'aborder le problème, comme il le fait toujours, de manière constructive, mais nous ne sommes pas convaincus de la nécessité des modifications qu'il a proposé d'apporter au projet, et nous pensons que c'est sous sa forme actuelle que le projet de résolution des quatre puissances aura le plus de chances de produire des résultats positifs.

119. Le projet de résolution des quatre puissances est destiné à aider l'Inde et le Pakistan à s'acquitter des obligations qu'ils ont assumées et qu'ils ont de nouveau réaffirmées devant ce Conseil.

120. La délégation des Etats-Unis et, je le sais, le Conseil de sécurité dans son ensemble désirent aider à résoudre le différend. Les Etats-Unis attachent du prix à leur amitié avec l'Inde et le Pakistan. On a parlé ici de nos relations avec le Pakistan. Les Etats-Unis sont heureux d'être associés au Pakistan par des accords de sécurité collective et de l'aider dans un effort de coopération défensive. Nous nous sommes toujours efforcés d'aborder le problème du Cachemire de façon objective, et nous ne pensons pas que notre collaboration avec le Pakistan dans le domaine de la défense régionale ait quelque effet que ce soit sur notre attitude. Nous voulons aider à la fois l'Inde et le Pakistan — je le dis très sincèrement — à trouver au problème du Cachemire une solution juste et équitable. Nous continuons d'espérer qu'il sera possible de régler ce problème à la satisfaction des deux pays. Nous faisons appel à eux de nouveau pour qu'ils coopèrent à cet effet. Nous pensons que le projet de résolution des quatre puissances les aidera à cette fin, et nous recommandons son adoption.

121. Mr. WALKER (Australia): The Australian delegation is happy to see that the representative of India is well enough to take his place at the Council table this morning and to make the further statement on behalf of the Government of India that we were promised.

122. We have listened with great interest to this statement, and I must say that I personally feel more convinced than ever of the desirability of the Council arranging for its President to visit the area and to report back to the Council as provided in the four-Power draft resolution [S/3787] that is before it.

123. I feel it desirable to comment briefly on the two sets of amendments submitted to the Council by the representatives of the Soviet Union and Colombia.

124. As to the Soviet Union amendments [S/3789] I am afraid I see nothing in their favour. Is the representative of the Soviet Union really interested in a sound and rational discussion of this problem of Kashmir? His own statements seem to contradict his amendments. At the 770th meeting, Mr. Sobolev had this to say:

"...the Kashmir question has in actual fact already been settled in essence by the people of Kashmir themselves, who consider their territory an integral part of the Republic of India". [770th meeting, para. 135.]

125. If this question of Kashmir has been settled, why does the representative of the Soviet Union support a proposal that the President of the Council should go to the sub-continent to investigate the question? Surely there would be no point in our requesting you to make this long and arduous journey to India and Pakistan if the matter were already settled. One may well ask: What are the real objectives of the Soviet Union in this connexion?

126. If we look further into Mr. Sobolev's statement, we find that he has proclaimed that:

"...the Charter does not provide for the use of United Nations forces to impose by force a plebiscite in any country." [770th meeting, para. 139.]

Of course not. But I suggest to my colleagues that this is a gross distortion of the wording and intention of the draft resolution. If Mr. Sobolev had read the preamble carefully, he would have noted the words:

"...in so far as it"—the proposal of the representative of Pakistan concerning the use of a temporary United Nations force—"might contribute towards the achievement of demilitarization... the use of such a force would deserve consideration". [S/3787.]

127. Nobody has suggested in this Council that troops should be used to force the holding of a plebiscite in Kashmir.

128. Of course, it does not come as a surprise that the Soviet Union would be opposed to any suggestion of

121. M. WALKER (Australie) [traduit de l'anglais]: La délégation australienne est heureuse que la santé du représentant de l'Inde lui ait permis de reprendre ce matin sa place à la table du Conseil, pour faire, au nom du Gouvernement de l'Inde, la déclaration complémentaire qui nous avait été promise.

122. Nous avons écouté sa déclaration avec grand intérêt et je dois dire que, personnellement, je crois plus que jamais qu'il convient, comme le prévoit le projet de résolution des quatre puissances [S/3787], que le Conseil décide d'envoyer son président sur les lieux et le charge de lui présenter un rapport à son retour.

123. Il me semble utile de faire quelques brefs commentaires sur les deux séries d'amendements présentés au Conseil par les représentants de l'Union soviétique et de la Colombie.

124. En ce qui concerne les amendements de l'Union soviétique [S/3789], je ne vois rien qui les justifie. Le représentant de l'Union soviétique souhaite-t-il vraiment qu'on examine sérieusement et rationnellement la question du Cachemire? Ses déclarations semblent contredire ses amendements. A la 770ème séance, M. Sobolev a déclaré:

"La question du Cachemire a déjà été réglée, au fond, par le peuple cachemirien lui-même, qui considère son territoire comme étant partie intégrante de la République indienne." [770ème séance, par. 135.]

125. Si cette question du Cachemire est réglée, pourquoi le représentant de l'Union soviétique prête-t-il son appui à une proposition dont l'objet est de charger le Président du Conseil d'aller étudier la question dans la péninsule? Nous serions bien mal venus de demander au Président d'entreprendre ce long et pénible voyage en Inde et au Pakistan si la question se trouvait déjà réglée. On est fondé à se demander quels peuvent être en l'occurrence, les intentions de l'Union soviétique.

126. Nous trouvons encore, dans la déclaration de M. Sobolev, qu'il a proclamé:

"La Charte ne prévoit pas l'emploi de troupes des Nations Unies pour procéder, par la force, à un plébiscite dans un pays quelconque." [770ème séance, par. 139.]

Evidemment non. Mais n'est-ce pas là, je vous le demande, une déformation grossière de la lettre et de l'esprit du projet de résolution? Si M. Sobolev avait lu de plus près le préambule, il aurait remarqué les mots:

"(...) dans la mesure où il — c'est-à-dire l'emploi d'une force temporaire des Nations Unies proposé par le représentant du Pakistan — peut contribuer à la démilitarisation (...), l'emploi d'une telle force mérite examen". [S/3787.]

127. Personne n'a proposé, dans cette enceinte, de recourir à la force armée pour imposer un plébiscite au Cachemire.

128. Naturellement, on ne sera pas surpris de voir l'Union soviétique repousser toute idée d'un plébiscite

a plebiscite which would enable the people of Kashmir to express their own views on their future political allegiance. After all, the Soviet Union has often shown a preference for other methods of determining such questions.

129. Nor, I suppose, should we be surprised that the Soviet Union is opposed to any proposal for the introduction of a temporary United Nations force into Kashmir. We are all familiar with the position of the Soviet Union on the United Nations Emergency Force at present in the Middle East.

130. And as for Mr. Sobolev's suggestion that all would be quiet in Kashmir were it not for artificial attempts to create trouble there, these words have so familiar a ring that they can carry little conviction to the Council, particularly in view of the statements we have heard from the parties.

131. In short, the amendments of the Soviet Union representative seem to me to ignore all that has gone before on this question of Kashmir.

132. With regard to the amendments proposed by the Colombian delegation [S/3791/Rev.1], I would only say that while I fully appreciate its motives in putting them forward, I find them difficult to accept since I feel that the draft resolution as it stands would provide a suitable basis for the mission that we wish to entrust to the President of the Council.

133. Before concluding these remarks, I wish to correct certain references that the representative of India made last Friday [769th meeting] to my own statement in the Council [768th meeting, paras. 48 to 59]. Mr. Menon complained that I had drawn an analogy between the United Nations Emergency Force now in Egypt and the proposal of the representative of Pakistan which is referred to in the draft resolution before us. Moreover, he said that this analogy "comes ill from the representative of Australia, who initially refused to have anything to do with this business of sending a force to Egypt in order to implement the purposes of the Charter" [769th meeting, para. 103].

134. I can only say that Mr. Menon's recollection was at fault when he made this remark. There were three votes in the first emergency special session on the subject of the United Nations Emergency Force. On the first of those resolutions Australia abstained because the preamble recalled earlier resolutions relating to the withdrawal of the United Kingdom and French forces which we had not supported. But we made it clear that we supported in principle the establishment of UNEF and we voted for the next two resolutions dealing with arrangements for the Force. So there is no foundation for Mr. Menon's suggestion that Australia's position on UNEF has been such as to make it inappropriate for me to draw an analogy between that Force and the Force proposed for Kashmir, if I had desired to do so. As a matter of fact, my observations on this question were carefully worded to avoid entering into any discussion of that kind.

135. What I said about the Pakistan proposal for a United Nations force is as follows:

destiné à permettre à la population du Cachemire d'exprimer son opinion sur la dévolution de leur pays. Après tout, l'Union soviétique a souvent montré une préférence pour d'autres méthodes lorsqu'il s'est agi de régler des questions de ce genre.

129. Je ne pense pas que l'on doive s'étonner davantage de voir l'Union soviétique s'opposer à toute proposition préconisant d'envoyer au Cachemire une force temporaire des Nations Unies. Nous connaissons tous la position adoptée par l'Union soviétique au sujet de la Force d'urgence des Nations Unies qui se trouve actuellement au Moyen-Orient.

130. Enfin, lorsque M. Sobolev prétend que tout irait bien au Cachemire si l'on ne s'efforçait d'y provoquer artificiellement des troubles, il emploie là des arguments tellement usés qu'ils ne peuvent avoir que peu de poids auprès du Conseil, surtout après les déclarations que viennent de faire les deux parties.

131. En un mot, les amendements du représentant de l'Union soviétique semblent faire abstraction de tous les efforts passés du Conseil.

132. Quant aux amendements proposés par la délégation colombienne [S/3791], je me bornerai à dire que, tout en appréciant pleinement les raisons qui l'ont incitée à soumettre ses amendements, il me semble difficile de les accepter. J'estime en effet que, tel qu'il se présente, le projet de résolution offre un mandat qui convient pour la mission que nous voulons confier au Président du Conseil.

133. Avant de terminer, je voudrais rectifier certaines allusions que le représentant de l'Inde a faites vendredi dernier [769ème séance] à mon intervention devant le Conseil [768ème séance, par. 48 à 59]. M. Menon s'est plaint que j'aie établi un parallèle entre l'envoi de la Force d'urgence des Nations Unies qui est actuellement en Egypte et la proposition du représentant du Pakistan à laquelle fait allusion le projet de résolution soumis à notre examen. Il a trouvé ce parallèle "malvenu dans la bouche du représentant de l'Australie, qui s'est à l'origine opposé à l'envoi d'une force des Nations Unies en Egypte pour défendre les buts énoncés dans la Charte" [769ème séance, par. 103].

134. La mémoire de M. Menon l'a trahi quand il a fait cette observation. Trois votes ont eu lieu à la première session extraordinaire d'urgence, sur la Force d'urgence des Nations Unies. Lors du vote sur la première des résolutions, l'Australie s'est abstenue parce que le préambule rappelait des résolutions antérieures que nous n'avions pas approuvées, concernant le retrait des forces britanniques et françaises. Mais nous avons bien spécifié que nous approuvions en principe la création d'une Force d'urgence des Nations Unies et nous avons voté pour les deux résolutions suivantes, qui se rapportaient aux dispositions à prendre pour mettre cette Force sur pied. M. Menon n'est donc pas fondé à dire que la position prise par l'Australie ne me permettait pas d'établir, si bon me semblait, un parallèle entre cette Force et celle qu'on a proposé d'envoyer au Cachemire. En fait, j'avais pesé soigneusement mes mots afin d'éviter justement une discussion de ce genre.

135. Voici la teneur exacte de ce que j'ai dit à propos de la proposition du Pakistan demandant la constitution d'une Force des Nations Unies:

"The idea", I said, "is perhaps not a new one, but it gains in interest and importance from the recent experience of the United Nations in the establishment and operations of the United Nations Emergency Force in Egypt. Without drawing any parallel between the situation that led to the General Assembly's decision to establish that Force and the problem of securing appropriate measures of demilitarization of Kashmir as a preliminary step towards holding a free and impartial plebiscite, it would seem to us very difficult for anybody to deny that the use of such a force, in so far as it might contribute towards demilitarization, would, in the words of the draft resolution 'deserve consideration'." [768th meeting, para. 53.]

136. I appreciate that Mr. Menon did not have the text of my statement before him when he spoke and that may explain why his own comments somewhat distorted my remarks. I have gone into this partly in order to set the record straight and also, if possible, to reinforce my previous plea to Mr. Menon to recognize our good will in this matter and to accept our draft resolution in the spirit in which it is offered.

137. I must say that regarding this proposal for the use of a temporary force, the comments of the representative of Pakistan, [770th meeting, para. 120 to 128] towards the conclusion of his speech on Monday, indicating his understanding of the functions that a United Nations force might fulfil in this connexion, struck me as being very reasonable. But these are only observations which, along with the other statements made here, would need to be taken into account by our President in his discussions with India and Pakistan.

138. It is the hope of the Australian delegation that, along with other matters, our President will explore this proposal with the Governments of India and Pakistan and that they will give this, as indeed the other matters studied by the Council on this occasion, their closest consideration.

139. Sir Pierson DIXON (United Kingdom): The Council has before it a series of amendments to the joint draft resolution [S/3787] proposed by the representative of the Soviet Union [S/3789], and it also has before it amendments proposed by the delegation of Colombia [S/3791/Rev.1].

140. As regards the latter, I appreciate the sincere desire of the representative of Colombia, shown in his speeches, to be of assistance in suggesting amendments which he has put forward in the hope that they might prove acceptable to both parties. I would only say that these amendments make certain references and omit certain points, with the result that the balance of the original draft is upset. I therefore hope that he will find it possible not to press his amendments.

141. The Soviet Union amendments have to be read in the light of the Soviet Union representative's statement at the 770th meeting of the Security Council. The amendments by themselves give the appearance of

"L'idée n'est peut-être pas nouvelle, mais son intérêt et son importance se sont accrus à la suite de l'expérience récente faite par les Nations Unies dans la constitution et l'emploi de la Force d'urgence des Nations Unies en Egypte. Sans vouloir, bien entendu, établir un parallèle entre la situation qui a amené l'Assemblée générale à décider la création de cette force et le problème que pose la recherche des mesures propres à assurer la démilitarisation du Cachemire préalablement à l'organisation d'un plébiscite libre et impartial, il semble difficile que l'on puisse nier que l'emploi d'une telle force, dans la mesure où elle peut contribuer à la démilitarisation envisagée, "mérite examen", pour reprendre les termes mêmes du projet de résolution." [768ème séance, par. 53.]

136. Je sais que M. Menon n'avait pas le texte de ma déclaration sous les yeux au moment où il parlait, et c'est sans doute ce qui explique que les commentaires qu'il en a fait déforment quelque peu ma pensée. Je suis revenu sur cette question pour remettre les choses au point, mais aussi pour renouveler l'appel que j'avais adressé à M. Menon en lui demandant de reconnaître notre bonne volonté et d'accepter notre projet de résolution dans l'esprit où il est présenté.

137. Concernant la proposition d'envoi d'une force temporaire, je dois dire que les commentaires présentés par le représentant du Pakistan à la fin de son discours de lundi pour indiquer comment il concevait en l'occurrence le rôle d'une force des Nations Unies [770ème séance, par. 120 à 128] m'ont paru des plus raisonnables. Ce sont là des observations qui, comme toutes les autres déclarations faites ici, pourront être prises en considération par notre Président lors de ses discussions avec l'Inde et le Pakistan.

138. La délégation australienne espère qu'entre autres questions notre Président examinera cette proposition avec les Gouvernements de l'Inde et du Pakistan et qu'ils accorderont toute leur attention à cette proposition, ainsi qu'aux autres questions étudiées par le Conseil au cours du débat.

139. Sir Pierson DIXON (Royaume-Uni) [traduit de l'anglais]: Le Conseil est saisi d'une série d'amendements au projet de résolution commun [S/3787] présentés par le représentant de l'Union soviétique [S/3789], et il est également saisi d'amendements présentés par la délégation de la Colombie [S/3791].

140. En ce qui concerne ces derniers amendements, je reconnais que le représentant de la Colombie a sincèrement voulu, comme ses interventions l'ont montré, faire œuvre utile en proposant des amendements qui, espérait-il, pourraient rencontrer l'agrément des deux parties en cause. Je dirai seulement que ces amendements, à cause de certaines mentions qu'ils contiennent et de leur omission de certains points, auraient pour effet de détruire l'équilibre du projet de résolution. J'espère donc que le représentant de la Colombie acceptera de ne pas en exiger la mise aux voix.

141. Les amendements de l'Union soviétique sont à juger à la lumière de la déclaration faite par le représentant de l'Union soviétique à la 770ème séance du Conseil de sécurité. En eux-mêmes, ils paraissent

being an attempt to find a compromise. However, the speech of the representative of the Soviet Union suggests either that the Soviet Union delegation is ignorant of the facts about Kashmir or that it is making an attempt to create mistrust and exacerbate existing misunderstanding in the sub-continent.

142. What does he say? He asserts bluntly that:

"The Soviet Union's view, and its basic premise, is that the Kashmir question has in actual fact already been settled in essence by the people of Kashmir themselves." [770th meeting, para. 135.]

What does he mean? And then Mr. Sobolev says:

"We must not forget that the idea of a plebiscite in Kashmir now, meets with the objections of one of the parties; that it has in fact been rejected by that party." [Ibid., para. 138.]

143. But it is clear from the speeches of the representative of India that he has not at any stage rejected on behalf of the Government of India the idea of a plebiscite. He referred to the conditions which have to be met before it is possible to have a plebiscite. He has talked about the difficulties in the way of a plebiscite, but he has not suggested that he rejects the idea of a plebiscite. If, however, it is the Soviet Union view that the question of Kashmir has already been settled by the people of Kashmir itself and that the idea of a plebiscite at the present time has been rejected by one of the parties, what then is the purpose of the representative of the Soviet Union in suggesting that the interested parties could use this time, that is to say, the present time, for making new efforts to settle existing differences by means of direct negotiations? Negotiations about what? If, to accept Mr. Sobolev's contention, the question of Kashmir has already been settled and one party rejects the idea of a plebiscite, how—on what basis—could such discussions take place? With what sincerity does he propose that the President of the Security Council should go out into the field to consider, together with the Governments of India and Pakistan, the existing situation in Kashmir as well as possible methods of settling existing differences? Yet, despite the strange illogicality in the speech of the representative of the Soviet Union, he did at least agree to that. It is possible to attribute the words of his speech to innocence or ignorance rather than to anything else. I hope, therefore, that he will not make himself responsible for preventing such a visit by our President from taking place.

144. I said that the Soviet Union amendments give the appearance of being an attempt to find a compromise; but in my view the effect of those amendments is to emasculate the draft resolution to such an extent that the resulting proposal would not be likely to make a contribution to the settlement of the Kashmir problem. I think I can best explain my reasons—and I shall do it as shortly as I can—by pointing out the significance of the points in the four-Power draft resolution which the Soviet proposal seeks to eliminate or amend.

145. The proposal of the Soviet Union would omit the

constituer une tentative de compromis. Cependant, l'intervention du représentant de l'Union soviétique donne à penser, soit que sa délégation ignore quelle est la situation au Cachemire, soit qu'elle essaie de semer la méfiance et d'aggraver le malentendu qui règne dans la péninsule.

142. Que dit-il en effet? Il affirme sans ambages:

"L'Union soviétique estime que la question du Cachemire a déjà été réglée, au fond, par le peuple cachemirien lui-même." [770ème séance, par. 135.]

Qu'entend par là M. Sobolev? Mais voyons ce qu'il dit ensuite:

"On ne doit pas perdre de vue que l'idée d'un plébiscite au Cachemire se heurte actuellement aux objections, et même à l'opposition formelle, de l'une des parties." [Ibid., par. 138.]

143. Il ressort pourtant des discours du représentant de l'Inde qu'il n'a à aucun moment rejeté, au nom de son gouvernement, l'idée d'un plébiscite. Il a parlé des conditions qui doivent être remplies pour qu'il soit possible d'organiser un plébiscite. Il a évoqué les difficultés d'organisation d'un plébiscite, mais il n'a pas dit qu'il rejetait l'idée d'un plébiscite. Si toutefois l'Union soviétique estime vraiment que la question du Cachemire a déjà été réglée par la population du Cachemire et que le principe de l'organisation d'un plébiscite à l'heure actuelle a été rejeté par l'une des parties, pourquoi le représentant de l'Union soviétique propose-t-il que les parties intéressées profitent de l'occasion qui s'offre à elles cette fois, c'est-à-dire maintenant, de régler leurs divergences par des négociations directes? Sur quoi porteraient ces négociations? Si la question du Cachemire, comme l'affirme M. Sobolev, a déjà été réglée et si l'une des parties rejette le principe d'un plébiscite, comment — je veux dire sur quelles bases — auraient lieu ces négociations? Jusqu'à quel point le représentant de l'Union soviétique est-il sincère quand il propose que le Président du Conseil de sécurité se rende sur les lieux afin d'étudier, avec le Gouvernement de l'Inde et celui du Pakistan, quelle est la situation au Cachemire et quelles méthodes permettraient de régler les divergences? En dépit du curieux illogisme de sa déclaration, le représentant de l'Union soviétique a du moins donné son accord sur ce point. Il faut peut-être attribuer ses propos à la naïveté ou à l'ignorance plutôt qu'à toute autre cause. J'espère donc qu'il ne prendra pas sur lui d'empêcher notre Président de se rendre sur les lieux.

144. J'ai dit que les amendements de l'Union soviétique paraissaient constituer une tentative de compromis. Cependant, ils auraient pour effet, à mon avis, d'affaiblir le projet de résolution au point que la proposition qui en résulterait aurait peu de chances de contribuer au règlement du problème du Cachemire. Je crois que la meilleure manière d'exposer mes raisons — ce que je ferai aussi brièvement que possible — est de montrer l'importance des points que la proposition de l'Union soviétique cherche à éliminer ou à amender dans le projet de résolution des quatre puissances.

145. La proposition de l'Union soviétique vise à sup-

whole of the preamble except for one paragraph which would be amended, a paragraph to which I shall come later.

146. Now what does our draft resolution say? In the first preambular paragraph it recalls the Security Council resolution of 24 January 1957 [S/3779], its previous resolutions and the resolutions of the United Nations Commission for India and Pakistan. In doing this, it is true that it thereby recalls certain parts of the previous resolutions which have only a historical interest. But by recalling all the resolutions, the present draft is designed to avoid arguments about the different weight to be given to previous resolutions. This, I should have thought, would be reassuring to both parties.

147. It is true that the four-Power draft resolution makes a specific reference to the resolution of 24 January. But, after all, that resolution is a preliminary resolution which says that the Security Council "decides to continue its consideration of the dispute"; it is a resolution passed at the present series of meetings, and it would be anomalous to omit a reference to it.

148. I was asked to say why the resolution of 24 January 1957 had greater significance than that of 17 January 1948. My answer is that it has no greater significance. In fact, I drew attention to the resolution of 17 January 1948 in my intervention at the 768th meeting, by reading out the relevant part of it [768th meeting, para. 17].

149. Then an amendment is proposed to the clause "Having taken into consideration the statements of the representatives of the Governments of India and Pakistan". I find it difficult to understand why. My Government is deeply concerned to find a peaceful solution of the Kashmir problem, and I can assure the representative of the Soviet Union that the statements made here have received the closest consideration not only by my delegation, but by my Government too.

150. Another effect of the Soviet Union amendment is to eliminate the word "dispute" in the draft resolution. I am puzzled that there should be any objection to this word. Not only has it been used in many Security Council resolutions, but it was used in the joint communiqué issued to the Press in New Delhi on 20 August 1953.

151. The Soviet Union proposal would eliminate from the draft resolution the clauses referring to "demilitarization". I am glad of this opportunity to clarify the meaning we attach to this important word. Demilitarization in this context means simply the process or procedures for withdrawing troops as laid down in the resolutions of the United Nations Commission for India and Pakistan. I repeat, as laid down in these resolutions. Demilitarization in our view is an essential process, to which Pakistan and India both agreed, as the way to the settlement of the problem. It is, moreover, an essential step on which both parties have laid the greatest stress.

primer tout le préambule, à l'exception d'un alinéa, qui, du reste, serait amendé; je parlerai un peu plus tard de cet alinéa.

146. Que dit notre projet de résolution? Le premier considérant rappelle la résolution du Conseil de sécurité en date du 24 janvier 1957 [S/3779], ses résolutions antérieures, ainsi que les résolutions de la Commission des Nations Unies pour l'Inde et le Pakistan. Il est vrai que, ce faisant, il rappelle des parties de résolutions antérieures qui n'ont qu'un intérêt historique, mais ce rappel de toutes les résolutions antérieures est destiné à empêcher toute contestation sur l'importance de telle ou telle résolution antérieure par rapport à telle ou telle autre. Cela, me semble-t-il, ne peut que rassurer l'une et l'autre partie.

147. Il est vrai que le projet de résolution fait une allusion précise à la résolution du 24 janvier. Mais cette résolution n'est après tout qu'une résolution préliminaire, où il est dit que le Conseil de sécurité "décide de poursuivre l'examen du différend"; cette résolution a été adoptée à l'une des séances de la série en cours, et il serait anormal de ne pas y faire allusion.

148. On m'a demandé en quoi la résolution du 24 janvier 1957 est plus importante que celle du 17 janvier 1948. Ma réponse est qu'elle n'est pas plus importante. En fait, j'ai attiré moi-même l'attention du Conseil sur la résolution du 17 janvier 1948, dans l'intervention que j'ai faite à la 768ème séance, en lisant le passage pertinent de cette résolution [768ème séance, par. 17].

149. Il est proposé ensuite de modifier l'alinéa qui dit: "Ayant pris en considération les exposés des représentants du Gouvernement indien et du Gouvernement pakistanais". Il est difficile de comprendre pourquoi. Mon gouvernement désire vivement trouver une solution pacifique au problème du Cachemire, et je puis assurer le représentant de l'Union soviétique que les déclarations faites ici ont été pesées avec le plus grand soin, non seulement par ma délégation, mais également par mon gouvernement.

150. L'amendement de l'Union soviétique a ensuite pour effet d'éliminer le mot "différend" du projet de résolution. Je me demande ce que l'on peut reprocher à ce terme. Non seulement il a été utilisé dans de nombreuses résolutions du Conseil de sécurité, mais il a été employé dans le communiqué commun remis à la presse le 20 août 1953 à New-Delhi.

151. La proposition de l'Union soviétique éliminerait également du projet de résolution les dispositions relatives à la "démilitarisation". Je suis heureux que cette occasion me soit offerte de préciser le sens que nous attachons à ce mot important. Dans notre contexte, démilitarisation signifie simplement le processus de retrait ou la manière de procéder au retrait des troupes, tels qu'ils sont exposés dans les résolutions de la Commission des Nations Unies pour l'Inde et le Pakistan. Je dis bien: tels qu'ils sont exposés dans ces résolutions. La démilitarisation est, selon nous, quelque chose d'essentiel, et à quoi l'Inde comme le Pakistan ont donné leur accord, pour la solution du problème. C'est aussi une mesure essentielle à la-

152. Next, the Soviet Union proposal would remove the last preambular paragraph. Certain words in it were criticized, but this paragraph must be read as a whole. This paragraph is an expression of belief, and the sole belief expressed is that the use of a temporary United Nations force would deserve consideration in so far as it might contribute towards the achievement of demilitarization envisaged in the resolutions—not just demilitarization, but demilitarization as envisaged in the resolutions—and towards the peaceful settlement of the dispute. The belief is expressed in the conditional tense. The belief is that the use of such a force would deserve consideration in so far as "it might contribute".

153. Now, I am aware of the strong feelings about the idea of a United Nations force. Nothing that has been said on this subject, however, appears very relevant to the paragraph in the draft resolution as it is actually drafted, or to provide a reason for the rejection of the draft resolution. It is surely in accord with the letter and the spirit of the Charter that the Security Council should tell the parties that it believes that this idea might, conditionally, deserve consideration. Is not the idea worth examining calmly with the President of the Security Council as a possible way of achieving progress?

154. I assert again that this draft resolution, in our view, in present circumstances, is in the true interest of both parties.

155. I would here repeat—and I trust my words will go out beyond the confines of this Council—that we approach this question in the simple spirit of wishing to see a just and fair solution. We stand ready, as we have throughout the last nine years, to consider our attitude to Kashmir on the merits, and on the merits alone, of the cases put forward by the parties, and in examining the cases put forward we are deeply conscious of the vital necessity of making a positive contribution towards peaceful progress in the sub-continent. My Government's attitude is based on no other considerations whatsoever.

156. In conclusion, I repeat that the draft resolution before us prejudices no position. In the view of my Government it is a balanced draft. In our eyes it has virtue in that it bridges the Indian election period, without halting all the attempts to find a solution during that period.

157. The time must come soon when the Security Council must face its arduous task again. I trust and hope that it will be in a position to do so with further information about the attitudes of the two Governments before it, which will enable it to consider carefully and wisely its next step.

158. I therefore appeal once more to both Governments to consider the draft resolution before us, not for what is imputed to it, not for what has been read into it, but for what it is.

The meeting rose at 1.5 p.m.

quelle les deux parties ont déclaré accorder la plus grande importance.

152. La proposition de l'Union soviétique tend ensuite à supprimer le dernier considérant. Certains termes de cet alinéa ont été critiqués, mais il faut lire le passage comme un tout. Cet alinéa exprime une conviction, et la seule conviction qu'il exprime est que l'emploi d'une force temporaire des Nations Unies mérite examen dans la mesure où il peut contribuer à la démilitarisation envisagée dans les résolutions — non pas tout simplement la démilitarisation, mais la démilitarisation telle qu'elle est envisagée dans les résolutions — ainsi qu'au règlement pacifique du différend. Cette conviction est exprimée de manière conditionnelle. Le Conseil de sécurité se déclare convaincu que l'emploi d'une force des Nations Unies mérite examen dans la mesure où "il peut contribuer" à la démilitarisation en question.

153. Je sais quels sentiments passionnés fait naître l'idée d'une force des Nations Unies. Mais rien de ce qui a été dit sur ce point ne paraît vraiment s'appliquer à l'alinéa du projet de résolution tel qu'il est rédigé, ni fournir une raison valable pour rejeter ce projet. Il est sans aucun doute conforme à la lettre et à l'esprit de la Charte d'exprimer aux parties la conviction du Conseil qu'une telle idée peut, dans certaines conditions, mériter examen. Cette idée ne vaut-elle pas d'être examinée calmement, avec le Président du Conseil de sécurité, comme moyen d'accomplir des progrès?

154. J'affirme à nouveau que, à notre avis, ce projet de résolution est, dans les circonstances actuelles, conforme à l'intérêt bien compris des deux parties.

155. Je répéterai — et j'espère que mes paroles dépasseront cette enceinte — que nous sommes animés par le seul désir de voir apporter au problème une solution juste et équitable. Nous voulons toujours, comme nous n'avons cessé de le faire depuis neuf ans, considérer de façon objective les arguments avancés par les deux parties et, en examinant ces arguments, nous avons profondément conscience de la nécessité impérieuse d'apporter une contribution positive à la paix de la péninsule. L'attitude de mon gouvernement ne procède d'aucune autre considération.

156. En conclusion, je répète que le projet de résolution ne porte préjudice à aucune des positions adoptées. Mon gouvernement estime qu'il s'agit d'un projet bien équilibré. A nos yeux, il a le mérite de ne pas arrêter, au cours de la période des élections en Inde, les efforts déployés pour trouver une solution.

157. Le Conseil de sécurité devra bientôt se remettre à une tâche ardue. J'espère fermement qu'il sera alors en possession de nouveaux renseignements sur l'attitude des deux gouvernements en cause, ce qui lui permettra de peser avec soin et sagesse sa prochaine décision.

158. C'est pourquoi j'adresse un nouvel appel aux deux gouvernements afin qu'ils considèrent le projet de résolution soumis au Conseil, non pas en fonction des imputations qu'il a suscitées ou de ce qu'on a cru y voir, mais en fonction de sa teneur propre.

La séance est levée à 13 h. 5.

SALES AGENTS FOR UNITED NATIONS PUBLICATIONS DEPOSITAIRES DES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

- ARGENTINA-ARGENTINE**
Editorial Sudamericana S.A., Alsina 500, Buenos Aires.
- AUSTRALIA-AUSTRALIE**
H. A. Goddard, A.M.P. Bldg., 50 Miller St., North Sydney;
90 Queen St., Melbourne.
Melbourne University Press, Carlton N.3, Victoria.
- AUSTRIA-AUTRICHE**
Gerald & Co., Graben 31, Wien, 1.
B. Wüllerstorff, Markus Sittikusstrasse 10, Salzburg.
- BELGIUM-BELGIQUE**
Agence et Messageries de la Presse S.A., 14-22, rue du Persil, Bruxelles.
W. H. Smith & Son, 71-75, boulevard Adolphe-Max, Bruxelles.
- BOLIVIA-BOLIVIE**
Librería Selecciones, Casilla 972, La Paz.
- BRAZIL-BRESIL**
Livreria Agir, Rio de Janeiro, São Paulo and Belo Horizonte.
- CAMBODIA-CAMBODGE**
Papeterie-Librairie Nouvelle, Albert Portail, 14, avenue Bouilloche, Pnom-Penh.
- CANADA**
Ryerson Press, 299 Queen St. West, Toronto.
- CEYLON-CEYLAN**
Lake House Bookshop, The Associated Newspapers of Ceylon, Ltd., P. O. Box 244, Colombo.
- CHILE-CHILI**
Editorial del Pacífico, Ahumada 57, Santiago.
Librería Ivens, Casilla 205, Santiago.
- CHINA-CHINE**
The World Book Co., Ltd., 99 Chung King Road, 1st Section, Taipeh, Taiwan.
The Commercial Press Ltd., 211 Honan Rd., Shanghai.
- COLOMBIA-COLOMBIE**
Librería América, Medellín.
Librería Buchholz Galería, Bogotá.
Librería Nacional Ltda., Barranquilla.
- COSTA RICA-COSTA-RICA**
Trijos Hermanos, Apartado 1313, San José.
- CUBA**
La Casa Belga, O'Reilly 455, La Habana.
- CZECHOSLOVAKIA-TCHÉCOSLOVAQUIE**
Československý Spisovatel, Národní Trída 9, Praha 1.
- DENMARK-DANEMARK**
Einar Munksgaard, Ltd., Nørregade 6, København, K.
- DOMINICAN REPUBLIC-REPUBLIQUE DOMINICAINE**
Librería Dominicana, Mercedes 49, Ciudad Trujillo.
- ECUADOR-EQUATEUR**
Librería Científica, Guayaquil and Quito.
- EL SALVADOR-SALVADOR**
Manuel Navas y Cia., 1a. Avenida sur 37, San Salvador.
- FINLAND-FINLANDE**
Akateeminen Kirjakauppa, 2 Keskuskatu, Helsinki.
- FRANCE**
Editions A. Pédone, 13, rue Soufflot, Paris (Ve).
- GERMANY-ALLEMAGNE**
R. Eisenschmidt, Kaiserstrasse 49, Frankfurt/Main.
Elwert & Meurer, Hauptstrasse 101, Berlin-Schöneberg.
Alexander Horn, Spiegelgasse 9, Wiesbaden.
W. E. Saarbach, Gereonstrasse 25-29, Köln (22c).
- GREECE-GRECE**
Kauffmann Bookshop, 28 Stadion Street, Athènes.
- GUATEMALA**
Sociedad Económica Financiera, Edificio Briz, Despacho 207, 6a Avenida 14-33, Zona 1, Guatemala City.
- HAITI**
Librairie "A la Caravelle", Boîte postale 111-B, Port-au-Prince.
- HONDURAS**
Librería Panamericana, Tegucigalpa.
- HONG KONG-HONG-KONG**
The Swindon Book Co., 25 Nathan Road, Kowloon.
- ICELAND-ISLANDE**
Bokaverzlun Sigfusar Eymundssonar H. F., Austurstraeti 18, Reykjavik.
- INDIA-INDE**
Orient Longmans, Calcutta, Bombay, Madras and New Delhi.
Oxford Book & Stationery Co., New Delhi and Calcutta.
P. Varadachary & Co., Madras.
- INDONESIA-INDONESIE**
Pembangunan, Ltd., Gunung Sahari 84, Djakarta.
- IRAN**
"Guity", 482, avenue Ferdowsi, Teheran.
- IRAQ-IRAK**
Mackenzie's Bookshop, Baghdad.
- ISRAEL**
Blumstein's Bookstores Ltd., 35 Allenby Road, Tel-Aviv.
- ITALY-ITALIE**
Librería Commissionaria Sansoni, Via Gina Capponi 26, Firenze.
- JAPAN-JAPON**
Maruzen Company, Ltd., 6 Tori-Nichome, Nihonbashi, Tokyo.
- LEBANON-LIBAN**
Librairie Universelle, Beyrouth.
- LIBERIA**
J. Momolu Kamara, Monrovia.
- LUXEMBOURG**
Librairie J. Schummer, Luxembourg.
- MEXICO-MEXIQUE**
Editorial Hermes S.A., Ignacio Mariscal 41, México, D.F.
- NETHERLANDS-PAYS-BAS**
N.V. Martinus Nijhoff, Lange Voorhout 9, 's-Gravenhage.
- NEW ZEALAND-NOUVELLE-ZELANDE**
United Nations Association of New Zealand, C.P.O. 1011, Wellington.
- NORWAY-NORVEGE**
Johan Grundt Tanum Forlag, Kr. Augustsgt. 7A, Oslo.
- PAKISTAN**
The Pakistan Co-operative Book Society, Dacca, East Pakistan (and at Chittagong).
Publishers United Ltd., Lahore.
Thomas & Thomas, Karachi, 3.
- PANAMA**
José Menéndez, Plaza de Arango, Panamá.
- PARAGUAY**
Agencia de Librerías de Salvador Nizza, Calle Pte. Franco No. 39-43, Asunción.
- PERU-PEROU**
Librería Internacional del Perú, S.A., Lima and Arequipa.
- PHILIPPINES**
Alemar's Book Store, 749 Rizal Avenue, Manila.
- PORTUGAL**
Livreria Rodrigues, 186 Rua Aurea, Lisboa.
- SINGAPORE-SINGAPOUR**
The City Book Store, Ltd., Winchester House, Collyer Quay.
- SPAIN-ESPAGNE**
Librería Bosch, 11 Ronda Universidad, Barcelona.
Librería Mundi-Prensa, Lagasca 38, Madrid.
- SWEDEN-SUEDE**
C. E. Fritze's Kungl. Hovbokhandel A-B, Fredsgatan 2, Stockholm.
- SWITZERLAND-SUISSE**
Librairie Payot S.A., Lausanne, Genève.
Hans Raunhardt, Kirchgasse 17, Zurich 1.
- THAILAND-THAÏLANDE**
Pramuan Mit Ltd., 55 Chakrawat Road, Wat Tuk, Bangkok.
- TURKEY-TURQUIE**
Librairie Hachette, 469 Istiklal Caddesi, Beyoglu, Istanbul.
- UNION OF SOUTH AFRICA-UNION SUD-AFRICAINE**
Van Schaik's Bookstore (Pty.), Ltd., Box 724, Pretoria.
- UNITED ARAB REPUBLIC-REPUBLIQUE ARABE UNIE**
Librairie "La Renaissance d'Egypte", 9 Sh. Adly Pasha, Cairo.
Librairie Universelle, Damas.
- UNITED KINGDOM-ROYAUME-UNI**
H. M. Stationery Office, P.O. Box 569, London, S.E.1 (and at H.M.S.O. shops).
- UNITED STATES OF AMERICA-ETATS-UNIS D'AMERIQUE**
International Documents Service, Columbia University Press, 2960 Broadway, New York 27, N. Y.
- URUGUAY**
Representación de Editoriales, Prof. H. D'Elia, Av. 18 de Julio 1333, Montevideo.
- VENEZUELA**
Librería del Este, Av. Miranda, No. 52, Edf. Galipán, Caracas.
- VIET-NAM**
Papeterie-Librairie Nouvelle, Albert Portail, Boîte postale 283, Saïgon.
- YUGOSLAVIA-YOUGOSLAVIE**
Cankarjeva Založba, Ljubljana, Slovenia.
Drzavno Preduzace, Jugoslovenska Knjiga, Terazije 27/11, Beograd.

(58B2)

Orders and inquiries from countries where sales agents have not yet been appointed may be sent to: Sales and Circulation Section, United Nations, New York, U.S.A.; or Sales Section, United Nations Office, Palais des Nations, Geneva, Switzerland.

Les commandes et demandes de renseignements émanant de pays où il n'existe pas encore de dépositaires peuvent être adressées à la Section des ventes et de la distribution, Organisation des Nations Unies, New-York (Etats-Unis d'Amérique), ou à la Section des ventes, Organisation des Nations Unies, Palais des Nations, Genève (Suisse).